

AGILITÉ
COURAGE
ENTRAIDE
HUMANITÉ
INTÉGRITÉ



**Un choix
qui compte**

**RAPPORT
ANNUEL
2024**

Table des matières

Message du chef de la direction	4
Message du président du conseil d'administration	10
En bref	16
Réalisations 2024	20
Être au coeur de nos membres et clients	21
Être au coeur de la prospérité locale	26
Rapport de gestion	39
États financiers consolidés	69

UNI Coopération financière

Siège social
295, boulevard Saint-Pierre Ouest
Case postale 5554
Caraquet NB E1W 1B7

Notes à l'intention des lecteurs

— Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française, les symboles M et G sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, 22 M\$ se lit « vingt-deux millions de dollars » et 3 G\$ se lit « trois milliards de dollars ».

— Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

© UNI est une marque déposée utilisée sous licence au Canada par Caisse populaire acadienne ltée.



Message du chef de la direction

Il faut connaître ses origines pour mieux tracer son avenir. Il y a 88 ans, Martin-J. Légère a donné une mission claire à notre mouvement en permettant aux Acadiennes et aux Acadiens francophones de forger leur destin.

L'audace, nous l'avons toujours, tout comme en 1936 où nous avons décidé de tracer notre propre voie. C'est d'ailleurs cette audace qui nous a menés vers le tournant décisif de notre transition technologique en 2023. Nous avons su rester solides et résilients, grâce au soutien indéfectible des membres et clients et au dévouement exceptionnel de nos employés.

Depuis, nous continuons d'avancer. C'est d'ailleurs vers nos employés et vers vous, membres et clients, que nos efforts sont dirigés. Être à votre écoute et répondre à vos besoins demeure sans contredit notre engagement.

Les employés : un pilier essentiel chez UNI

De saines relations de travail sont cruciales. Il est essentiel de refléter nos valeurs d'engagement au sein de nos équipes, soit l'humanité démontrée par nos employés, l'agilité, l'intégrité et surtout l'engagement et le courage.

Nos employés, ce sont nos ambassadeurs. Pour consolider notre relation précieuse, UNI met en place les outils nécessaires afin de leur permettre

d'exceller dans leurs rôles et répondre adéquatement aux différents besoins des membres et clients. Pour ce faire, nous croyons qu'ils doivent cheminer et évoluer dans un environnement de travail sain où chaque personne peut s'épanouir et contribuer pleinement à UNI.

Les membres et clients : le cœur de notre mission

Nous sommes là pour vous, à votre écoute. Pouvoir vous compter parmi nos membres et clients est notre plus grande fierté et notre motivation à toujours mieux vous servir.

Choisir UNI, c'est faire **un choix qui compte**. Parce que ce choix permet d'offrir des produits et des services compétitifs, de redistribuer des ristournes collectives et d'investir dans nos communautés francophones et acadiennes.

En étant avant-gardistes, nous nous engageons à maintenir les standards de l'industrie afin de garantir un service à la hauteur de la confiance que les membres et clients sont en droit de s'attendre d'UNI.

Les communautés : notre proximité

L'un des éléments différenciateurs de notre institution, c'est notre présence active dans les communautés par notre contribution au développement économique.

En 2024, nous sommes fiers de dire que 2,6 M\$ ont été remis en dons et commandites à environ 700 organismes communautaires de notre province. Vous pourrez constater par vous-même les retombées dans la section réservée à cet effet de ce rapport annuel.

Résultats financiers

Sur le plan financier, notre institution se porte toujours bien. Nous avons enregistré en 2024, des croissances dans plusieurs lignes d'affaires, dont le crédit commercial et la gestion des avoirs. Notre solidité financière est le reflet de notre gestion prudente et de notre capacité à nous adapter aux conditions changeantes du marché alors que nos ratios de capital et de liquidités demeurent solides et au-dessus des seuils réglementaires. Nous poursuivons nos investissements afin d'améliorer notre efficacité et notre rentabilité. Nous disposons des ressources humaines et financières nécessaires pour continuer à soutenir nos membres et clients.

Nous comprenons que les temps actuels sont imprévisibles; les fluctuations du marché mondial et les incertitudes économiques peuvent susciter des inquiétudes. Cependant, nous tenons à vous rassurer. Nous demeurons présents pour vous accompagner maintenant et demain. Ensemble, nous continuons d'avancer avec confiance.

Un avenir prometteur

Notre nouvelle raison d'être *Fière d'être au cœur de vos rêves* nous guide dans nos actions. Nous sommes déterminés à ce qu'UNI redevient le choix numéro un pour les produits et services financiers au Nouveau-Brunswick. L'amélioration continue fait partie de notre quotidien et vous en ressentirez par le fait même les avantages.

En terminant, je souhaite souligner l'apport inestimable de Camille H. Thériault, probablement l'un de nos ambassadeurs les plus fervents d'UNI. Son soutien et sa détermination ont été d'une aide précieuse au cours de la dernière année. La tâche était immense, la pente abrupte, mais il n'a pas hésité à mettre l'épaule à la roue. Nous lui en sommes infiniment reconnaissants et convaincus que l'engagement démontré continuera d'en inspirer plusieurs.

Fort du soutien du conseil d'administration, UNI termine l'année 2024 avec confiance. Vous avez généreusement donné de votre temps pour prendre des décisions dans l'intérêt fondamental de notre institution. Merci d'avoir rendu notre mission possible.

Aux comités coopératifs, votre travail passe souvent sous silence, mais sachez que votre dévouement et vos efforts sont profondément appréciés et essentiels au succès de nos communautés.

Et encore une fois, aux employés d'UNI, votre contribution est exceptionnelle. Chaque interaction entre vous et le membre fait toute la différence. Vous faites en sorte que celui-ci se sente entendu et soutenu. Le service personnalisé, c'est grâce à vous qu'ils le reçoivent!

Enfin, aux membres et clients, nous sommes fiers d'être témoins de vos projets et réitérons notre engagement à vous offrir des produits et services de la plus haute qualité. Merci de faire partie de notre mouvement coopératif. Ensemble, nous continuons d'aller de l'avant.



Eric St-Pierre
Chef de la direction

Comité de direction



Éric St-Pierre, CPA, CMA
Chef de la direction



Marc-André Comeau
Vice-président Filiales,
Gestion du patrimoine et
directeur général Acadie Vie



Annie Cyr
Vice-présidente
Optimisation services bancaires



Stéphane Dorais
Vice-président
Services aux entreprises et
Partenariats stratégiques



Sylvain Fortier, CERA, ASA
Chef des risques



Tyson Johnson
Chef de l'information



Gilles Lanteigne
Vice-président
Expérience membre

UNI Coopération financière

35 points de services

UNI Entreprises

4 bureaux régionaux

UNI Gestion du patrimoine

2 bureaux régionaux

Institution de soutien

Fondation des caisses populaires acadiennes

Société de services Acadie

Centre de services Acadie

Financière Acadie

UNI Assurance

- Acadie Vie
- Assurances générales Acadie
- AVie



Message du président du conseil d'administration

C'est un grand privilège et un immense honneur d'avoir pris le relais de la plus importante institution financière acadienne. Je tiens à souligner ici le dévouement sans équivoque de Pierre-Marcel Desjardins, à la saine gouvernance d'UNI en tant que président du conseil d'administration, dont les accomplissements sont trop nombreux pour être énumérés. Je poursuis ce mandat avec un grand sentiment de fierté appuyé par nos 1000 employés et plus de 700 organismes communautaires qui donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes pour servir nos membres et clients. Mon engagement envers UNI et mon aspiration à ce qu'elle joue pleinement son rôle de moteur économique acadien demeurent à l'avant-plan.

L'ancrage d'UNI | Ses membres et ses employés

L'année qui s'achève nous aura montré que notre aptitude collective fait partie des forces de notre organisation et que la solidarité démontrée par nos membres et nos employés demeure notre ancrage. Nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude pour la confiance et la fidélité que vous nous accordez. Votre engagement et votre résilience font que nous restons forts et confiants. Il reste un certain chemin à parcourir certes, mais nous sommes convaincus que les progrès réalisés en 2024 porteront fruit.

Une année charnière et du leadership inspirant

Les mois qui ont précédé ma nomination, et ceux qui l'ont suivie ont vu notre institution connaître des réalisations significatives. Parmi celles-ci, notons en premier l'adoption de cinq nouvelles valeurs d'engagement, soit l'humanité, l'agilité, le courage, l'entraide et l'intégrité. Ces nouvelles valeurs s'intègrent dans l'ensemble de nos activités. Les prochaines lignes

soulignent certains travaux importants qui ont d'ailleurs jeté des bases solides sur lesquelles nous continuons de bâtir.

Cette année peut être décrite comme charnière à la suite de la période de transition que nous avons connu. Le processus de sélection d'un nouveau chef de la direction s'est d'ailleurs enclenché pendant celle-ci. Ce processus rigoureux aura permis de sélectionner un candidat de choix pour mener à terme le nouveau plan stratégique et cadre financier. Eric St-Pierre, auparavant vice-président Finances, prend donc les rênes d'UNI dans une période déterminante de son histoire. En choisissant un nouveau chef de la direction à l'intérieur même de l'équipe d'UNI, le conseil d'administration passe un message sans équivoque à l'ensemble de ses employés, soit celui que nous croyons en la valeur de nos talents. La vision stratégique et l'engagement de monsieur St-Pierre envers l'excellence opérationnelle sont des atouts précieux pour notre institution.

Par le fait même, je tiens à remercier Camille H. Thériault pour sa présence et son soutien depuis la mi-août 2023. Son retour à la barre dans une période tumultueuse aura su vous rassurer vous, nos membres et clients, mais également nos employés. Son expérience et son leadership auront aussi permis à notre navire de surmonter les obstacles et d'atteindre un rythme de croisière qui nous mènera indéniablement à bon port.

Optimisation des processus de gouvernance; une approche proactive

À la suite de notre assemblée annuelle de 2024, le conseil d'administration a accueilli quatre nouveaux administrateurs, dont deux ayant des compétences spécifiques et des expériences qui enrichissent les discussions et les décisions du conseil. Leur apport est fort apprécié et nous les remercions d'avoir accepté de se joindre à nous.

Dans une optique d'amélioration continue et afin de suivre les meilleures pratiques de l'industrie, nous avons passé en revue nos processus de régie interne et de gouvernance pour s'assurer de demeurer pertinents. Cette analyse nous a permis de détecter des éléments pouvant améliorer davantage nos processus internes se retrouvant au règlement administratif no 1. Ces derniers vous seront d'ailleurs présentés plus en détails à l'assemblée annuelle 2025.

De plus, un processus de formation pour les membres du conseil d'administration a été mis en place en 2024. Celui-ci permettra d'adapter les apprentissages et le développement des administrateurs à leurs besoins individuels et collectifs.

Finalement, toujours dans une perspective d'optimisation, nous avons tenu à améliorer nos processus de recrutement d'administrateurs pour renforcer l'expérience, la diversité et la culture au sein du conseil d'administration. En 2025, ces changements seront intégrés à notre processus de recrutement d'administrateurs et ce sera trois nouveaux administrateurs qui entreront en poste en fonction de leurs compétences spécifiques et de leur expérience.

Fierté et vision

Enfin, le conseil d'administration exprime sa grande fierté face aux efforts déployés par l'équipe de direction dans l'élaboration de notre nouveau plan stratégique et cadre financier. Ce plan trace les grandes lignes qui nous permettront de reprendre avec dignité et fierté le titre d'institution financière acadienne par excellence tout en nous guidant vers de nouveaux sommets, renforçant ainsi notre engagement envers la communauté et son développement économique.

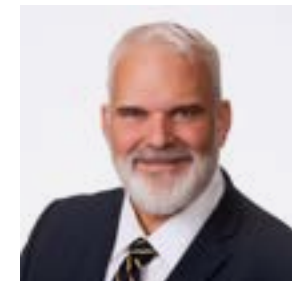
En terminant, je tiens à saluer l'ensemble de mes collègues au conseil d'administration, votre niveau d'engagement, votre désir de voir UNI réussir et votre investissement de temps et d'expérience sont exemplaires. Par ailleurs, je tiens à remercier particulièrement les administrateurs qui terminent leur mandat, soit Guy J. Richard et Alain Santerre. Merci pour vos nombreuses années de services et pour votre dévouement.

L'avenir s'annonce prometteur et nous sommes convaincus que les actions entreprises porteront leurs fruits et nous permettront d'avancer ensemble. Parce qu'en choisissant de faire affaire chez UNI, vous faites **un choix qui compte** non seulement pour vous, mais aussi pour nos communautés francophones et acadiennes.



David Losier
Président du conseil d'administration

Conseil d'administration



En bref

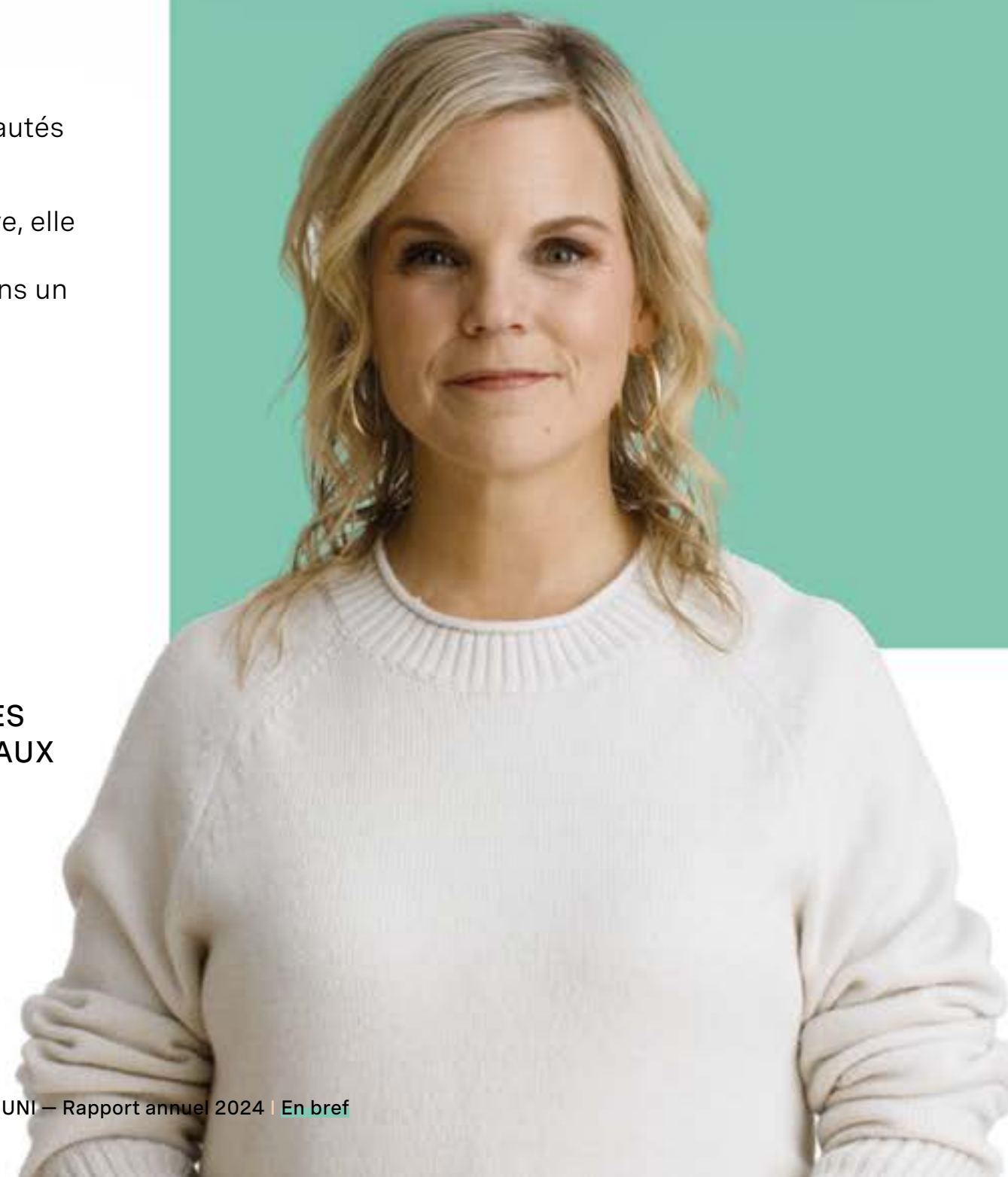
UNI est une coopérative financière qui vise à la prospérité durable d'UNI et de ses membres.

Depuis plus de 88 ans, UNI contribue à la stabilité économique des communautés où elle est implantée.

Par sa vocation coopérative, elle encourage et favorise la participation citoyenne dans un monde en changement.

1 100
EMPLOYÉS

43
POINTS DE SERVICES
ET BUREAUX RÉGIONAUX



RÉSULTATS FINANCIERS

UN ACTIF DE
5,3 G\$

DES PERTES AVANT LES
AUTRES ÉLÉMENTS DE
2,9 M\$

DES REVENUS
D'EXPLOITATION DE
175 M\$

EMPREINTE COMMUNAUTAIRE

2,6 M\$
EN DONNS, COMMANDITES
ET BOURSES D'ÉTUDES

36 membres
SIÉGEANT AU SEIN DE
3 COMITÉS
COOPÉRATIFS
RÉGIONAUX

Grâce à vous, UNI s'investit dans les communautés d'ici par le soutien :

- › De la jeunesse et son épanouissement
- › De causes sociales qui laissent une empreinte tangible dans la vie des gens d'ici
- › D'initiatives enrichissantes

Notre raison d'être

Fière d'être au coeur de vos rêves
Notre raison d'être nous définit et donne un sens à nos actions.

Nos valeurs d'engagement représentent des guides pour l'action et éclairent le chemin vers l'atteinte de notre raison d'être.

Chez UNI,

L'AGILITÉ,

c'est mettre en place une dynamique d'amélioration continue, de croissance et d'innovation.

LE COURAGE,

c'est prendre position dans nos décisions et nous engager à défendre des choix éthiques et durables.

L'ENTRAIDE,

c'est encourager la coopération et le soutien mutuel afin de construire ensemble un avenir meilleur plus équitable.

L'HUMANITÉ,

c'est placer l'humain au coeur de nos actions avec bienveillance en valorisant la diversité et l'inclusivité.

L'INTÉGRITÉ,

c'est agir avec transparence et honnêteté en respectant des normes éthiques et réglementaires rigoureuses.

Solidement ancrée sur son territoire



Mon Profil

CAISSE VIRTUELLE

L'application de gestion de comptes en ligne simple et sécuritaire



MC Apple est une marque déposée de Apple inc.
MC Android est une marque de Google inc.



CENTRE CONTACT CLIENT
1 888 359-1357

- Points de services
- UNI Assurance
- UNI Entreprises
- UNI Gestion du patrimoine



Suivez-nous sur :

facebook.com/unicooperation

instagram.com/unicooperation

linkedin.com/company/uni-cooperation-financiere

x.com/UNICOOPERATION

youtube.com/caissespopulaires

Réalisations 2024

Être au coeur de nos membres et clients

Le changement, notre seule constance

Secteur évolutif et fortement concurrentiel, les employés doivent constamment se maintenir au fait de leurs connaissances et, de surcroît, demeurer compétitifs dans leur champ de compétences. Ainsi, ils sont à même de mener à bien les nombreux mandats et projets stratégiques ou opérationnels d'envergure qui leur sont confiés.

En faisant progresser leur rôle, en favorisant leur cheminement et en les aidant à atteindre leurs objectifs, UNI développe et retient ses talents.

Portail de formation

Dans le cadre de notre engagement continu de l'excellence, nous avons continué à optimiser notre plateforme de formation UNIversité au cours de la dernière année. Notre approche stratégique nous permet de déployer des formations qui répondent autant aux besoins opérationnels qu'à ceux de conformité réglementaire. Grâce à notre outil de suivi, nous pouvons suivre les progrès de chaque employé et apporter des ajustements ciblés rapidement.

Perfectionnement des leaders

Au cours de la dernière année, un espace virtuel fut créé pour permettre aux employés de partager leurs expériences vécues, de pouvoir exprimer leurs émotions et de partager leurs préoccupations. Il est important pour UNI de connaître leurs points de vue afin de progresser vers une perspective d'amélioration continue. Ces rencontres de perfectionnement ont également pour but de contribuer à renforcer notre résilience organisationnelle.



Développement des affaires et évolution de notre offre

Adapter notre offre et accroître notre rentabilité

Développer notre offre numérique

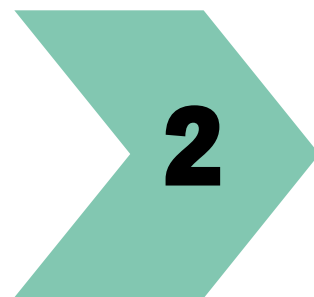
Attirer et fidéliser notre clientèle jeunesse

Revoir notre modèle de gestion du patrimoine

Faciliter la prise de décision par des données d'affaires fiables

Poursuivre le développement de nos filiales

Développer des partenariats externes stratégiques



Performance organisationnelle et évolution des canaux d'interaction avec les membres et clients

Être plus performant pour pouvoir encore mieux interagir avec nos membres et clients

Améliorer et simplifier nos opérations pour apporter une plus grande valeur à nos membres et clients

Revoir nos parcours client afin de capitaliser sur nos leviers d'attraction et de fidélisation

Bénéficier de l'intelligence d'affaires pour mieux comprendre nos membres et clients et orienter nos efforts

Faire évoluer nos modes d'interaction avec nos membres et clients



Développement des talents et évolution culturelle

Développer nos talents, créer et maintenir un milieu de travail valorisant

Renforcer le sentiment d'appartenance et l'impact dans nos communautés

Miser sur une expérience-employé favorisant l'engagement et la mobilisation, en lien avec nos parcours client souhaités

Assurer le développement de l'ensemble de nos talents

Faire évoluer notre culture organisationnelle



Employés bénévoles, 49^e compétition des pompiers, Drummond

UNI recertifiée au prix Les cultures d'entreprise les plus admirées du Canada 2024

En 2024, UNI reçoit la recertification pour le prix Les cultures d'entreprises les plus admirées du Canada. Il est évident qu'UNI investit dans la mise en place d'une forte culture. Ce programme national reconnaît les meilleures organisations canadiennes pour avoir favorisé des cultures d'entreprise performantes, contribuant ainsi à maintenir un avantage concurrentiel chez ces dernières.

UNI reçoit le prix LES MEILLEURS EMPLOYEURS DU CANADA ATLANTIQUE

Encore une fois cette année, UNI reçoit le prix Les meilleurs employeurs du Canada Atlantique soulignant les valeurs d'entreprises de notre coopérative financière. Cette distinction reconnaît les 50 employeurs en tête de leur industrie des provinces de l'Atlantique ayant une culture adaptée aux besoins de leurs employés et de leurs collectivités. Les employeurs sont comparés à d'autres organisations dans leur domaine afin de déterminer laquelle offre les programmes les plus avant-gardistes.

Coaching en leadership et cercles de coaching

Encore en 2024, UNI a investi dans ses leaders via le coaching de leadership et les cercles de coaching. Ces moyens modernes de développement élèvent les compétences des leaders, en améliorant la performance des équipes et en créant une culture d'apprentissage continu. Ces approches de développement personnalisées et intimes aident les leaders à affiner leurs compétences en communication, en prise de décision et en gestion du stress. Elles favorisent l'intelligence émotionnelle et la capacité d'adaptation

dans un environnement en constante évolution. Un leadership fort et bien accompagné favorise la motivation et l'engagement des employés. Les cercles de coaching, en particulier, offrent un espace où les leaders peuvent partager leurs défis et apprendre les uns des autres. Le coaching de leadership et les cercles de coaching ne sont pas seulement des outils de développement personnel, mais aussi des leviers stratégiques pour la réussite des organisations.



Employés bénévoles, Opération Nez Rouge. région Chaleur



Employés bénévoles, Courir pour lire, Moncton

Reconnaitre les années de services

Chez UNI, nous avons le privilège d'avoir des employés dont la carrière se démarque en longévité. En novembre, nous avons reconnu les années de services de 126 employés, dont 38 d'entre eux ont souligné 25 années et plus au sein de l'organisation. En 2024, nous avons même une employée qui a célébré 45 ans de services chez UNI.

Ensemble avec la communauté

UNI enrichit la vie de nos communautés en investissant dans des initiatives et des causes qui contribuent à la prospérité et la vitalité locales du Nouveau-Brunswick. Être au service de la communauté est une de nos missions premières. Que ce soit sous forme de dons et de commandites, de soutien aux entreprises locales, de promotion de projets visionnaires, porteurs de changement et durables, ou de l'encouragement de la vitalité et de la prospérité de nos communautés, UNI répond « présente » !

Chaque année, les employés d'UNI disposent d'une banque de sept heures payées pour faire du bénévolat au profit de la cause de leur choix dans leur communauté. En 2024, nous avons reçu 287 demandes pour un total de 1803 heures de bénévolat qui ont été investies dans les communautés d'ici.



Employés bénévoles, Festival de la patate, Grand-Sault

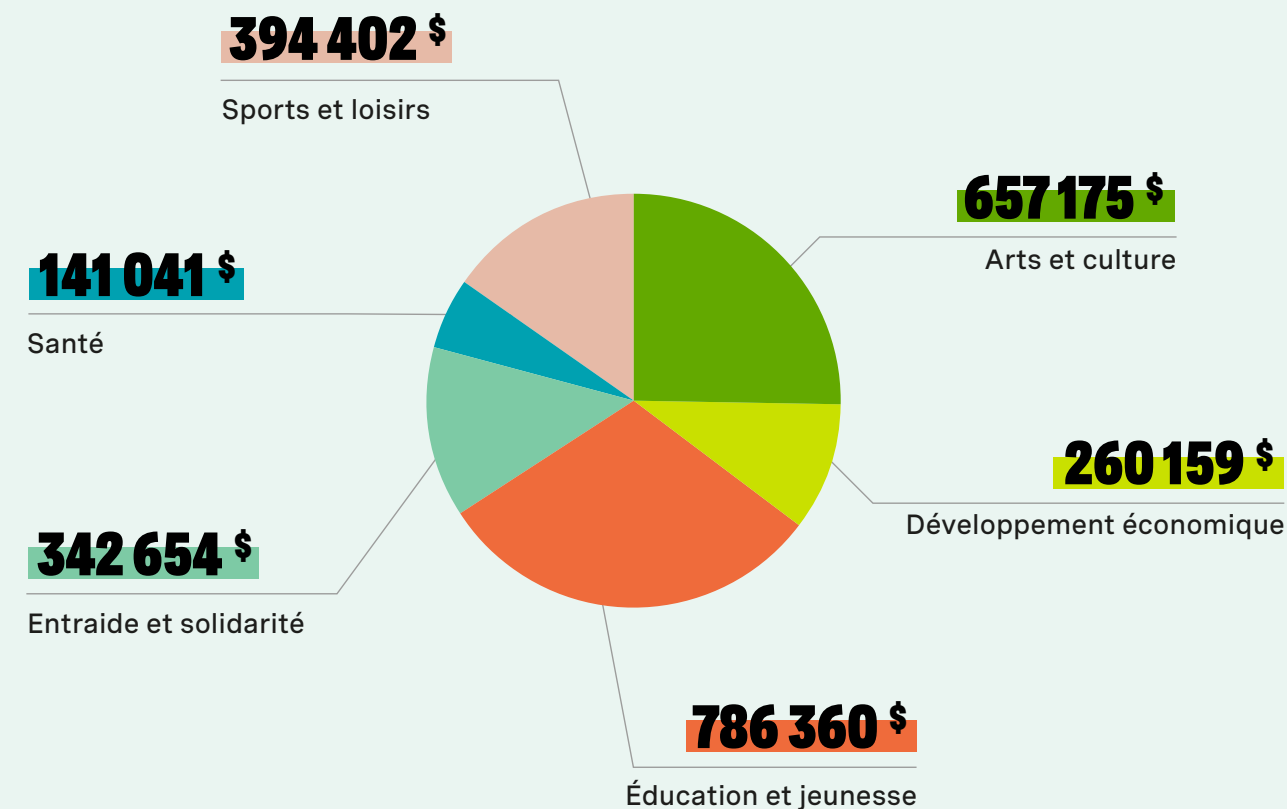
Être au coeur de la prospérité locale

Empreinte communautaire

Chaque jour, UNI enrichit la vie de nos communautés en investissant dans des initiatives et des causes qui contribuent à la prospérité et à la vitalité locales du Nouveau-Brunswick. Être au service de la communauté est l'une de nos missions premières, que ce soit par des dons et des commandites, du soutien aux entreprises locales, la promotion de projets visionnaires et durables, des sessions éducatives pour nos membres ou des bourses d'études.



2,6 M\$
En dons, commandites
et bourses d'études



Arts et culture

Favoriser l'épanouissement de nouveaux talents et stimuler l'industrie culturelle

Développement économique

Encourager la synergie avec le milieu des affaires

Éducation et jeunesse

Contribuer à l'épanouissement des jeunes

Entraide et solidarité

Appuyer des projets de développement communautaire et social

Santé

Favoriser l'accès aux soins de santé et à la recherche pour une meilleure qualité de vie

Sports et loisirs

Contribuer à la vitalité des communautés

Au cours des quatre dernières années, UNI a redonné plus de 10 M\$ en ristournes collectives aux communautés.

UNI est une coopérative qui appartient à ses membres, et c'est grâce à eux que nous avons un impact collectif significatif au Nouveau-Brunswick. Chaque personne qui choisit de faire affaire avec UNI soutient des projets locaux sélectionnés par et pour les gens d'ici.

Merci de choisir de faire affaire avec votre coopérative financière. Votre engagement et votre confiance nous permettent de répondre aux besoins financiers tout en contribuant au mieux-être des collectivités et en travaillant ensemble pour contrer nos enjeux de société.

Au début de l'année 2024, UNI a mis ses membres à l'avant-plan dans une campagne médiatique à travers la province pour démontrer la force de notre mouvement coopératif. En travaillant ensemble, nous grandirons ensemble.

Pour en savoir davantage sur notre engagement social, consultez www.uni.ca/empreintecommunautaire

**UNI, c'est nous
et ça nous appartient!**



Concours UNI est là!

Depuis les tout débuts, notre coopérative financière permet à ses membres et clients de rêver plus haut et plus grand, en réalisant leurs désirs et leurs projets! Ainsi, UNI a souhaité les remercier pour leur fidélité et leur soutien continu en lançant le concours UNI est là! À vos marques, racontez, gagnez! avec 50 prix de 1 000 \$ chacun.

Merci de nous avoir partagé vos histoires où UNI a été là dans les moments qui comptent.



CONCOURS

UNI est là!

À VOS MARQUES, RACONTEZ, GAGNEZ!



Membres des comités coopératifs d'UNI

Nous avons profité de la Semaine de coopération pour promouvoir notre programme de dons et commandites par l'entremise de nos 3 comités coopératifs incluant 36 membres de la communauté. Ce sont ces membres qui ont pour tâche d'évaluer les demandes de dons et commandites provenant des organismes de leur région.

Chaque fois que nous faisons nos affaires chez UNI, nous aidons nos communautés.



Nord-Est

De gauche à droite : Jean-Yves McGraw, Léonce Larocque, Réjean Savoie, André Comeau, Hermel Chiasson Guy-Laine Legacé, Emilie Forbes et Nadia Basque-Godin Absents : Hugues Thériault, Armand Caron et Steve Chiasson



Nord-Ouest

De gauche à droite : Annie Daneault, Nancy Belliveau Poirier, Monique Ouellet, Valérie Thériault, Lise Gagnon, Bertin Lang, Guillaume Deschênes Thériault et Pierre Essiambre. Absents : Carol Savoie, Mylène Desjardins, Madeleine Dubé et Christine Levesque.



Sud-Est

De gauche à droite : Gisèle Goupil, Germaine Gallant, Jason Ouellette, Claudette Boudreau, Thierry Arseneau, Pauline Cormier, Maryse LeBlanc et Carole LeBlanc. Absents : Moncef Lakouas, Louis Doucet et Pierrette Robichaud

Épanouissement de la jeunesse

Fidèle à notre mission coopérative, nous avons investi 1,2 M\$ pour soutenir la jeunesse. Parce que croire en l'avenir, c'est investir dans les personnes qui la bâtissent. Que ce soit par le biais de bourses, de programmes éducatifs, d'initiatives sportives ou culturelles, nous donnons aux jeunes les moyens de rêver, d'apprendre et de grandir dans un environnement qui nourrit leur potentiel. Ce choix, c'est celui d'un avenir collectif plus fort.



L'éducation au coeur de notre mission

Chaque année, UNI soutient de nombreux projets éducatifs, tels que l'acquisition d'équipements scolaires, améliorant ainsi la qualité de l'enseignement et offrant des opportunités aux élèves de tous âges. UNI a également créé des partenariats solides avec des programmes éducatifs et les organisations communautaires, renforçant ainsi les liens entre l'éducation et la communauté.

Grâce à ces efforts, nous jouons un rôle essentiel dans le développement et la promotion de l'éducation au Nouveau-Brunswick, contribuant à bâtir un avenir meilleur pour les générations à venir.





Investie dans vos communautés

Par son implication dans les événements culturels et sportifs au Nouveau-Brunswick, UNI démontre son engagement à promouvoir la culture locale et à renforcer la communauté. Son soutien permet à de nombreux festivals et événements de se réaliser, contribuant ainsi à la vitalité et à l'attractivité de la région.

Célébration des arts et de la culture d'ici

UNI soutient activement les Éloizes, démontrant son engagement envers la culture acadienne et les arts dans la promotion et la reconnaissance de l'excellence artistique du Nouveau-Brunswick. Les Éloizes, un événement incontournable met en lumière des talents locaux et offre une scène aux artistes pour pouvoir rayonner et inspirer la communauté. Cet événement met de l'avant le dynamisme, la qualité et l'originalité des oeuvres des artistes professionnels de toute l'Acadie. Grâce au soutien d'UNI, cette célébration continue de croître et de mettre en lumière la richesse culturelle de notre région.



Les Éloizes célèbrent les artistes acadiens du Nouveau-Brunswick dans diverses disciplines comme les arts visuels, la littérature, la musique et le théâtre. Organisé par l'AAAPNB, cet événement met en lumière des talents locaux.



Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie

Par la création de ce Prix littéraire, UNI souhaitait marquer de façon spéciale son jubilé d'or en rendant hommage à la plus grande écrivaine acadienne, Antonine Maillet.

Grande ambassadrice de la culture acadienne, Antonine Maillet aura marqué la francophonie par son oeuvre et son engagement. Ambassadrice du Prix littéraire, elle avait choisi d'y associer son nom dès sa création, reconnaissant l'importance de célébrer la littérature acadienne. Son héritage continuera d'inspirer et de porter la voix de l'Acadie.

« L'écrivain, avec sa plume et l'imagination, donne vie à de l'invisible et de l'inattendu. » – Antonine Maillet



Défi Everest Challenge, Parc Rotary, Dieppe

Gravir des sommets pour la santé

En participant au Défi Everest Challenge, UNI démontre son engagement envers le bien-être et la vitalité de la communauté. Ce défi se veut une initiative visant à amasser des fonds pour soutenir la recherche sur le

myélome, une forme de cancer de la moelle osseuse. Chaque année, des équipes se rassemblent pour gravir l'équivalent de la hauteur du mont Everest, soit 8 849 mètres, en marchant ou en courant. Cet événement est bien

plus qu'un simple défi physique; c'est une journée où l'énergie, la solidarité et la détermination se rencontrent pour une cause importante.

En soutenant le Défi Everest Challenge, UNI continue de jouer un rôle crucial dans le développement et la promotion de la santé et du bien-être dans la région.

Rapport de gestion

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Note au lecteur

Ce rapport de gestion donne aux lecteurs un aperçu global d'UNI Coopération financière. Il est un complément et un supplément à l'information divulguée dans les états financiers consolidés de Caisse populaire acadienne ltée. Il doit donc être lu conjointement avec les états financiers combinés, y compris les notes complémentaires au 31 décembre 2024.

Il présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus au bilan d'UNI Coopération financière durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024. D'autres renseignements à propos d'UNI Coopération financière peuvent être obtenus sur son site Web www.uni.ca.

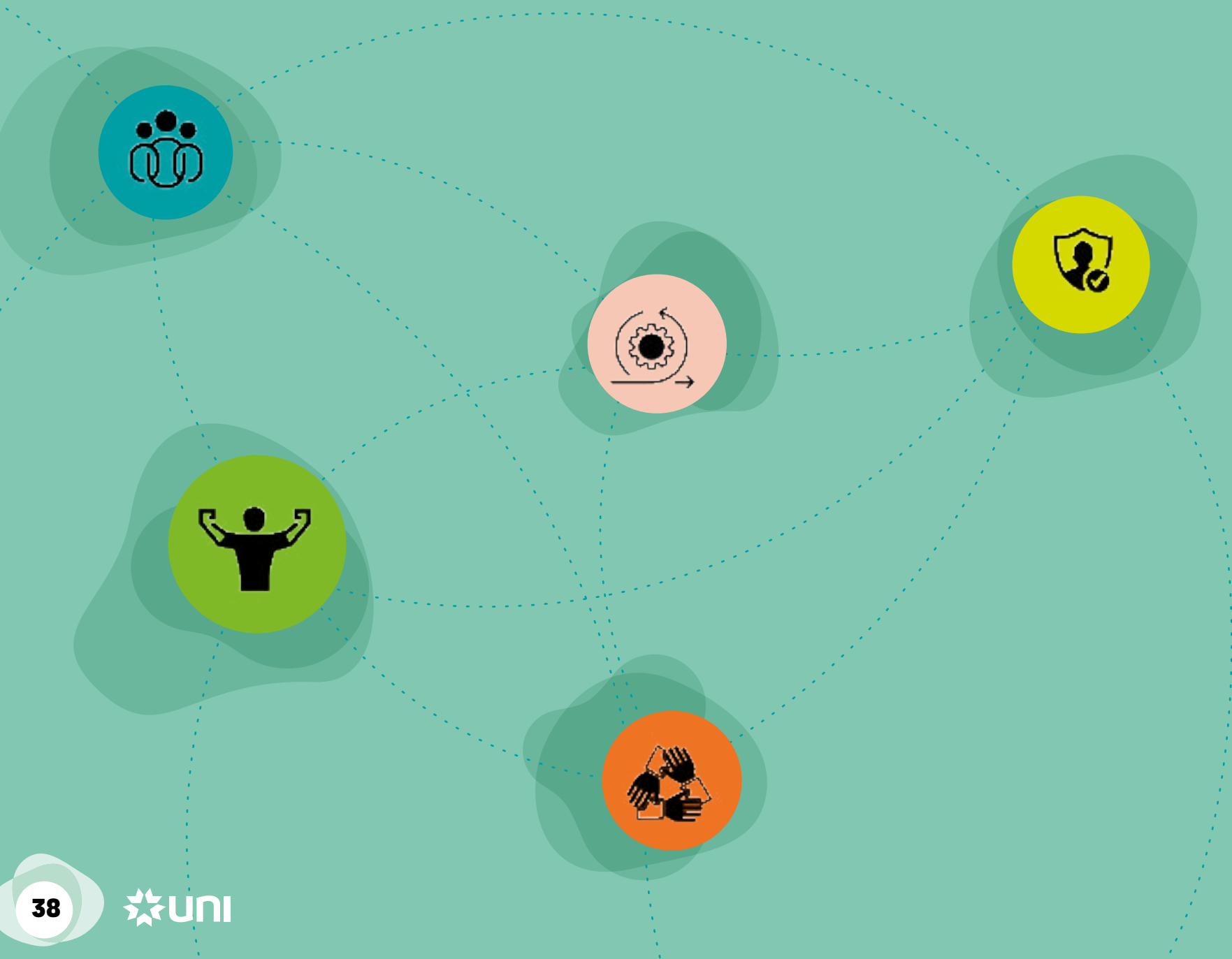


Table des matières

Situation financière	42
Perspectives économiques et financières	43
Revue des résultats financiers	45
Résultats de 2024	45
Revenus nets financiers	46
Dépenses d'exploitation	48
Assurance de personnes	49
Revue du bilan	50
Sommaire du bilan	50
Gestion du capital	54
Gestion des risques	57

Situation financière au 31 décembre 2024

Situation financière

(en milliers de dollars)	2024	2023
RENTABILITÉ ET PRODUCTIVITÉ		
Résultats avant autres éléments	(2 873) \$	(3 735) \$
Capitaux propres	481 677 \$	473 802 \$
Rendement des capitaux propres	(1,6) %	(3,1) %
DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES		
Actif	5 256 462 \$	5 299 977 \$
Volume d'affaires	12,6 G\$	12,5 G\$
RISQUE		
Pertes sur prêts	4 444 \$	4 657 \$

Perspectives économiques et financières

Canada

L'année 2024 aura été marquée par le revirement de la politique monétaire, alors qu'en 2023, la Banque du Canada poursuivait sa lutte contre l'inflation en augmentant le taux directeur de 0,25 % à trois reprises, pour le porter à 5 %, un sommet depuis 2001. La Banque du Canada annonçait une première baisse de taux de 0,25 % lors de la rencontre du 5 juin pour ensuite l'abaisser à chacune de ses rencontres, appliquant même des baisses de 0,5 % en octobre et en décembre. Le taux directeur se situe maintenant à 3 %. Avec cette baisse totale de 2 %, notre banque centrale a été l'une des plus agressives dans sa politique de relâchement. À titre de comparaison, la Réserve Fédérale américaine a abaissé son taux de 1 %, la Banque centrale européenne de 1,6 % et la Banque d'Angleterre de 0,5 %.

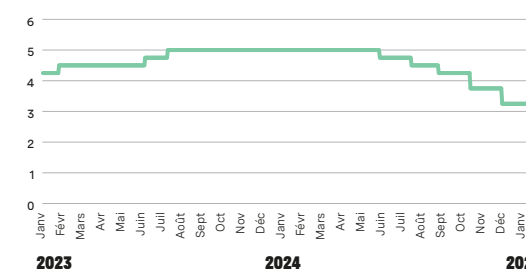
Le renversement de la politique monétaire est justifié par la baisse marquée du taux d'inflation. Le taux annuel d'inflation est passé de 6,3 % en décembre 2022, à 3,4 % en décembre 2023 à 1,8 % en décembre 2024. Rappelons que la cible de maîtrise de l'inflation est fixée dans la politique monétaire à 2 %. Quoique les données seront volatiles en raison du congé de TPS/TVH, la Banque centrale prévoit tout de même que l'inflation se maintiendra autour de 2 % au cours des deux prochaines années.

L'objectif des baisses de taux est également de stimuler l'économie. La croissance économique au Canada fut relativement faible au cours des derniers trimestres. Quoique toujours positif, le taux de

croissance d'une année à l'autre n'a pas dépassé le 2 % au cours de l'année. La Banque du Canada anticipe une croissance de 1,3 % en 2024 et de 1,8 % en 2025 et 2026. Cette faible croissance a également mis une certaine pression sur l'emploi, bien qu'il se soit créé près de 385 000 emplois au Canada en 2024, l'augmentation de plus de 625 000 de la population active a fait en sorte que le taux de chômage est passé de 5,8 % à 6,7 %.

Comme une partie significative de l'économie canadienne est basée sur l'exploitation des ressources naturelles, elle est tributaire du commerce extérieur. Dans notre cas, les États-Unis demeurent de loin notre principal partenaire commercial, ainsi l'évolution du taux de change a une incidence significative sur notre économie. À court terme, la baisse de la devise canadienne est favorable aux exportateurs, car elle rend nos produits plus compétitifs. Cependant, elle a un effet inflationniste sur les produits importés, qui nous coûtent plus cher. La force relative de l'économie américaine est bénéfique pour notre économie. L'élection du président Trump en novembre dernier est apparente dans la tendance du taux de change. L'imposition de tarifs et les mesures de représailles appliquées auraient un impact important sur notre économie que sur la leur. Conséquemment, ceci a fait baisser la valeur relative de la devise canadienne.

Évolution du taux directeur de la Banque du Canada 2023-2025 (source : Banque du Canada)



Évolution du dollar canadien par rapport au dollar US 2023-2025 (source : Banque du Canada)



Nouveau-Brunswick

Selon les données de Statistique Canada, on remarque que la croissance de la population a ralenti en 2024, tant au Nouveau-Brunswick que pour l'ensemble du pays. Pour la province, la croissance serait passée de 2,9 % à 2 %, alors que, pour l'ensemble du pays, la croissance est passée de 3,1 % à 2,3 %. Ceci représente respectivement un ajout à la population de 16 800 et de 952 000 personnes.

Comme le démontre le tableau ci-dessous, malgré la création de 10 000 emplois, le taux de chômage au Nouveau-Brunswick a augmenté de 0,5 %. Cependant, la croissance de 2,4 % de l'emploi dans la province fut supérieure à celle de 1,7 % observé à l'échelle du pays. En ce qui a trait aux différences régionales, une région se démarque, soit celle du Sud-Est. À elle seule, elle représente plus de la moitié de la croissance de la population active de la province. En termes de taux de chômage, toutes les régions, à l'exception du Nord-Est, ont vu leur taux augmenter. Pour ce qui est de la qualité des emplois, pour l'ensemble de la province, on remarque une plus forte création d'emploi à temps partiel qu'à temps plein (6 800 versus 2 800). Le Sud-Est se démarque à ce niveau avec une création de 8 700 emplois à temps plein et une perte de 1 800 emplois à temps partiel.

En ce qui a trait à l'inflation, la tendance au Nouveau-Brunswick est assez similaire à ce qui a été observé au Canada. Pour l'année 2024, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 1,6 % alors que la croissance des prix avait été de 2,9 % l'année précédente. On peut constater un fort ralentissement de la croissance des prix des aliments, de seulement 0,1 % en 2024 (6,9 % en 2023). Il est à noter que la tendance fut la même à l'échelle du pays. L'inflation est cependant à la hausse pour la composante du logement, de 5,5 % en 2024 (3,1 % en 2023), plus forte que la moyenne du Canada à 4,5 %.

Le commerce extérieur est très important pour l'économie de la province. Deux éléments de concentration sont à noter. Tout d'abord, la part des produits énergétiques, tant à l'importation qu'à l'exportation, qui nous rend sensibles aux variations du prix de cette ressource et ensuite l'extrême concentration de nos exportations qui se dirige vers les États-Unis (plus de 90 %). En temps normal, cette concentration sur un même partenaire économique nous exposerait surtout à un risque de devise. Cependant, avec les menaces tarifaires qui planent, les risques sont plus élevés. Les impacts sont difficilement quantifiables et dépendent grandement de la capacité des Américains de remplacer les produits exportés par une production interne à un prix compétitif.

Caractéristiques de la population active selon la région économique, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées

	Croissance de la population active (en '000)		Taux de chômage (%)		Nombre d'emplois (en '000)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Nord-Ouest	1,1	1,1	5,4	5,5	36,6	35,9
Nord-Est	1,7	1,5	11,9	10,4	61,3	63,0
Sud-Est	10,0	10,0	4,9	5,4	127,2	134,1
Sud-Ouest	3,6	3,3	5,0	6,3	90,3	89,7
Centre	4,4	4,0	4,6	6,4	75,2	77,4
N.-B.	20,8	19,9	6,1	6,6	390,6	400,1

Revue des résultats financiers

Résultats de 2024

Les résultats financiers consolidés se sont améliorés quelque peu en 2024 après avoir eu diminués de façon significative en 2023. Les résultats avant autres éléments au 31 décembre 2024 se sont soldés par un déficit de 2,9 M\$ alors qu'en 2023 il s'agissait d'un déficit de 3,7 M\$.

Les résultats financiers des deux derniers exercices s'expliquent sans contredit par la transition de la plateforme financière. Certaines dépenses encourues sont non récurrentes mais elles étaient tout de même nécessaires afin qu'UNI se dote d'outils fonctionnels et performants. Ce projet a nécessité des investissements initiaux importants qui devraient apporter des bénéfices dans les prochains exercices.

L'analyse de ces résultats est présentée de façon plus détaillée dans le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Assurance de personnes	5 408 \$	(317) \$
Particuliers et entreprises	(8 281)	(3 418) \$
Résultats avant autres éléments	(2 873) \$	(3 735) \$

Le secteur de l'assurance de personnes a, pour sa part, connu un gain de 5,4 M\$ en 2024 comparativement à un déficit de 300 000 \$ en 2023.

Les pertes nettes sont de 7,5 M\$. Ces résultats incluent des pertes de valeurs marchandes sur des instruments financiers dérivés de 6,2 M\$ ainsi qu'une récupération d'impôt de 1,5 M\$.

Revenus nets financiers

Les revenus nets financiers correspondent à la différence entre les revenus financiers gagnés sur des éléments d'actif, tels que des prêts et des valeurs mobilières, et les frais financiers liés à des éléments de passif, tels que des dépôts et des emprunts. Les revenus financiers nets incluent également les revenus financiers tirés des activités d'assurance et de rentes.

Les revenus nets financiers s'élevaient à 125 M\$ à la fin de 2024, ce qui représente une diminution de 7,8 M\$ par rapport à 2023, alors qu'ils étaient de 132,8 M\$. Autant les revenus d'intérêts que les frais d'intérêts ont augmenté en 2024. La marge financière entre les prêts et les dépôts s'est cependant rétrécie un peu alors que les frais d'intérêts sur les dépôts ont augmenté plus rapidement que les revenus d'intérêts sur les prêts.

Prêts

Les revenus d'intérêts sur le portefeuille de prêts d'UNI ont augmenté de 12,3 M\$ par rapport à 2023. Les revenus d'intérêts sur les prêts étaient de 210,5 M\$ en 2024, comparativement à 198,2 M\$ en 2023. Cette augmentation est le résultat du renouvellement de plusieurs prêts à des taux d'intérêt plus

élevés ainsi que de la croissance de 54,8 M\$ du portefeuille de prêts.

Dépôts

La dépense d'intérêts sur les dépôts des membres et clients est passée de 71,9 M\$ en 2023 à 88,7 M\$ en 2024, soit une augmentation de 16,8 M\$. Cette augmentation est attribuable aux hausses des taux d'intérêt et du choix de produits effectué par les membres et clients. Effectivement, en raison des taux avantageux, les épargnes à terme sont demeurées populaires en 2024.

Emprunts

Le programme de titrisation demeure la principale source d'emprunt d'UNI. La dépense d'intérêts pour nos emprunts est passée de 8,3 M\$ en 2023 à 10,9 M\$ en 2024. Cette hausse de 2,6 M\$ s'explique par la croissance de l'emprunt effectué en début d'année et des taux plus élevés de financement. En effet, en 2024, cinq échéances ont eu lieu, soit une en mai, deux en juin et deux en décembre pour un montant total de 40,5 M\$ et UNI a émis 86,8 M\$ de nouveaux emprunts de titrisation en février.

Dotation à la provision pour les pertes sur prêts

La dotation à la provision pour les pertes sur prêts s'est élevée à 4,4 M\$, soit une légère diminution de 214 000 \$ par rapport à 2023. La provision pour les pertes sur prêts est calculée selon la norme internationale d'information financière (IFRS) 9 qui entraîne des exigences relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers ainsi qu'à la dépréciation des instruments financiers. Cette norme est fondée sur l'information relative aux pertes de crédit attendues (information prospective) dans laquelle nos portefeuilles de prêts sont segmentés selon l'évolution du risque en trois phases distinctes. On attribue aux différentes phases des probabilités de défaut différentes selon leur risque. Pour les produits hypothécaires et commerciaux qui se retrouvent à la phase 3, ils sont calculés à partir des prêts identifiés comme étant à risque, basés sur une évaluation individuelle.

Autres revenus

Les autres revenus proviennent de plusieurs sources, comme démontré dans le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Frais de service sur les dépôts et les paiements	13 429 \$	13 826 \$
Gain sur disposition de titres hypothécaires titrisés	12 382	11 493
Commissions	12 055	13 510
Ventes de services connexes	2 302	2 310
Autres revenus	4 063	3 819
Total des autres revenus	44 231 \$	44 958 \$

Globalement, les autres revenus sont demeurés stables en 2024 en se chiffrant à 44,2 M\$. Les revenus de frais de service sont demeurés similaires à l'exercice précédent étant donné qu'aucune augmentation de tarifs n'a été faite en 2024. Pour ce qui est du gain sur la titrisation, on constate une légère augmentation et ceci continue d'être une source importante de revenu. Finalement, les revenus de commissions sont aussi en baisse et s'expliquent par la fin d'une entente avec un partenaire pour la distribution de carte de crédit.



Dépenses d'exploitation

Le tableau suivant présente le détail des dépenses d'exploitation :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Salaires et avantages sociaux	85 653 \$	80 792 \$
Déplacements, formation et bien-être du personnel	3 991	5 712
Honoraires professionnels	12 836	11 847
Frais informatiques et télécommunication	28 648	44 408
Loyer, entretien et amortissement des immeubles et équipements	20 010	16 024
Gestion du numéraire et compensation	1 073	1 867
Cotisations et frais réglementaires	7 122	3 090
Promotion, publicité, dons et commandites	5 081	9 041
Frais de bureau et messagerie	3 011	2 600
Gouvernance	949	1 085
Assurances	1 592	1 525
Autres	10 193	6 552
Montant transféré aux passifs au titre de contrats d'assurance	(6 372)	(6 379)
	173 787 \$	178 165 \$

UNI étant une entreprise de services, la masse salariale représente la dépense la plus importante de la coopérative financière. La dépense de salaires et d'avantages sociaux a augmenté en 2024 pour se situer à 85,7 M\$. Il s'agit d'une hausse de 4,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est causée par les coûts de l'inflation et l'ajout de ressources pour soutenir les nouvelles activités rapatriées et la transition de la plateforme financière en 2023.

En excluant la masse salariale, nos frais d'exploitation ont connu une diminution de 9,3 M\$ en passant de 97,4 M\$ en 2023 à 88,1 M\$ en 2024. En 2023, des investissements importants avaient été faits en lien avec la transition de notre système financier.

Assurance de personnes

Les filiales Acadie Vie et AVie composent ce secteur d'activité. Après des résultats décevants en 2023 en lien avec l'application de la nouvelle norme comptable IFRS 17, le secteur d'assurance s'est redressé en 2024 avec des résultats alignés avec les attentes. Les résultats d'exploitation avant impôts ont été de 5,4 M\$ en 2024, comparativement à une perte d'environ 300 000 \$ pour 2023.

Le tableau suivant présente les principales sources de revenus d'Acadie Vie :
Revenus assurance de personnes

(en milliers de dollars)	2024	2023
Revenus d'assurance	23 556 \$	19 024 \$
Revenus de placement	2 047	15 587
Total des revenus	25 603 \$	34 611 \$

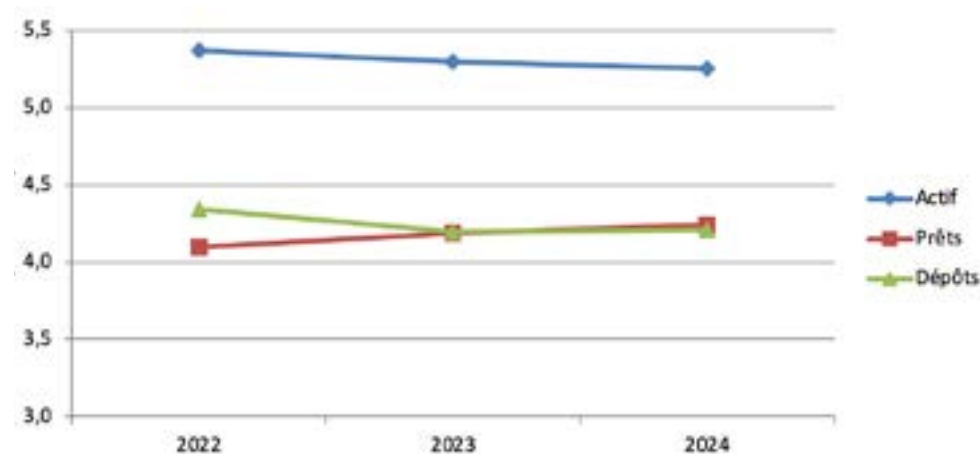
Revue du bilan

Sommaire du bilan

(en milliers de dollars)	2024		2023		2022	
Actif						
Liquidités	129 185 \$	2,5 %	101 484 \$	1,9 %	163 878 \$	3,1 %
Valeurs mobilières	485 370	9,2 %	491 564	9,3 %	573 262	10,7 %
Prêts	4 213 127	80,2 %	4 159 642	78,5 %	4 068 190	75,7 %
Autres actifs	428 780	8,2 %	547 287	10,3 %	567 475	10,5 %
Total de l'actif	5 256 462 \$	100,0 %	5 299 977 \$	100,0 %	5 372 805 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	4 210 158 \$	80,1 %	4 197 576 \$	79,2 %	4 341 350 \$	80,8 %
Emprunts	278 745	5,3 %	306 422	5,8 %	278 958	5,2 %
Autres passifs	285 882	5,4 %	322 177	6,1 %	276 917	5,2 %
Capitaux propres	481 677	9,2 %	473 802	8,9 %	475 580	8,9 %
Total du passif et capitaux propres	5 256 462 \$	100,0 %	5 299 977 \$	100,0 %	5 372 805 \$	100,0 %

Évolution du bilan

(en milliards de dollars)



Actif total

Au 31 décembre 2024, l'actif total d'UNI s'élevait à 5,3 G\$, ce qui correspond à une diminution de 43 M\$ ou 0,8 % par rapport à 2023. Le portefeuille de prêts a tout de même connu une croissance en 2024.

Gestion des liquidités

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la coopérative financière, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, d'un plan de financement sur cinq ans, d'une simulation de crise sur la liquidité, de tests de tension de liquidité, d'une gestion de la position de liquidité quotidienne ainsi que d'une reddition de compte présentée trimestriellement au conseil d'administration d'UNI. Cette même reddition de compte est encadrée par une politique de gestion du risque de liquidité et d'une politique de placement, révisée régulièrement par le conseil d'administration.

La gestion de la liquidité est encadrée par une politique interne à UNI. Celle-ci assure un suivi adéquat de ses liquidités par une gestion à plusieurs niveaux et permet d'assurer une suffisance de liquidité à court terme. Pour la prévision des besoins de liquidité à long terme, un suivi du plan de financement est utilisé.

UNI se doit, en tant que coopérative financière réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), ainsi que pour une bonne gestion de son risque de liquidité, de conserver un ratio de liquidité à court terme supérieur à 100 %. La diminution de ce ratio ne signifie pas nécessairement un problème financier pour une institution, mais peut provenir d'un ajustement dans la gestion de ses liquidités, de ses activités ou des changements à la norme directrice qui dicte le calcul. Nous utilisons une approche conservatrice relativement au niveau de liquidité à conserver et nous révisons périodiquement notre stratégie d'investissements pour assurer de maximiser le rendement de notre liquidité.

À la suite de la transition de la plateforme financière, UNI a maintenu plus de liquidité qu'elle ne l'aurait fait en temps normal, d'où l'augmentation du ratio de liquidité.

Ratio de liquidité à court terme

	2024	2023
Ratio	219 %	211 %

Prêts

Le portefeuille de prêts nets des provisions a poursuivi sa croissance en 2024. Il se chiffre à 4,2 G\$ au 31 décembre 2024. Par rapport à 2023, ce portefeuille a augmenté de 55 M\$. Ceci représente une croissance de 1,3 %. La majorité de la croissance provient du développement aux entreprises.

Prêts nets des provisions

(en millions de dollars)



Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de prêts selon les différentes lignes d'affaires :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023	2022
Particuliers			
Hypothécaires résidentiels	1 737 136 \$	1 791 126 \$	1 807 273 \$
Consommation et autres prêts personnels	595 476	597 772	597 996
Total Particuliers	2 332 611 \$	2 388 898 \$	2 405 269 \$
Entreprises			
Secteur immobilier	1 103 551	965 557	830 621
Services de soins de santé et assistance sociale	135 365	122 469	122 167
Industrie de la construction	64 177	83 458	88 801
Foresterie	42 070	44 914	46 905
Pêche et piégeage	165 496	169 994	167 328
Commerce de détail	51 371	56 079	60 997
Industrie manufacturière	71 216	68 434	85 585
Hébergement et restauration	79 517	88 591	96 040
Transport et entreposage	23 502	30 131	31 284
Autres	174 472	169 943	159 382
Total Entreprises	1 910 736 \$	1 799 569 \$	1 689 560 \$
	4 243 347 \$	4 188 467 \$	4 094 829 \$
Provision pour pertes sur prêts	(30 220)	(28 825)	(26 639)
Total des prêts par catégorie d'emprunteurs	4 213 127 \$	4 159 642 \$	4 068 190 \$

Prêts hypothécaires résidentiels

Le portefeuille hypothécaire résidentiel a connu une légère diminution en 2024. Il se situe maintenant à 1,74 G\$ et représente une baisse de 54 M\$ par rapport à 2023. Ceci signifie que la croissance générée par les nouveaux prêts octroyés n'a pas été suffisante pour compenser la diminution normale du portefeuille au fil du temps.

Prêts à la consommation et autres prêts personnels

Ce portefeuille de prêts est demeuré stable en 2024, comparé à 2023, se situant à 595 M\$. Il englobe le financement aux points de vente qui a continué de bien performer en 2024.

Prêts aux entreprises

Le portefeuille de prêts aux entreprises a encore connu une bonne croissance en 2024 avec une augmentation de 111 M\$. Ce portefeuille s'établit maintenant à 1,91 G\$, comparativement à 1,8 G\$ en 2023. Il s'agit d'une croissance de 6,1 %. L'immobilier multilogement a particulièrement bien performé avec une croissance de 103 M\$.

Dépôts

Le portefeuille de dépôts se chiffre à 4,2 G\$ au 31 décembre 2024. Il s'agit d'une augmentation de 12 M\$ par rapport à l'année précédente. L'an dernier, nous avons connu une baisse qui était en partie liée à la perte de membres et clients à la suite de la migration du système financier, mais aussi en raison d'un contexte économique plus difficile. En 2024, même si le contexte économique ne s'est pas amélioré, on constate que notre portefeuille de dépôts s'est tout de même stabilisé.

(en millions de dollars)



Gestion du capital

Gouvernance

UNI reconnaît l'importance d'une saine gestion du capital avec la mise en place de plusieurs éléments, entre autres :

- Une revue annuelle de la politique sur la gestion du risque de capital par son conseil d'administration.
- La production annuelle du processus interne de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres.
- Une reddition de comptes trimestrielle de la gestion du capital présentée au conseil d'administration.
- Un suivi mensuel de différents indicateurs de capital.
- La production annuelle et la mise à jour trimestrielle d'un plan de capitalisation de cinq ans afin de s'assurer de la suffisance du capital à long terme.

UNI utilise deux ratios pour s'assurer de la suffisance de ses fonds propres : le ratio de capital sur les actifs à risque et le ratio de levier.

Ratio de capital sur les actifs à risque

Ce ratio mesure la suffisance du capital ajusté pour le risque. De plus, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), par le biais de la ligne directrice « Normes de fonds propres », impose un niveau minimum de ce ratio aux institutions financières. UNI atteint confortablement ce niveau minimum. Le capital est aussi principalement composé de parts sociales et de bénéfices non répartis.

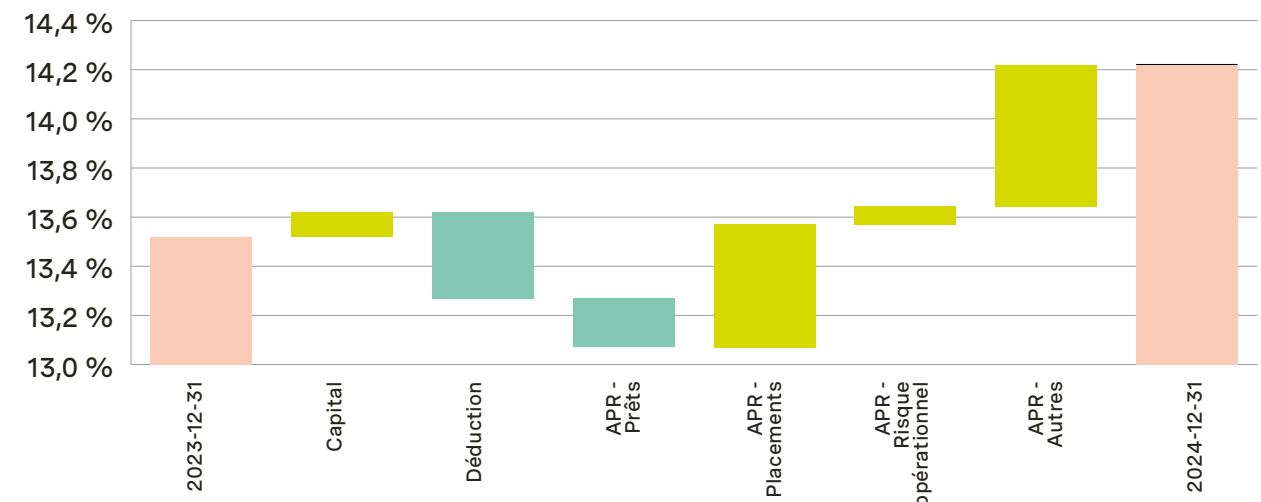
(en milliers de dollars)	2024	2023
Capital réglementaire CET1	381 821	388 629
Capital réglementaire catégorie 2	16 519	18 571
Capital réglementaire total	398 340	407 200

Actifs pondérés par le risque (APR)	2 686 091 \$	2 874 082 \$
--	---------------------	---------------------

Ratio de capital sur actifs à risque CET1	14,2 %	13,5 %
Ratio de capital sur actifs à risque total	14,8 %	14,1 %

Évolution annuelle du ratio CET1

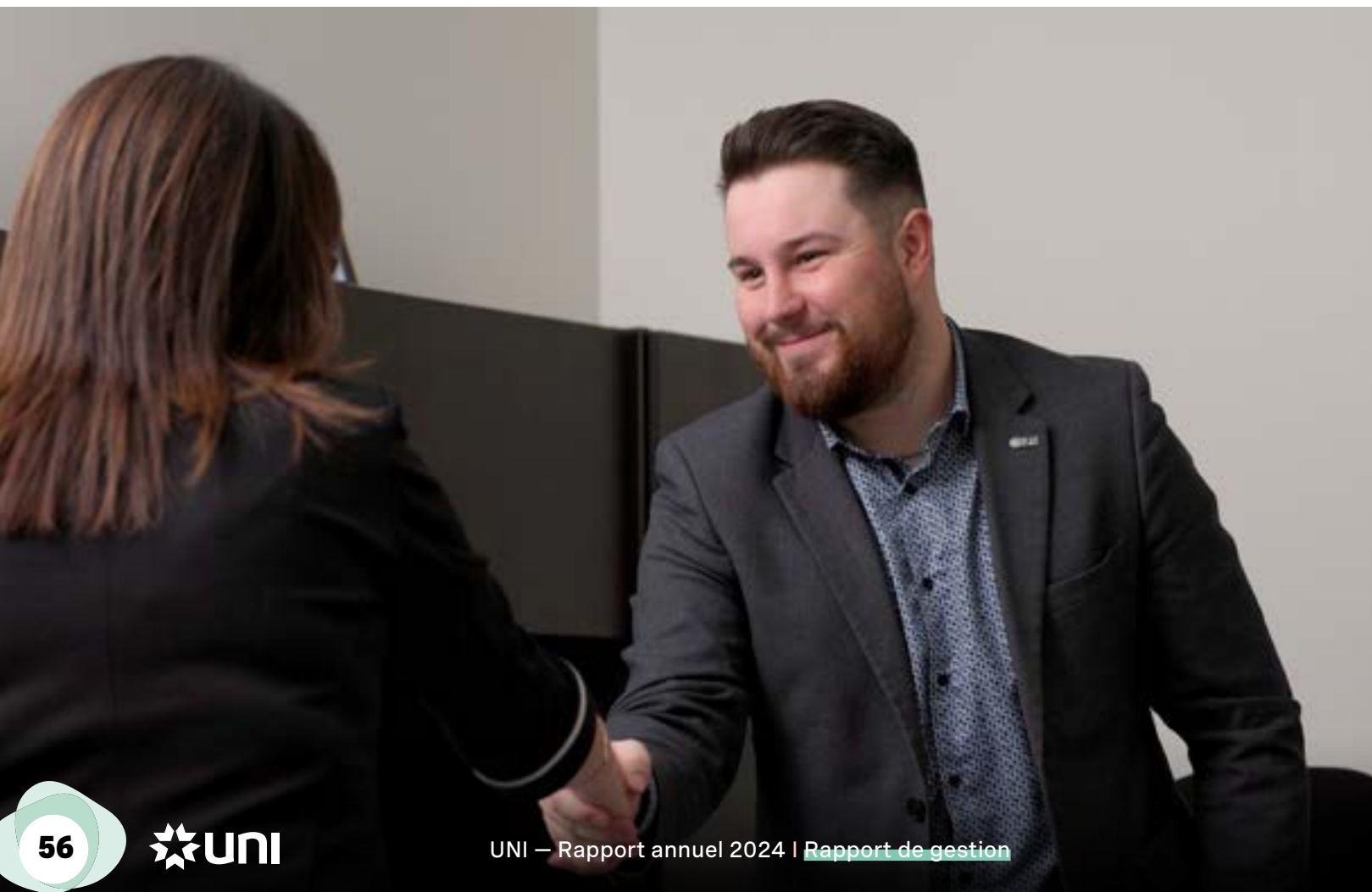
En 2024, UNI a poursuivi ses investissements technologiques stratégiques importants, augmentant ainsi les déductions de capital. De plus, une gestion prudentielle du risque de son portefeuille de placement et une réduction importante des autres actifs ont contribué à la diminution des actifs à risque. Le ratio de capital CET1 au 31 décembre 2024 a augmenté de 0,69 %, comparativement à l'année précédente.



Ratio de levier

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), par le biais de la ligne directrice « Exigences de levier », exige le respect d'un deuxième ratio de capital, soit le ratio de levier. Le minimum requis est de 3 % de capital sur l'actif non ajusté pour le risque. UNI respecte les exigences du BSIF avec un ratio de 7,3 %.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Capital réglementaire CET1	381 821 \$	388 629 \$
Actifs aux fins du calcul du ratio de levier	5 224 851 \$	5 256 032 \$
Ratio de levier	7,3 %	7,4 %

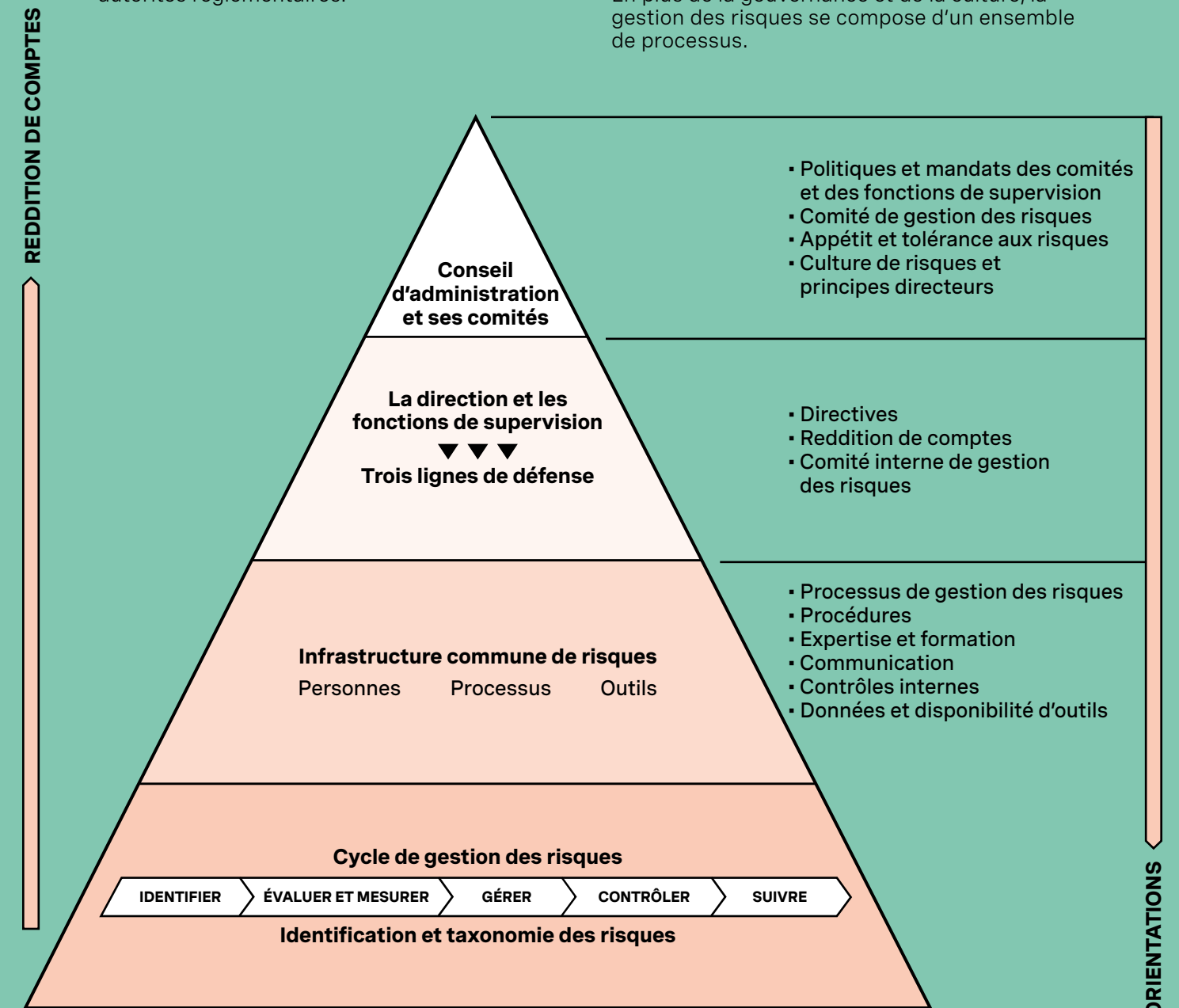


Gestion des risques

UNI bénéficie d'une fonction de supervision de la gestion des risques relevant du chef des risques. Ce dernier coordonne la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques pour UNI et ses filiales afin de respecter les standards exigés par le BSIF et les autres autorités réglementaires.

Cadre de gestion des risques

Le cadre de gestion des risques se veut prudent, complet, efficace et cohérent à l'échelle de l'organisation. Il couvre l'ensemble des activités d'UNI et ses filiales en plaçant de l'avant une approche globale et coordonnée pour gérer ses risques de façon intégrée. Le cadre de gestion de la conformité fait partie intégrante du cadre de gestion des risques. Ce dernier repose sur une gouvernance rigoureuse, formelle et dynamique, sur une culture de risques transparente et d'éthique forte qui guident le développement durable des affaires, surveillent et contrôlent les risques à travers l'organisation. En plus de la gouvernance et de la culture, la gestion des risques se compose d'un ensemble de processus.



Gouvernance

Le cadre de gestion des risques d'UNI est soutenu par une structure de gouvernance respectant sa réalité organisationnelle et juridique. Le conseil d'administration s'est doté d'un comité de gestion des risques, d'un comité d'audit ainsi que d'autres comités pour superviser les activités spécifiques de l'organisation et les risques qui leur sont liés. Il a aussi recours à des fonctions de supervision (ex. : la gestion intégrée des risques, la conformité, les finances, l'audit interne, le crédit, etc.) pour s'assurer d'un accès à l'information nécessaire dans l'exécution de son mandat.

Le conseil d'administration exprime ses orientations, dont celles liées aux risques, par le cadre de propension à prendre des risques (CPPR). UNI gère son risque selon l'approche des trois lignes de défense permettant au conseil d'administration et à la direction d'obtenir l'assurance que les risques demeurent à l'intérieur de sa tolérance aux risques énoncée dans le CPPR. En d'autres mots, c'est le niveau

de risques qu'UNI est disposée à prendre. Le CPPR s'adresse à l'ensemble des activités d'UNI et ses filiales. La fonction de supervision de la gestion des risques assure la coordination au quotidien du cadre en concordance avec les orientations du conseil d'administration. UNI poursuit la voie de l'amélioration continue de l'efficacité des trois lignes de défense afin d'avoir une gouvernance des risques pleinement efficace et adaptée aux besoins de l'organisation et des standards exigeants de l'industrie, lesquels sont également en constants changements.

Culture de risques

Le conseil d'administration promeut une prise de risque saine, en équilibre avec un rendement de l'avoir adéquat, pour maintenir un niveau de capital fort qui n'est pas au détriment de l'objectif collectif de ses membres et clients et des communautés.

Un facteur de succès d'une culture forte de risques est l'utilisation d'un langage commun. Être en mesure de classer les risques par catégorie et de les définir de façon constante et cohérente à travers l'organisation contribue largement à établir une fondation solide pour le langage commun de la gestion des risques. UNI classe ses risques sous neuf grandes catégories. Le risque opérationnel, en raison de sa nature hétérogène, possède douze composantes de risques dont le risque lié aux tiers et le risque de technologies et cybersécurité.

Cadre de propension à prendre des risques

Appétit (cible) pour le risque

Correspond au niveau qu'UNI souhaite atteindre ou maintenir pour atteindre ses objectifs stratégiques et d'affaires.

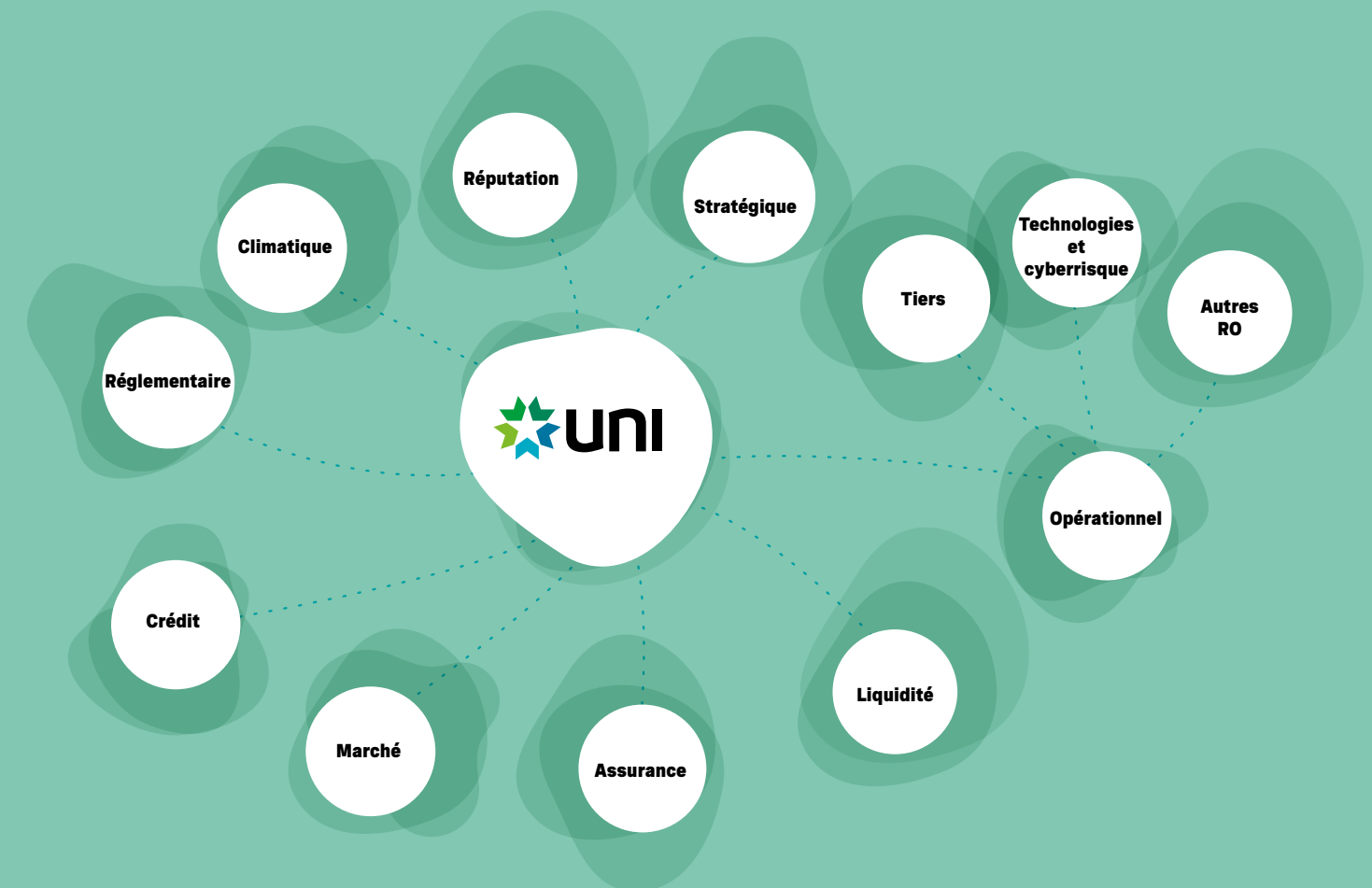
Tolérance (seuil et limite) au risque

Correspond au seuil et limite établis et définis en tenant compte de la capacité à prendre des risques. UNI ne veut pas être dans la zone limite.

Capacité

Correspond aux fonds propres, aux bénéfices anticipés et réels, aux outils, aux experts, aux connaissances et au personnel d'UNI pour gérer un risque. En termes de niveau de risques, les seuils réglementaires limitent aussi la capacité d'UNI.

Taxonomie des risques



Risque stratégique

Écart matériel des résultats financiers d'UNI et de ses filiales par rapport aux résultats planifiés dans son plan stratégique ou de la perte de valeur de son bilan. Ce manque financier peut être lié :

- aux choix inappropriés de stratégies, de modèles d'affaires, de partenaires stratégiques ou de plans d'exploitation selon sa situation financière, ses capacités opérationnelles, son expertise, son positionnement concurrentiel ou l'environnement d'affaires ou économique;
- à l'inaction volontaire ou involontaire face à un changement important de l'économie ou de l'environnement concurrentiel ou d'affaires;
- à l'inadéquation de l'allocation de ressources humaines, financières et matérielles pour livrer sa stratégie;
- à une sous-capitalisation, une surcapitalisation ou à une utilisation inadéquate des fonds propres de l'organisation;
- au désalignement de plans sectoriels avec le plan stratégique d'UNI;
- à la perte de revenus ou de valeur au bilan en raison d'un environnement externe défavorable (ex. : crise économique).

Le conseil d'administration adopte un plan stratégique, lequel contient des objectifs quantitatifs et d'ordre organisationnel. Il revoit trimestriellement le statut d'avancement avec les membres de la direction qui mettent en œuvre des plans opérationnels pour assurer l'atteinte des objectifs stratégiques.

UNI possède un niveau de capital élevé, cohérent avec son appétit pour le risque. Elle est fière de cette solidité financière qu'elle offre à ses membres et clients et elle prend les actions pour maintenir une marge de confort afin d'assurer la prospérité durable d'UNI et de ses membres.

Annuellement, UNI effectue des simulations de crises lui permettant de connaître le niveau de résilience de l'institution si elle avait à gérer des situations extrêmes. UNI, en utilisant des mesures de gestion, est en mesure de demeurer au-dessus des ratios minimaux de fonds propres dans la totalité de scénarios évalués.

Risque de réputation

Pertes de revenus dues à des activités, des gestes ou des pratiques d'UNI qui sont significativement sous les attentes des membres, des clients, des employés ou du public en général. Ce risque découle souvent d'une mauvaise gestion d'une ou de plusieurs autres catégories de risques qui engendrent une perte de confiance ou de commentaires négatifs importants dans les médias traditionnels, sociaux et dans les communautés.

UNI a à cœur sa réputation. Elle s'assure en permanence que ses gestes, façons de faire et comportements sont en ligne avec ses valeurs coopératives et ses responsabilités de fiduciaires. La direction supervise de façon serrée la mise en marché de nouveaux produits, services et autres initiatives ainsi que les changements à sa gamme de produits et services.

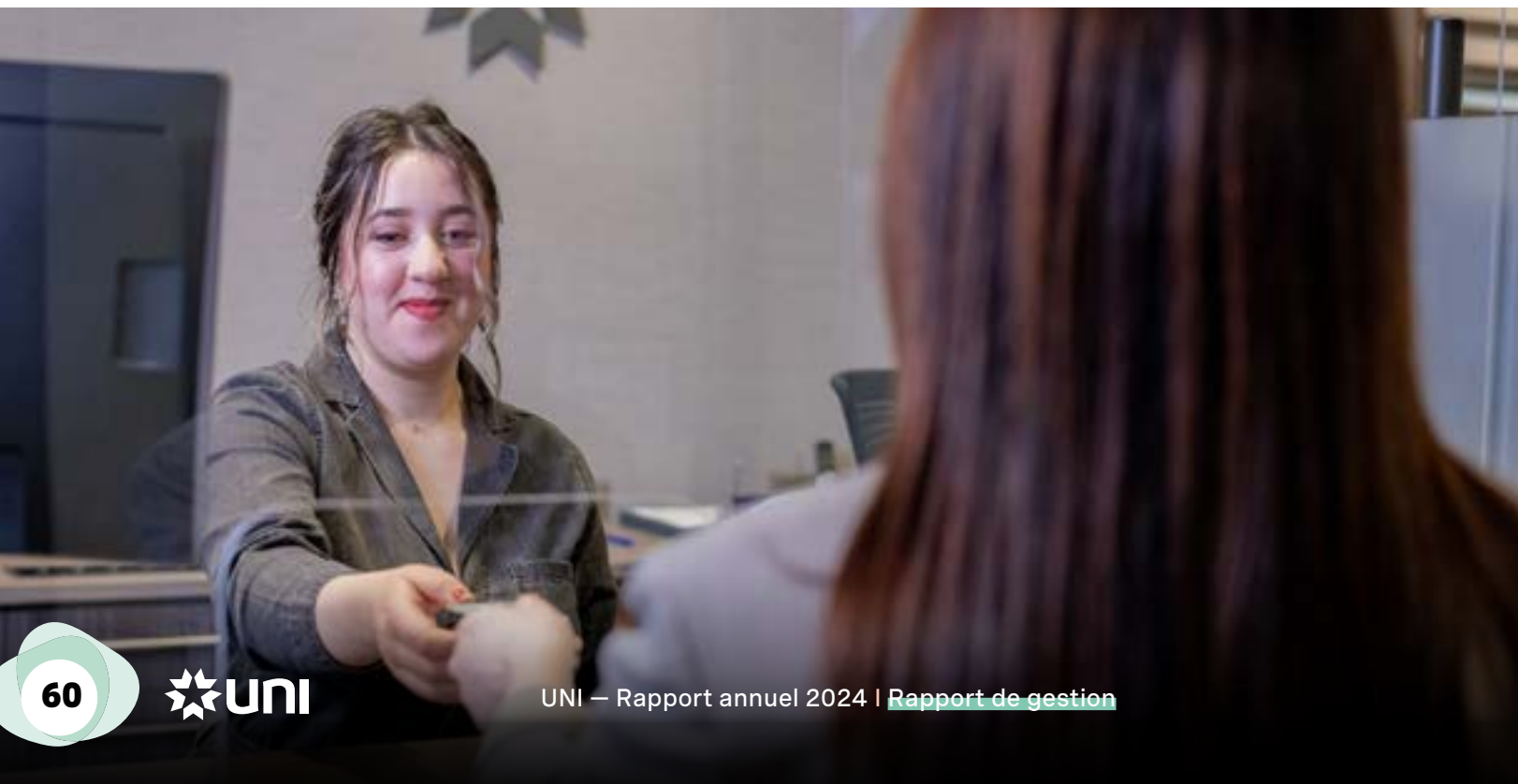
Risque climatique

Les changements climatiques peuvent entraîner des répercussions importantes sur la sûreté et la solidité d'UNI.

Ces risques, qu'on appelle « risque lié aux changements climatiques » ou « risque climatique », sont généralement classés en deux catégories : « risques physiques » et « risques de transition » :

- Risques physiques : Désignent les risques financiers découlant de la fréquence et de la gravité croissantes des phénomènes extrêmes et des événements liés aux changements climatiques (c.-à-d. les risques physiques aigus), des changements graduels du climat à plus long terme (c.-à-d. les risques physiques chroniques) et des effets indirects des changements climatiques comme les conséquences sur la santé publique (p. ex., les répercussions sur la morbidité et la mortalité).
- Risques de transition : Désignent les risques financiers liés au processus d'ajustement vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces risques peuvent découler des politiques gouvernementales, lois et règlements actuels ou futurs visant à limiter les émissions de GES, ainsi que des progrès technologiques et des changements dans l'humeur du marché et l'attitude des clients à l'égard d'une économie à faibles émissions de GES.

UNI a introduit formellement le risque climatique dans son cadre de surveillance des risques et effectue des travaux en vue de se conformer aux exigences de la ligne directrice Gestion des risques climatiques du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Cette dernière entrera en vigueur à la fin de l'exercice 2025.



Risque de liquidité

Pertes possibles découlant du fait qu'UNI ait recours à des sources de financements onéreuses et non planifiées pour être en mesure de respecter ses obligations financières dans les délais prévus. Les obligations financières comprennent des engagements envers les déposants, les emprunteurs (déboursement de prêts consentis), les fournisseurs, les membres et clients ou les assurés. Ce risque résulte principalement de l'asymétrie entre les flux de trésorerie liés aux actifs et ceux liés aux passifs incluant le paiement des sommes dues aux fournisseurs et des ristournes individuelles aux membres.

UNI présente un niveau de liquidité enviable dans le marché des institutions financières au Canada. La principale source demeure les dépôts des membres et clients, particuliers et entreprises. Toutefois, elle utilise des canaux de titrisations de prêts hypothécaires garantis par la SCHL afin de diversifier ses sources. De plus, UNI détient des lignes de crédit avec des institutions financières canadiennes. UNI et sa filiale d'assurance de personnes, Acadie Vie, mettent en œuvre une stratégie d'appariement des actifs avec les passifs apportant une meilleure symétrie des flux monétaires de l'organisation. UNI a mis en place des indicateurs, des alertes, des seuils et des limites, en plus d'un plan de financement d'urgence afin d'assurer qu'elle maintienne en tout temps un niveau de liquidité adéquat au delà des exigences réglementaires. En particulier, les alertes ont pour objectif de déceler une crise potentielle de liquidité.

Risque réglementaire

Pertes pouvant provenir de litiges, de pénalités, d'amendes ou de sanctions financières ou non (surveillance accrue des organismes réglementaires) liées à des pratiques inadéquates ne respectant pas la réglementation en vigueur. Ce risque découle de la possibilité qu'UNI, ou ses filiales, dérogent des attentes prévues aux lois, règles, règlements, normes ou autres exigences réglementaires. Aussi, ce risque comporte des charges importantes non planifiées pour se conformer à la réglementation en vigueur ou aux changements réglementaires.

UNI a mis en place un cadre de gestion du risque réglementaire adapté à la nature de ses opérations qui a pour objectif de démontrer que ses activités se situent à l'intérieur du cadre réglementaire applicable, et ce, tout en respectant le cadre de propension à prendre des risques. Ce cadre permet notamment de suivre, d'identifier, de mesurer et de gérer les changements aux lois, règlements et autres exigences réglementaires. Lorsqu'applicable, UNI ajuste, dans les meilleurs délais possibles, ses encadrements afin de se conformer à la réglementation.

UNI, en tant qu'entité déclarante aux termes de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la Loi/LRPCFAT) a mis en place un programme afin d'assumer les obligations réglementaires attendues par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).



Risque de crédit

Pertes financières non anticipées dues à l'incapacité ou au refus d'un emprunteur, d'un endosseur, d'un garant ou d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie.

Le risque de crédit comprend le risque de défaut, de concentration et d'exposition à des engagements importants avec une seule contrepartie.

Le risque de crédit est le risque le plus important d'UNI. Le portefeuille de crédit d'UNI est composé de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation et de crédit aux entreprises.

La politique de gestion du risque de crédit est adoptée par le conseil d'administration d'UNI avant d'être mise en œuvre par les équipes qui interviennent dans le processus d'octroi et de gestion des produits de crédit.

Octroi du crédit

Le conseil d'administration d'UNI accorde les limites d'approbation au comité de crédit et au chef du crédit. Ce dernier délègue les limites d'approbation au personnel chargé de l'autorisation du crédit. La décision relative au crédit est fondée sur une évaluation du risque. Elle repose sur des facteurs comme la politique de gestion du risque de crédit, les pratiques et procédures de crédit, la conformité et sur les garanties disponibles.

Lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement d'activités terroristes

Prêts à la clientèle de détail – Particuliers

Le portefeuille de prêts aux particuliers est composé d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnelles ainsi que de financements au point de vente. Chaque décision relève d'un palier différent au sein des équipes de gestion des risques indépendantes à la ligne d'affaires. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté.

Prêts à la clientèle de détail – Entreprises

La catégorie des prêts aux entreprises est composée du portefeuille de prêts aux petites entreprises (clientèle de détail – entreprises), du portefeuille de prêts aux moyennes entreprises et du portefeuille de prêts aux grandes entreprises.

Pour les principaux portefeuilles, le dispositif de notation comprend 10 cotes.

Le tableau suivant présente une comparaison des cotes internes avec celles des agences externes :

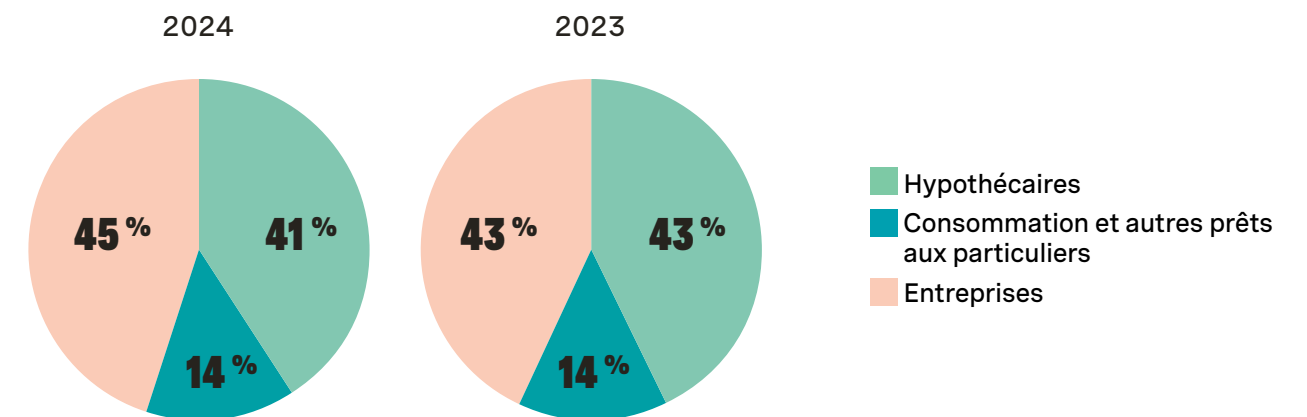
Cotes	S&P	Description
1 à 2	AAA à BBB+	De première qualité
3	BBB à BBB –	
4 à 5	BB+ à BB –	De qualité satisfaisante
6 à 7	B+ à B –	
8 à 9	CCC+ à C	Sous surveillance
10	D	Prêts douteux ou en défaut

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre et client, UNI obtient une garantie pour certains produits afin d'atténuer le risque de crédit de certains emprunteurs. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des actions, des placements, des titres de gouvernements ou des actions. Au besoin, UNI utilise des mécanismes de partage des risques avec d'autres institutions financières.

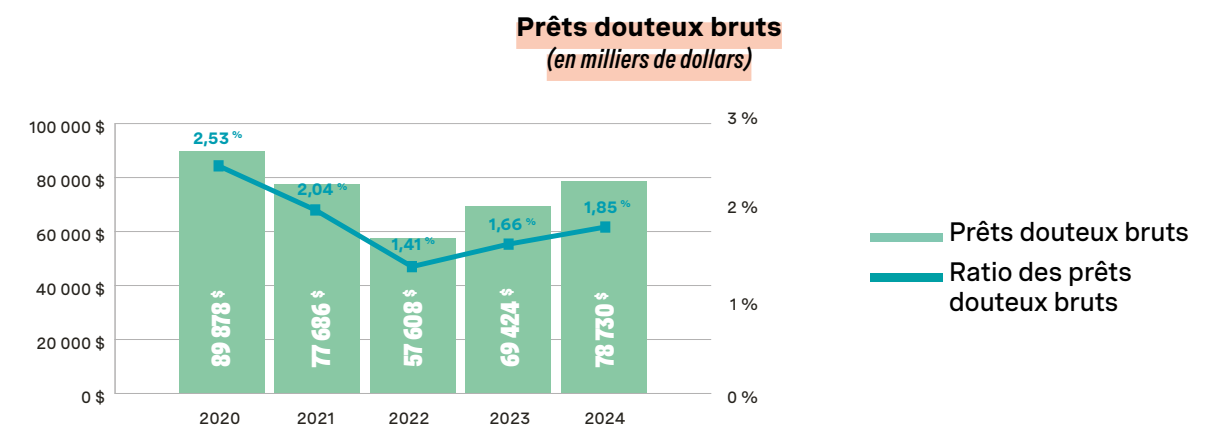
Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs

Au 31 décembre 2024



Qualité du portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2024



UNI continue de présenter un portefeuille de prêts de bonne qualité. Au 31 décembre 2024, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 78,1 M\$, soit une augmentation de 8,6 M\$ par rapport à 2023. Bien qu'UNI connait une augmentation de ses prêts douteux depuis des deux dernières années, les pertes sur prêts et autres indicateurs de risque de crédit demeurent stables. Les récentes baisses du taux directeur de la Banque du Canada vont contribuer à réduire la pression financière sur les ménages et les entreprises canadiennes en allégeant le coût d'emprunt. Cependant, les tarifs douaniers imposés par nos voisins américains pourraient faire apparaître d'autres défis économiques selon la teneur et la durée de ceux-ci.

Les activités d'UNI sont concentrées au Nouveau-Brunswick. Ainsi, au 31 décembre 2024, les prêts consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 95 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette concentration géographique, ses résultats dépendaient largement des conditions économiques existantes au Nouveau-Brunswick. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :

- les prêts en souffrance;
- les biens saisis;
- les réclamations et les poursuites;
- la valeur des garanties disponibles pour les prêts.

UNI poursuit toutefois une stratégie prudente de diversification de son portefeuille de crédit aux entreprises et de crédit hypothécaire à l'extérieur de la province du Nouveau-Brunswick.

Risque de marché

Pertes potentielles découlant de changements éventuels des taux d'intérêt ou de change, des cours des actions, des écarts de crédit, de la désynchronisation des indices ou de la liquidité dans les marchés. L'exposition à ce risque résulte des activités de négociation, de placement et autres investissements créant des positions figurant au bilan ou non.

Risque lié aux taux d'intérêt

UNI a adopté une stratégie selon laquelle elle assume un niveau très faible de risque lié au mouvement des taux d'intérêt. La stratégie utilise des swaps de taux d'intérêt pour réduire l'écart de durée entre les actifs et les passifs et maintenir cet écart à l'intérieur des bornes adoptées par le conseil d'administration. Le risque de taux d'intérêt est géré à l'aide de scénarios déterministes qui déterminent l'impact potentiel de changements de taux d'intérêt sur le ratio de capital et les résultats financiers. Des limites de risque ont été établies afin de s'assurer que son profil de risque cadre avec l'appétit du risque déterminé par le conseil d'administration.

Risque de change

UNI ne maintient pas de position importante sur les marchés de change. Elle détient seulement des monnaies étrangères (principalement des dollars américains) qui sont nécessaires pour les besoins prévisibles de ses membres et clients. Par conséquent, elle ne nécessite aucune protection contre le risque de taux de change.

Gestion des placements

Une politique de placement encadre la composition, la qualité des titres dans les portefeuilles et les divers paramètres de gestion de portefeuille pour l'ensemble des fonds sous gestion qui sont en lien avec notre gestion du risque de liquidité.

Risque d'assurance

Pertes potentielles encourues lorsque les indemnités versées sont différentes, dans les faits, des hypothèses estimées (mortalité, déchéance, etc.) lors de la conception et de la tarification des produits d'assurance.

UNI assume un risque d'assurance de personnes (mortalité, morbidité) pour les produits d'assurance vie et de rentes manufacturés par Acadie Vie seulement. Cette filiale n'émet pas de produits d'assurance complexes. Acadie Vie maintient un niveau de capital supérieur aux exigences réglementaires.

Risques opérationnels

Événements résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, aux employés et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs pouvant mener à des pertes financières ou des incidences non financières.

En raison de sa nature hétérogène, ce risque est divisé en 12 autres composantes distinctes soient :

- Dommage ou limitation d'accès aux actifs corporels et aux immeubles;
- Exécution, livraison et gestion des processus;
- Fraude interne;
- Fraude externe;
- Gestion de programme/projet;
- Intégrité des données financières et de gestion;
- Interruption d'activités et dysfonctionnement des systèmes;
- Produits, services et pratiques commerciales;
- Ressources humaines;
- Sécurité de l'information;
- Technologies et cybersécurité;
- Tiers.

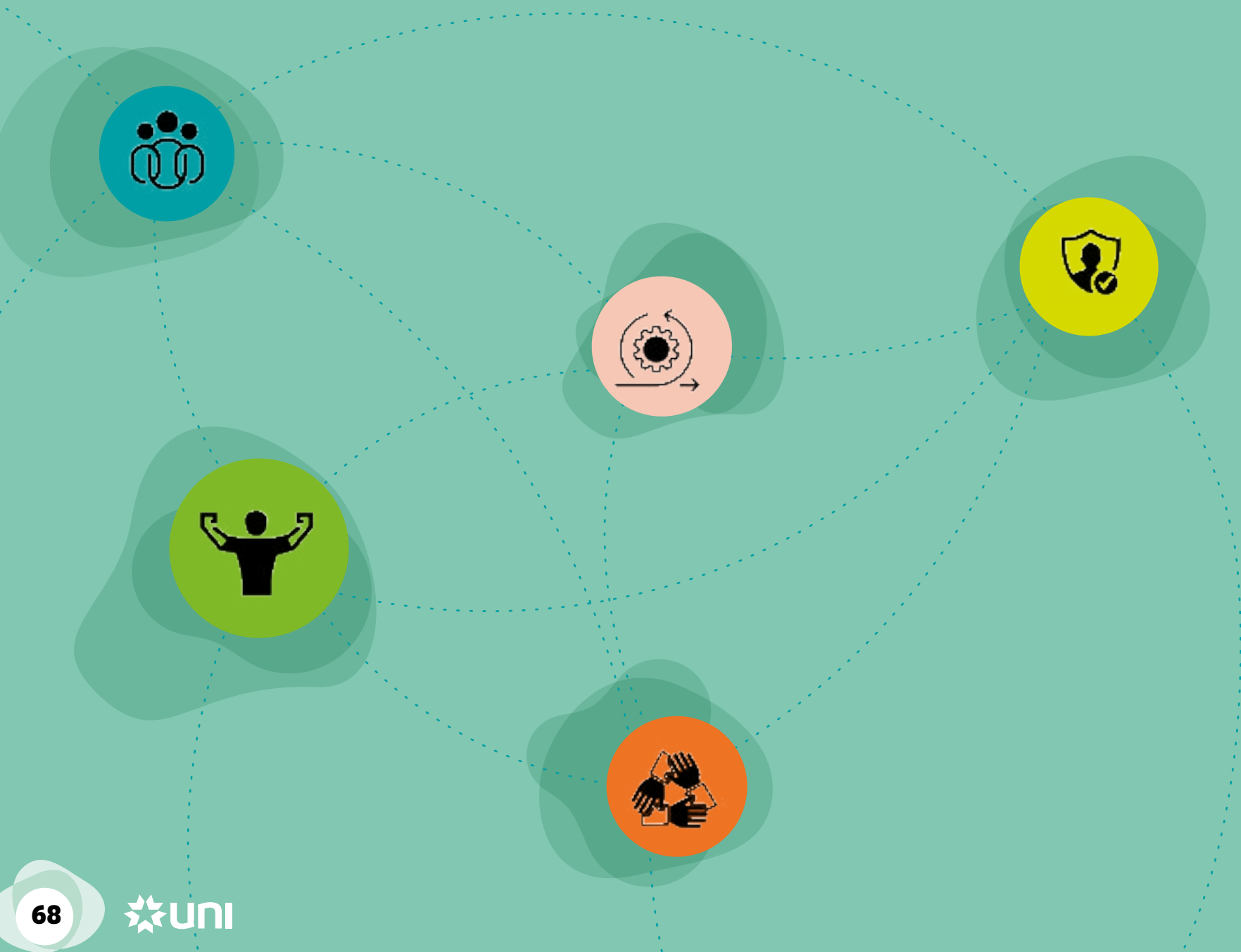
UNI a mis en place des politiques, directives, procédures, systèmes informatiques, règles, normes, plans de continuité des affaires et contrôles internes afin d'atténuer les pertes possibles pouvant provenir de différentes sources liées à ses opérations.

De plus, UNI possède une couverture d'assurance corporative extensive afin d'éviter de subir des pertes financières importantes.

États financiers consolidés

Au 31 décembre 2024

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	70
Rapport de l'auditeur indépendant	71
État consolidé de la situation financière	74
État consolidé du résultat	75
État consolidé du résultat global	76
État consolidé des variations des capitaux propres	77
Tableau consolidé des flux de trésorerie	78
Notes complémentaires	79



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de Caisse populaire acadienne ltée ainsi que les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de sa direction, à qui il incombe d'en assurer l'intégralité et la fidélité.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes IFRS de comptabilité. Les états financiers consolidés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations de provisions techniques effectuées par les actuaires d'évaluation de Caisse populaire acadienne ltée, l'évaluation du passif au titre des avantages du personnel et les évaluations des justes valeurs des instruments financiers. Toute information financière présentée dans le rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés audités.

Le conseil d'administration de Caisse populaire acadienne ltée s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et de l'approbation des états financiers consolidés. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de comités d'audit qui rencontrent l'auditeur, conformément à ce que prévoient leurs mandats.

Les états financiers consolidés ont été audités par l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont le rapport suit. L'auditeur peut, en tout temps, s'entretenir avec le comité d'audit de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment de l'intégrité de l'information financière fournie.

Éric St-Pierre, CPA, CMA
Chef de la direction

Jocelyn Landry, CPA, CA
Directeur de la comptabilité

Caraquet, Canada
Le 18 mars 2025

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
816, Main Street
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1E6
Canada

Tél. : 506-389-8073
Télec. : 506-632-1210
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Caisse populaire acadienne ltée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Caisse populaire acadienne ltée (la « Caisse »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états consolidés du résultat, du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Caisse pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Le 18 mars 2025

Caisse populaire acadienne ltée
État consolidé de la situation financière

au 31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

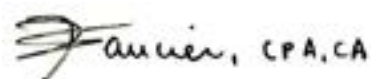
	Notes	2024	2023
		\$	\$
Actif			
Liquidités		129 185	101 484
Valeurs mobilières	22	485 370	491 564
		614 555	593 048
Prêts			
Particuliers	6	2 332 778	2 388 898
Entreprises		1 910 569	1 799 569
		4 243 347	4 188 467
Provision pour pertes sur prêts		(30 220)	(28 825)
		4 213 127	4 159 642
Autres éléments d'actif			
Intérêts courus, débiteurs et autres actifs	7	247 566	340 208
Instruments financiers dérivés		45 629	61 138
Actifs au titre de contrats d'assurance	10	2 531	1 696
Actifs au titre de contrats de réassurance	10	1 105	5 801
Impôts sur le résultat à recouvrer	8	1 572	11 837
Immobilisations corporelles	9	28 170	30 047
Actifs incorporels		102 207	96 560
		428 780	547 287
		5 256 462	5 299 977
Passif			
Dépôts			
Payables à vue		2 448 624	2 450 962
Payables à terme fixe		1 761 534	1 746 614
		4 210 158	4 197 576
Autres éléments de passif			
Emprunts	11	278 745	306 422
Intérêts courus, créditeurs, autres passifs	12	106 544	94 527
Passifs au titre de contrats d'assurance	10	157 694	160 584
Passifs au titre de contrats de réassurance	10	217	—
Impôts différés	19	4 277	2 881
Instruments financiers dérivés		17 150	64 185
		564 627	628 599
		4 774 785	4 826 175
Capitaux propres			
Capital social	15	4 106	4 225
Cumul des autres éléments du résultat global	16	(2 098)	(17 733)
Réserve générale		479 669	487 310
		481 677	473 802
		5 256 462	5 299 977

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration



David Losier, CFA, CPA, CGA, IAS.A
Président du conseil d'administration



Jean-François Saucier, M.Sc., CPA, CA
Président du comité d'audit

Caisse populaire acadienne ltée
État consolidé du résultat

Exercice terminé le 31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

	Notes	2024	2023
		\$	\$
Revenus financiers nets			
Revenus financiers		224 693	213 028
Frais financiers		99 692	80 196
Revenus financiers nets		125 001	132 832
Dotation à la provision pour pertes sur prêts	6	4 444	4 657
Revenus financiers nets après la dotation à la provision pour pertes sur prêts		120 557	128 175
Autres revenus			
Reliés principalement à l'administration des dépôts		13 429	13 266
Reliés à l'administration des autres services		18 420	20 199
Gain sur disposition de titres hypothécaires titrisés	6	12 382	11 493
		44 231	44 958
Revenus d'assurance et de rentes nets			
Revenus (frais) financiers d'assurance	18	121	(12 967)
Revenus financiers de réassurance	18	2 248	182
Produits d'assurance	17	23 556	19 024
Charges d'assurance	17	(19 071)	(20 349)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	17	(2 775)	(180)
Produits de placements		2 047	15 587
		6 126	1 297
Autres frais			
Salaires et avantages sociaux		85 653	80 792
Frais généraux et autres		88 134	97 373
		173 787	178 165
Résultat avant les autres éléments			
Gains (pertes) liés à la comptabilisation des instruments financiers dérivés à la juste valeur		(2 873)	(3 735)
		(6 199)	(17 681)
Résultat avant impôts			
Impôts sur le résultat	19	(1 542)	(6 594)
		(7 530)	(14 822)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne ltée
État consolidé du résultat global
 Exercice terminé le 31 décembre 2024
 (en milliers de dollars)

Notes	2024	2023
	\$	\$
Résultat net de l'exercice	(7 530)	(14 822)
Autres éléments du résultat global		
Élément qui ne sera pas ultérieurement reclassé à l'état consolidé du résultat		
Variation du passif au titre des avantages du personnel		
Variation de l'exercice	13 (156)	21
Impôts différés	19 45	(6)
Total de l'élément qui ne sera pas reclassé à l'état consolidé du résultat	(111)	15
Éléments qui seront ultérieurement reclassés à l'état consolidé du résultat		
Variation de juste valeur non réalisée sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Variation de l'exercice	7 195	7 854
Impôts afférents	19 (2 086)	(2 278)
	5 109	5 576
Reclassement au résultat net (Gains) pertes réalisées sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Impôts afférents	19 2 174	1 260
	(630)	(365)
	1 544	895
Couvertures de flux de trésorerie		
Profit (perte) lié à la juste valeur des instruments de couverture désignés aux fins de couverture	14 12 650	9 377
Impôts afférents	19 (3 668)	(2 719)
	8 982	6 658
Total des éléments qui seront ultérieurement reclassés à l'état consolidé du résultat	15 635	13 129
Total des autres éléments du résultat global, nets des impôts	15 524	13 144
Résultat global de l'exercice	7 994	(1 678)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne ltée
État consolidé des variations des capitaux propres
 Exercice terminé le 31 décembre 2024
 (en milliers de dollars)

	2024				
Note	Capital social	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats à répartir	Réserve générale	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	4 225	(17 733)	—	487 310	473 802
Résultat net de l'exercice	—	—	(7 530)	—	(7 530)
Autres éléments du résultat global (perte) global(e)	—	15 635	—	(111)	15 524
Résultat global	—	15 635	(7 530)	(111)	7 994
Virement net à la réserve générale	—	—	7 530	(7 530)	—
Variation nette du capital social	(119)	—	—	—	(119)
	(119)	—	7 530	(7 530)	(119)
Solde à la fin de l'exercice	4 106	(2 098)	—	479 669	481 677
	2023				
Note	Capital social	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats à répartir	Réserve générale	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	4 325	(30 862)	—	502 117	475 580
Résultat net de l'exercice	—	—	(14 822)	—	(14 822)
Autres éléments du résultat global	—	13 129	—	15	13 144
Résultat global	—	13 129	(14 822)	15	(1 678)
Virement net à la réserve générale	—	—	14 822	(14 822)	—
Variation nette du capital social	(100)	—	—	—	(100)
	(100)	—	14 822	(14 822)	(100)
Solde à la fin de l'exercice	4 225	(17 733)	—	487 310	473 802

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne ltée
Tableau consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

	2024	2023
	\$	\$
Activités opérationnelles		
Résultat avant impôts	(9 072)	(21 416)
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	11 520	7 598
(Gain) perte à la cession d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	373	1 285
Amortissement des primes et escomptes sur valeurs mobilières	(2 854)	(2 280)
Dotation (récupération) à la provision pour pertes sur prêts	4 444	4 657
Gain sur disposition de titres hypothécaire titrisés	(12 382)	(11 493)
(Gain) Perte sur valeurs mobilières	7 035	(8 644)
Pertes (Gains) liés à la comptabilisation des instruments financiers dérivés à la juste valeur	6 199	17 681
Variation du passif au titre des avantages du personnel	(77)	(4 288)
Produits et charges liés aux contrats de réassurance	527	(2)
Produits et charges liés aux contrats d'assurance	(4 606)	14 292
Variation nette des intérêts à recevoir et à payer	102 086	32 016
Variation nette des prêts	(45 547)	(84 616)
Variation nette des dépôts	12 582	(143 774)
Variation nette des instruments financiers dérivés	(25 075)	43 363
Variation nette des autres éléments d'actifs et de passifs	2 494	11 680
Flux de trésorerie liés aux contrats d'assurance	881	(638)
Flux de trésorerie liés aux contrats de réassurance	4 386	(1 146)
Impôts sur le résultat recouvrés (payés) au cours de l'exercice	6 864	2 091
	59 778	(143 634)
Activités d'investissement		
Acquisitions des valeurs mobilières	(3 561 210)	(2 764 898)
Produit de la cession des valeurs mobilières	3 572 592	2 866 635
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(15 663)	(42 861)
	(4 281)	58 876
Activités de financement		
(Diminution) augmentation nette des emprunts	(27 541)	27 575
Remboursement des obligations locatives	(136)	(111)
Variation nette du capital social	(119)	(100)
Ristournes versées aux membres	—	(5 000)
	(27 796)	22 364
Augmentation (diminution) nette des liquidités	27 701	(62 394)
Liquidités au début de l'exercice	101 484	163 878
Liquidités à la fin de l'exercice	129 185	101 484
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	234 958	217 796
Intérêts versés	95 873	79 218
Dividendes reçus	480	45

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires
31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

1. Information générale

La Caisse populaire acadienne ltée (la « Caisse »), opérant sous UNI Coopération financière, est une coopérative de crédit fédérale constituée en vertu de la *Loi sur les banques* et ses activités sont, entre autres, régies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Elle est également membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada. La Caisse offre une gamme complète de services et produits financiers, dont les services bancaires aux particuliers et aux entreprises, la gestion des avoirs, l'assurance de personnes et l'assurance de dommages.

Le siège social de la Caisse est situé au 295, boulevard Saint-Pierre Ouest, à Caraquet (Nouveau-Brunswick), au Canada.

Les présents états financiers consolidés et les notes ont été approuvés par le conseil d'administration le 18 mars 2025.

2. Base d'établissement

Normes IFRS® de comptabilité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction de la Caisse selon les Normes IFRS de comptabilité, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs et passifs financiers à la juste valeur, notamment les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les instruments financiers dérivés.

Les éléments inclus dans l'état consolidé de la situation financière sont présentés selon un principe de liquidité, et chaque poste inclut à la fois des soldes à court terme et des soldes à long terme, s'il y a lieu.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Les présents états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Caisse.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Caisse ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité en vigueur au 31 décembre 2024.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés de la Caisse regroupent les états financiers de la Caisse et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit Financière Acadie Inc. et Société de Services Acadie Inc.

Les états financiers de l'ensemble des entités de la Caisse sont préparés sur la même période de référence et selon des méthodes comptables homogènes. Tous les soldes, tous les revenus et toutes les charges inter sociétés, ainsi que les profits et les pertes résultant de transactions internes, sont éliminés.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations et de jugement

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les éléments sur lesquels la direction a dû procéder à des estimations incluent principalement les passifs au titre de contrats d'assurance et les actifs au titre de contrats de réassurance, la provision pour pertes sur prêts, l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, les impôts sur le résultat et l'évaluation du passif au titre des avantages du personnel. Les estimations et hypothèses par rapport à ces éléments sont présentées ci-après.

Provision pour pertes de crédit attendues

Le modèle de détermination de la provision pour pertes de crédit attendues considère un certain nombre de facteurs et de méthodologies propres au risque de crédit dont les changements à la notion de risque, l'intégration des scénarios prospectifs, et la durée de vie estimée des expositions rotatives. Les résultats du modèle sont ensuite examinés en tenant compte du jugement de la direction concernant les facteurs externes soit la qualité du portefeuille, la conjoncture économique et les conditions du marché du crédit.

La Caisse établit distinctement, prêt par prêt, des provisions individuelles sur chacun des prêts considérés comme dépréciés. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif, la Caisse utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent pas être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant du recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, une modification sur le plan des estimations et des jugements pourrait avoir une incidence importante sur les montants de provisions.

Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie des justes valeurs selon que les données utilisées pour réaliser les évaluations sont observables ou non. La note 22 illustre la répartition des évaluations de juste valeur entre les trois niveaux de la hiérarchie. Compte tenu du rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait également être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Impôts sur le résultat

La détermination de la provision pour impôt sur le résultat fait appel à une part de jugement. Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites aux états financiers consolidés. La Caisse comptabilise un passif au titre des redressements fiscaux anticipés en fonction de l'estimation des impôts supplémentaires à payer. Lorsque le montant à payer s'avère différent de celui initialement comptabilisé, la différence vient affecter la charge d'impôts sur le résultat, et les provisions pour impôts pourraient augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations et de jugement (suite)

Impôts sur le résultat (suite)

Les actifs et les passifs d'impôt différé reflètent l'estimation par la direction de la valeur des reports en avant de pertes et d'autres différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs d'impôt différé est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment du renversement des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date du renversement, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements.

La direction doit évaluer s'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôt différé soient réalisés avant leur expiration et, selon tous les éléments de preuve dont elle dispose, déterminer s'il est nécessaire de ne pas comptabiliser une partie ou la totalité des actifs d'impôt différé. En outre, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée à l'état consolidé du résultat, la direction interprète la législation fiscale de diverses juridictions.

L'utilisation d'autres hypothèses ou interprétations pourrait se traduire par des charges d'impôts sur le résultat considérablement différentes.

Passif au titre des avantages du personnel

La valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes de pension à prestations définies est déterminée sur une base actuarielle utilisant un certain nombre d'hypothèses. Toute modification de ces hypothèses aura une incidence sur la valeur comptable du passif au titre des avantages du personnel. Les hypothèses retenues et d'autres informations complémentaires sont présentées à la note 13.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Afin de déterminer l'application de la décomptabilisation sur les actifs financiers, le jugement est appliqué en déterminant si la Caisse a transféré la quasi-totalité des risques et avantages des droits en transférant les actifs à une autre entité ou si les droits sur les flux de trésorerie provenant de l'actif sont expirés.

Jugements portés lors de l'application des méthodes comptables pour les contrats d'assurance et de réassurance

L'analyse qui suit présente les jugements critiques, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, portés par la direction lors de l'application des méthodes comptables de la Caisse et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés relativement aux contrats d'assurance et de réassurance :

- **Appréciation de l'importance du risque d'assurance :** La Caisse exerce son jugement pour déterminer si un contrat transfère un risque d'assurance important à l'émetteur. Un contrat transfère un risque d'assurance important si et seulement si un événement assuré peut amener la Caisse à payer des sommes supplémentaires qui sont importantes dans n'importe quel scénario et uniquement s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée en cas de survenance de l'événement assuré, et ce, même si l'événement assuré est extrêmement improbable. L'appréciation de la question de savoir si les sommes supplémentaires à payer à la survenance d'un événement assuré sont importantes et s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée fait appel à des jugements importants et se fait contrat par contrat, au moment de la comptabilisation initiale. Les types de contrats pour lesquels l'exercice du jugement est requis sont ceux qui transfèrent un risque financier et un risque d'assurance et dans lesquels le composant d'assurance est celui qui fournit le moins d'avantages.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Jugements critiques portés lors de l'application des méthodes comptables pour les contrats d'assurance et de réassurance (suite)

- Détermination de la présence ou non de composants investissement : La Caisse tient compte de toutes les modalités des contrats qu'elle émet pour déterminer s'il y a des sommes à payer aux titulaires en toutes circonstances, peu importe si le contrat est résilié, expiré ou que l'événement assuré se produise ou non. Certaines sommes, une fois payées par le titulaire, lui sont remboursables en toutes circonstances. La Caisse considère que ces remboursements répondent à la définition d'un composant investissement, peu importe si le montant remboursable varie sur la durée du contrat, car il n'est remboursable que s'il a d'abord été payé par le titulaire.
- Séparation des composants non assurantiels des contrats d'assurance : La Caisse émet certains contrats d'assurance qui comportent des éléments en plus de la prestation du service de couverture d'assurance, comme un composant dépôt. Certains de ces éléments doivent être séparés et comptabilisés en appliquant d'autres normes, tandis que d'autres éléments sont évalués selon le modèle d'évaluation des contrats d'assurance. Pour évaluer si les composants satisfont aux critères de séparation et doivent être séparés, la Caisse porte des jugements importants.
- Séparation des composants assurance d'un contrat d'assurance : La Caisse émet des contrats d'assurance qui combinent la protection offerte au titulaire avec des protections contre différents types de risques d'assurance dans un seul contrat. IFRS 17 n'exige pas ni ne permet la séparation des composants d'un contrat d'assurance à moins que la forme juridique d'un contrat unique ne reflète pas la substance de ses droits et obligations contractuels. Dans ce cas, des éléments d'assurance distincts doivent être comptabilisés. La réfutation de la présomption que le « contrat seul » constitue l'unité de comptabilisation nécessite un jugement important et n'est pas un choix de méthode comptable. Afin de déterminer si un contrat reflète ou non sa substance, la Caisse étudie l'interdépendance entre les divers risques couverts, la capacité de tous les composants d'arriver à échéance indépendamment les uns des autres, et la capacité d'établir un prix et de vendre les composants séparément.
- Détermination du périmètre du contrat : L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance englobe tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre du contrat. Pour déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, la Caisse tient compte de ses droits et obligations substantiels découlant des dispositions contractuelles, légales ou réglementaires, et de ses pratiques commerciales habituelles. Les flux de trésorerie sont considérés comme hors du périmètre du contrat si la Caisse a la capacité pratique de modifier le prix d'un contrat existant en fonction de la réévaluation des risques et si le prix de la couverture du contrat jusqu'à la date de réévaluation tient uniquement compte des risques s'étendant jusqu'à la prochaine date de réévaluation. La Caisse exerce son jugement pour déterminer si elle a la capacité pratique de fixer un prix qui reflète intégralement tous les risques posés par le contrat ou le portefeuille. La Caisse tient compte des restrictions d'ordre contractuel, juridique et réglementaire lorsqu'elle procède à son appréciation et exerce son jugement pour déterminer si ces restrictions ont une substance commerciale.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Jugements critiques portés lors de l'application des méthodes comptables pour les contrats d'assurance et de réassurance (suite)

- Identification des portefeuilles : La Caisse définit un portefeuille comme un ensemble de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et qui sont gérés ensemble. Les contrats appartenant à une même ligne de produits devraient faire partie d'un même portefeuille, car ils comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. L'exercice du jugement est requis pour identifier les risques similaires et déterminer comment les contrats sont gérés. La Caisse peut acquérir des contrats d'assurance dans le cadre de regroupements d'entreprises ou de transferts de portefeuilles. Contrairement aux contrats qui ont été émis à l'origine, les contrats acquis au cours d'une phase de règlement transfèrent un risque d'assurance lié à l'évolution préjudiciable des sinistres. La Caisse considère ce risque comme étant différent du risque lié aux contrats qu'elle émet initialement et réunit ces contrats dans des portefeuilles distincts, par ligne de produits.
- Niveau de regroupement : La Caisse exerce son jugement pour faire la distinction entre les contrats qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires et les autres contrats rentables.
- Appréciation des flux de trésorerie directement attribuables : La Caisse exerce son jugement pour déterminer si les flux de trésorerie sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance particulier. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ne sont inclus dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance que s'ils sont directement attribuables aux contrats individuels du groupe, au groupe lui-même ou au portefeuille de contrats d'assurance auquel appartient le groupe. Dans son estimation des flux de trésorerie d'exécution, la Caisse inclut également les affectations de frais généraux fixes et variables qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance.
- Appréciation de l'importance d'une modification : La Caisse décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat si les critères de décomptabilisation sont remplis. La Caisse exerce son jugement pour déterminer si les modalités modifiées du contrat font en sorte que le contrat initial satisfait aux critères de décomptabilisation.
- Niveau de regroupement pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier : IFRS 17 ne définit pas le niveau auquel l'ajustement au titre du risque non financier doit être déterminé. Le niveau de regroupement pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier n'est pas un choix de méthode comptable et repose sur l'exercice du jugement. La Caisse considère que l'avantage de diversification se situe au niveau de chaque portefeuille et détermine l'ajustement au titre du risque non financier à ce niveau. L'avantage de diversification reflète la diversification au niveau du portefeuille, mais pas celle entre portefeuille, puisque c'est ce niveau de diversification qui est utilisé lors de la tarification des produits. La Caisse répartit l'ajustement total à chaque contrat du portefeuille par le biais de l'ajout de marges à chaque hypothèse de meilleure estimation.
- Choix d'une méthode de répartition des unités de couverture : IFRS 17 établit un principe pour la détermination des unités de couverture, plutôt qu'un ensemble d'exigences ou de méthodes détaillées. La détermination de la méthode appropriée aux fins de la détermination du nombre d'unités de couverture n'est pas un choix de méthode comptable. Cette sélection fait grandement appel au jugement et nécessite l'élaboration d'estimations tenant compte des faits et circonstances. La Caisse choisit la méthode appropriée en procédant portefeuille par portefeuille. Pour déterminer la méthode appropriée, la Caisse tient compte de la probabilité que les événements assurés se produisent dans la mesure où ils ont une incidence sur la période de couverture attendue pour le groupe, sur les différents niveaux de service au cours de la période et sur le volume de prestations qu'elle s'attend à fournir au titulaire.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

L'analyse qui suit présente les principales estimations qui ont été utilisées par la direction aux fins de l'application des méthodes comptables de la Caisse et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés relativement aux contrats d'assurance et de réassurance.

Passifs (actifs) au titre de contrats d'assurance et actifs (passifs) au titre de contrats de réassurance

Pour évaluer les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus conformément à IFRS 17, la Caisse a établi des estimations relativement aux éléments importants ci-après. Ces estimations font partie intégrante des soldes des actifs/passifs au titre de contrats d'assurance et de réassurance :

- Flux de trésorerie futurs
- Taux d'actualisation
- Ajustement au titre du risque non financier

Chacun de ces éléments, y compris les méthodes d'estimation et les hypothèses de la Caisse ainsi que les autres sources d'incertitude relative aux estimations, sont décrits plus amplement ci-après.

Analyse de la sensibilité des valeurs comptables à des changements dans les hypothèses

	2024			
	Impact potentiel sur la MSC (avant impôts)		Impact potentiel sur le résultat net (après impôts) et les capitaux propres	
	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus
	\$	\$	\$	\$
Mortalité (+2 %)	(1 181)	142	(413)	(15)
Morbidité (+5 % incidence, -5 % terminaison)	(466)	235	(12)	(1)
Longévité (-2 %)	(327)	—	58	—
Taux de résiliation des contrats (+/- 10 %)	(1 629)	(70)	38	6
Charges d'exploitation (+5 %)	(870)	(59)	(229)	1

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations relatives aux contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Analyse de la sensibilité des valeurs comptables à des changements dans les hypothèses (suite)

	2023		2023	
	Impact potentiel sur la MSC (avant impôts)		Impact potentiel sur le résultat net (après impôts) et les capitaux propres	
	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus
	\$	\$	\$	\$
Mortalité (+2 %)	(1 196)	264	(391)	(25)
Morbidité (+5 % incidence, -5 % terminaison)	(728)	376	(17)	4
Longévité (-2 %)	(335)	—	53	—
Taux de résiliation des contrats (+/- 10 %)	(1 775)	(43)	37	(8)
Charges d'exploitation (+5 %)	(891)	(73)	(235)	2

Technique d'estimation des flux de trésorerie futurs

Aux fins de l'estimation des flux de trésorerie d'exécution compris dans le périmètre du contrat, la Caisse tient compte de l'éventail complet des résultats possibles avec objectivité pour spécifier le montant des flux de trésorerie, le calendrier et la probabilité de chaque scénario reflétant les conditions existant à la date d'évaluation, en utilisant l'espérance mathématique (c.-à-d. la moyenne pondérée selon les probabilités). L'espérance mathématique représente la moyenne pondérée de l'éventail complet des résultats possibles. Pour déterminer les scénarios possibles, la Caisse utilise toutes les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif, ce qui comprend des informations sur les événements passés, les circonstances actuelles et les prévisions quant aux circonstances futures.

Les estimations des flux de trésorerie tiennent compte à la fois des variables de marché qui peuvent être directement observées sur les marchés ou en être directement déduites et des variables autres que de marché, telles que les taux de mortalité, les taux d'accidents, les coûts moyens des sinistres, la probabilité de sinistres graves et les taux de rachat des polices. La Caisse utilise autant que possible des données d'entrée observables pour les variables de marché et utilise des données d'entrée établies en interne qui sont propres au groupe. Pour les contrats d'assurance vie, la Caisse utilise des données statistiques nationales pour estimer les taux de mortalité, qu'elle combine avec les données de ses propres analyses internes.

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations relatives aux contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Méthode d'estimation des taux d'actualisation

La Caisse évalue la valeur temps de l'argent en utilisant des taux d'actualisation qui reflètent les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance et les caractéristiques des flux de trésorerie, conformément aux prix de marché courants observables. Elle ne tient pas compte de l'effet des facteurs qui influent sur ces prix de marché observables, mais pas sur les flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance (le risque de crédit, par exemple).

Pour déterminer les taux d'actualisation, la Caisse utilise l'approche ascendante modifiée pour estimer les taux d'actualisation, à partir de la courbe de rendement des taux sans risque et d'une prime d'illiquidité. La prime d'illiquidité est déterminée à partir d'un portefeuille de référence et est ajustée au moyen d'une constante pour refléter la différence entre la liquidité des contrats d'assurance et celle des actifs du portefeuille de référence. La prime d'illiquidité en résultant est ajoutée aux taux sans risque pour dériver la courbe d'actualisation. L'une des principales sources d'incertitude relative aux estimations réside dans l'estimation de la prime d'illiquidité d'un portefeuille de référence.

Les taux sans risque sont calculés à l'aide d'obligations du gouvernement du Canada pour les 30 premières années puisque les données sont suffisantes pour élaborer une courbe. Après 30 ans, la méthode utilisée est celle suggérée par l'Institut canadien des actuaires (ICA) qui part du dernier point observable à un taux sans risque ultime.

La prime d'illiquidité pour les 30 premières années est déterminée comme le rendement implicite relatif à la juste valeur d'un portefeuille de référence, moins les taux d'intérêt sans risque ajustés pour tenir compte des différences entre le portefeuille d'actifs de référence et les flux de trésorerie du passif correspondant. Le portefeuille de référence est composé d'obligations de sociétés et d'obligations provinciales habituellement incluses dans les indices d'obligations publiques.

Étant donné que les obligations de sociétés sont moins liquides que les obligations provinciales, les courbes de taux d'actualisation considèrent une proportion différente pour les obligations de sociétés que pour les obligations provinciales afin de refléter la liquidité des contrats. Le rendement du portefeuille de référence est ajusté pour éliminer le risque de crédit attendu et inattendu en utilisant l'information provenant des niveaux historiques de défaut observés concernant les obligations incluses dans le portefeuille de référence. Les niveaux historiques de défaut peuvent être ajustés dans le cas d'événement particulier de crédit. Après 30 ans, la prime d'illiquidité réfère à une prime d'illiquidité ultime basée sur la prime d'illiquidité ultime recommandée par l'ICA.

La Caisse a utilisé les courbes de taux suivantes pour actualiser les flux de trésorerie :

	2024				
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
	%	%	%	%	%
Assurances vie	3,37	4,08	5,23	4,64	4,42
Assurances collectives	3,37	4,08	5,23	4,64	4,42
Rentes	3,78	4,50	5,66	5,06	4,83

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations relatives aux contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Méthode d'estimation des taux d'actualisation (suite)

	2023				
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
	%	%	%	%	%
Assurances vie	4,71	3,69	4,78	4,21	4,17
Assurances collectives	4,71	3,69	4,78	4,21	4,17
Rentes	5,12	4,10	5,20	4,62	4,57

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité exigée par la Caisse pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque d'assurance et d'autres risques non financiers, comme le risque de déchéance et le risque de charges. Il reflète le degré de variabilité des flux de trésorerie futurs attendus et le prix propre à la Caisse de la prise en charge de ce risque, et rend compte du degré d'aversion au risque de la Caisse. La Caisse estime l'ajustement au titre du risque selon la méthode fondée sur la marge additive. Cette méthode consiste à estimer l'ajustement au titre du risque pour chaque portefeuille en ajoutant des marges pour écart défavorables à chaque hypothèse compte tenu du degré d'incertitude pour reproduire un ajustement au titre du risque global. L'ajustement au titre du risque qui en résulte correspond à un niveau de confiance de 83 % (83 % au 31 décembre 2023).

Pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier pour les contrats de réassurance, la Caisse calcule le montant du risque transféré au réassureur comme la différence entre l'ajustement au titre du risque non financier déterminé sur une base brute de réassurance et l'ajustement au titre du risque non financier déterminé sur une base nette de réassurance.

Instruments financiers

Tous les actifs financiers doivent, au moment de leur comptabilisation initiale, être inscrits à leur juste valeur et être classés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers. Les passifs financiers doivent être évalués au coût amorti ou classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés selon la date de transaction.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur est enregistrée au résultat de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent. Les instruments financiers peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net ou parce que, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Cette désignation peut être faite si elle élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes ou si un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux est géré et sa performance, évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée et les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants de l'entité. À l'exception des instruments financiers dérivés ainsi que des instruments qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt, les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés dans cette catégorie à la suite d'une désignation initiale. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans les revenus financiers, selon la comptabilité d'exercice.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à leur juste valeur et tous les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les actifs financiers peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou, s'il s'agit d'instruments de capitaux propres, parce que, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans les revenus financiers, selon la comptabilité d'exercice.

Pour les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains et pertes sont reclassés à l'état consolidé du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains et pertes ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat et sont reclassés immédiatement dans les résultats à répartir.

Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent les instruments d'emprunt pour lesquels la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (suite)

Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. La Caisse n'a désigné aucun actif financier dans cette classe d'évaluation.

Instruments financiers dans la catégorie coût amorti

Les instruments financiers dans la catégorie coût amorti sont des actifs financiers pour lesquels la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt.

Les instruments financiers dans la catégorie coût amorti sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts se rapportant à ces instruments financiers sont comptabilisés dans les revenus et frais financiers de l'exercice.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction associés à l'acquisition de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont capitalisés et amortis sur la durée du placement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, alors que ceux ayant trait à l'acquisition de placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés au résultat. Ceux associés à la cession de placements sont portés en diminution du produit de la cession. Les frais de gestion des placements sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction associés aux instruments financiers au coût amorti sont capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Classement et comptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés selon les méthodes décrites ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités sont classées au coût amorti et comprennent le numéraire et des comptes courants.

Valeurs mobilières

Les créances comprennent des titres de marché monétaire, des obligations et des dépôts à terme. Les revenus provenant des valeurs mobilières sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les titres de marché monétaire détenus par Acadie Vie sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres titres de marché monétaire sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Classement et comptabilisation des actifs et passifs financiers (suite)

Valeurs mobilières (suite)

Les obligations détenues par Acadie Vie sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres obligations sont classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les dépôts à terme sont classés au coût amorti.

Les titres de participation comprennent des actions, des fonds de placement et d'autres placements.

Les actions sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les fonds de placement sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les autres placements comprennent principalement des titres de capitaux propres d'autres sociétés non liées et sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour les éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ils sont désignés ainsi, car cela réduit sensiblement une incohérence dans la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») découlant de la comptabilisation des profits ou pertes sur ces actifs financiers et ceux des actifs/passifs au titre de contrats d'assurance sur des bases différentes. Les actifs/passifs au titre de contrats d'assurance prenant en considération une partie de la variation des écarts de crédit, la variation de la juste valeur des actifs désignés est liée à la variation de la charge financière d'assurance. En conséquence, toute variation de la juste valeur des actifs financiers désignés est prise en compte dans le résultat net.

Prêts

Les prêts sont classés au coût amorti. Ils sont présentés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts. La provision pour pertes sur les prêts dépréciés sont portées immédiatement au résultat.

Autres éléments d'actif

À l'exception des instruments financiers dérivés et de certaines marges d'intérêt à recevoir, les actifs financiers inclus dans les autres éléments d'actif sont classés au coût amorti.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'autres indices financiers. Les contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre la Caisse et la contrepartie et comprennent les swaps de taux d'intérêt, les contrats de change et les options sur indices boursiers.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Classement et comptabilisation des actifs et passifs financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

La Caisse comptabilise à la juste valeur ses instruments financiers dérivés, qu'ils soient autonomes ou incorporés dans des passifs financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les instruments financiers dérivés autonomes sont constatés à l'état consolidé de la situation financière parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments financiers dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit avec les dépôts payables à terme fixe. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés autonomes est constatée à l'état consolidé du résultat dans les gains liés à la comptabilisation des instruments financiers dérivés à la juste valeur, à l'exception de celle relative aux dépôts payables à terme fixe liés au marché qui est comptabilisée dans les frais financiers et celle des swaps de taux d'intérêts désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie. D'autre part, la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais financiers.

La Caisse utilise essentiellement les instruments financiers dérivés à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés visent à gérer principalement les risques liés aux taux d'intérêt auxquels sont exposés les actifs et les passifs figurant à l'état consolidé de la situation financière, les engagements fermes et les opérations prévues.

Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations dans lesquelles deux parties échangent des flux d'intérêt portant sur un capital nominal spécifié pour une période prédéterminée, selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange.

Les contrats de change auxquels la Caisse est partie prenante sont composés de contrats à terme de gré à gré. Les contrats à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure, selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat.

La Caisse a fait le choix d'appliquer la comptabilité de couverture uniquement sur les swaps de taux d'intérêts contractés depuis le 1^{er} janvier 2019. La Caisse applique les exigences de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9.

Dépôts

Les dépôts sont classés au coût amorti. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dépôts à vue sont des dépôts, productifs d'intérêt ou non, habituellement des comptes dotés du privilège de chèques et des comptes d'épargne. Les dépôts payables à terme fixe sont des dépôts productifs d'intérêt, habituellement des comptes de dépôts à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type, dont les termes varient généralement d'un jour à cinq ans et qui arrivent à échéance à une date prédéterminée.

Autres éléments de passif

Les emprunts et les passifs financiers inclus dans les autres éléments de passif, à l'exception des instruments financiers dérivés, sont classés au coût amorti et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation

La décomptabilisation d'un actif financier est envisagée lorsque la Caisse a, soit transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, soit assumé une obligation de transférer ces flux à une tierce partie. La Caisse décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif ou lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance. Lorsque la Caisse considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise un passif financier dans l'état consolidé de la situation financière, s'il y a lieu. Si, en raison d'un instrument financier dérivé, le transfert d'un actif financier ne donne pas lieu à une décomptabilisation, cet instrument financier dérivé n'est pas comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier autrement que dans son intégralité, la Caisse répartit la valeur comptable de l'actif financier entre la partie qu'elle continue de comptabiliser et la partie qu'elle ne reconnaît plus sur la base des justes valeurs relatives des parties à la date du transfert. La différence entre la valeur comptable attribuée à la partie qui n'est plus comptabilisée et la somme de la contrepartie reçue pour la partie qui n'est plus reconnue est constatée à l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, la Caisse participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Caisse émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Caisse cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).

Dans le cadre de certaines de ces opérations, la Caisse conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés. Par conséquent, lorsque la Caisse conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les Prêts de l'état consolidé de la situation financière de la Caisse. La Caisse ne peut, par la suite, céder, vendre ni transporter en garantie ces actifs, puisqu'ils ont déjà été vendus à la FCH, et elle ne peut les racheter avant l'échéance. La Caisse traite ces transferts comme des opérations de financement garanti car elle conserve ultimement certains risques de remboursement anticipé et de taux d'intérêt et comptabilise un passif à cet égard. Ce passif correspond à la contrepartie reçue de la FCH liée aux prêts qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'OHC à l'intention des investisseurs. Le montant en espèces reçu relativement à ces actifs transférés est comptabilisé à titre d'emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté au poste Emprunts de l'état consolidé de la situation financière. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés.

Lorsque l'opération est structurée de tel sorte que la Caisse transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés, la Caisse décomptabilise la partie des prêts cédés. La partie que la Caisse continue de comptabiliser représente la marge d'intérêts à recevoir qui se veut être la valeur actualisée de la différence entre les paiements d'intérêt des prêts hypothécaires sous-jacents et l'intérêt sur le titre LNH. Les marges d'intérêts à recevoir sont classées au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction de la stratégie utilisée pour atteindre la décomptabilisation.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers

En date de fin d'année, la Caisse comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de crédit.

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues se fonde sur un modèle de dépréciation qui comprend trois différentes étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les instruments financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de fin d'année et la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a eu une augmentation importante depuis la date initiale, la Caisse fonde son appréciation sur la variation du risque de défaillance au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier.

Pour ce faire, la Caisse compare la cote de risque de l'instrument financier à la date de fin d'année avec la cote de risque à la date de la comptabilisation initiale. De plus, des informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont également prises en compte, notamment des informations de nature qualitative et sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la probabilité de défaut de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit se fondent principalement sur une variation de l'augmentation de la cote de risque selon les types de clientèle. Une simplification liée au risque de crédit faible permet de considérer qu'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale pour les instruments dont le risque est considéré faible à la date de clôture. Tous les instruments en souffrance depuis 30 jours ainsi que les financements commerciaux qui sont sur la « liste de surveillance » sont également transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers (suite)

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues relative aux prêts dépréciés est évaluée individuellement, tandis que celle pour les actifs performants est évaluée collectivement. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont regroupés selon la similarité des caractéristiques de risque de crédit.

Les variations de la provision pour pertes attribuables à l'écoulement du temps sont comptabilisées dans les revenus financiers, tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées dans la dotation à la provision pour pertes sur prêts.

Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision pour prêts dépréciés sont inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues.

La méthode utilisée par la Caisse pour évaluer la provision prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts. Les modèles de détermination de la provision prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des modèles de pertes historiques et sont déterminés selon le type de clientèle soit détail particulier, détail entreprise et non détail. De plus, pour chacun de ces types de clientèle, deux types de produits sont identifiés soit marge de crédit ou prêt à terme.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de fin d'année et se fonde sur le produit résultant de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

Le résultat de cette multiplication est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2, la projection est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. L'évaluation de la provision fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications dans ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

Enfin, la provision reliée au risque sur des éléments hors bilan, tels que les engagements de crédit non comptabilisés, est comptabilisée dans les autres passifs.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers (suite)

Date d'échéance et durée de vie attendue

La durée de vie attendue correspond à la date d'échéance contractuelle maximale pendant laquelle la Caisse est exposée au risque de crédit, y compris lorsque les options de prolongation sont à la discrétion de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les expositions rotatives, composées des marges de crédit et marges atout pour lesquelles la durée de vie est estimée et correspond à la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit.

Prise en compte du passage du temps dans le calcul de la provision

L'évaluation des pertes de crédit attendues considère la valeur temps de l'argent. Le taux effectif d'actualisation utilisé est basé sur les différents types d'instruments financiers ainsi que la nature du taux lors de comptabilisation initiale, soit fixe ou variable.

Définition de défaut

La définition de défaut afin de déterminer les instruments financiers qui devront être classés dans l'étape 3 correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit de la Caisse. Cette définition prend en considération des données observables au sujets des événements quantitatifs et qualitatifs qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés.

Définition d'actif financier déprécié

La Caisse détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un prêt est considéré comme déprécié lorsqu'il y a une telle indication, plus précisément lorsqu'une des conditions suivantes est remplie : a) il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourra être recouvrée, b) l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 90 jours en vertu du contrat. Un prêt est considéré comme en souffrance dès qu'un emprunteur n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle.

Lorsqu'un prêt devient déprécié, l'intérêt antérieurement couru mais non encaissé est capitalisé au prêt. Cependant, pour les prêts pleinement garantis par le gouvernement ou dépréciés par contagion, l'intérêt ne sera pas capitalisé au prêt. Les encaissements subséquentement reçus sont comptabilisés en réduction du prêt. Les revenus d'intérêts sur les prêts dépréciés sont calculés sur la valeur nette du prêt. Un prêt cesse d'être considéré comme déprécié lorsque les paiements de capital et d'intérêt sont à jour et qu'il n'y a plus de doute quant au recouvrement de ce prêt ou encore lorsqu'il est restructuré, auquel cas il est alors traité comme un nouveau prêt, et qu'il n'y a plus de doute concernant le recouvrement du capital et des intérêts.

Radiation des prêts

Un prêt est radié lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et qu'il est peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au résultat net.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers (suite)

Biens saisis

Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt du membre, et ce, d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie revêt habituellement la forme d'actif comme de l'encaisse, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, diminuée des coûts de sortie. La juste valeur des biens saisis est déterminée à l'aide d'une analyse comparative du marché, fondée sur l'utilisation optimale de ceux-ci, en fonction des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des biens saisis. Les prix de transaction pour des biens similaires sont utilisés et certains ajustements sont effectués afin de tenir compte des différences entre les biens sur le marché et le bien saisi évalué. Toute variation ultérieure de la juste valeur est constatée à l'état du résultat.

Comptabilité de couverture

La Caisse désigne certains dérivés comme instruments de couverture au titre du risque de taux d'intérêt dans des couvertures de juste valeur ou des couvertures de flux de trésorerie.

Au moment de la création de la relation de couverture, la Caisse prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, la Caisse indique si la relation de couverture satisfait à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture qui suivent :

- Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- Le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique;
- Le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par la Caisse et la quantité de l'instrument de couverture que la Caisse utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Couvertures de juste valeur

La variation de la juste valeur des instruments de couverture éligibles est comptabilisée en résultat net.

La valeur comptable d'un élément couvert qui n'est pas déjà évalué à la juste valeur est ajustée en fonction de la variation de la juste valeur attribuable au risque couvert, et un montant correspondant est porté au résultat net.

Les profits nets ou pertes nettes représentant l'inefficacité de couvertures comptabilisés en résultat net sont présentés au poste Autres éléments de l'état du résultat.

La Caisse cesse d'utiliser la comptabilité de couverture uniquement dans le cas où la relation de couverture (ou une partie de la relation de couverture) cesse de satisfaire aux critères d'applicabilité (après rééquilibrage, s'il y a lieu).

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Comptabilité de couverture (suite)

Couvertures de juste valeur (suite)

Cela comprend les situations où l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé. La cessation de la comptabilité de couverture s'applique prospectivement. Tout ajustement de la valeur comptable de l'instrument couvert découlant du risque couvert est amorti en résultat net à compter de la date de la cessation.

Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés éligibles est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie, à hauteur de la variation cumulée de la juste valeur de l'élément couvert depuis le début de la couverture. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat net, dans le poste Autres éléments.

Les montants comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat net dans les périodes où :

L'élément couvert influe sur le résultat net, au même poste que celui de l'élément couvert comptabilisé. Si la Caisse s'attend à ne pas pouvoir recouvrer en tout ou en partie une perte cumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie au cours des périodes futures, ce montant est immédiatement reclassé en résultat net;

La Caisse cesse d'utiliser la comptabilité de couverture uniquement dans le cas où la relation de couverture (ou une partie de la relation de couverture) cesse de satisfaire aux critères d'applicabilité (après rééquilibrage, s'il y a lieu). Cela comprend les situations où l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé;

La cessation de comptabilité de couverture s'applique prospectivement. Tout profit ou perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie à ce moment demeure dans les capitaux propres et est reclassé en résultat net lorsque la transaction prévue influe sur le résultat net. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se produire, le profit ou la perte cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie est reclassé immédiatement en résultat net.

Immobilisations corporelles

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles et le matériel et autres sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains et pertes résultant de cessions sont inscrits au résultat de l'exercice au cours duquel ils sont matérialisés et sont inclus dans les autres revenus. Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Lorsque la valeur comptable excède sa juste valeur, la valeur comptable est ajustée en conséquence et une perte de valeur est reconnue au résultat net.

Immeubles	5 à 60 ans
Matériel et autres	1 à 30 ans

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent des logiciels, acquis ou développés en interne, et sont comptabilisés initialement au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et selon des durées de 1 an à 15 ans. Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, la valeur comptable est ajustée en conséquence et une perte de valeur est reconnue au résultat.

Actifs détenus en vue de la vente

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente s'il est prévu que sa valeur comptable sera recouvrée principalement par une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue et qu'une telle transaction de vente est hautement probable. Un actif détenu en vue de la vente est évalué au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La juste valeur des actifs détenus en vue de la vente est déterminée à l'aide d'une analyse comparative du marché, fondée sur l'utilisation optimale de ceux-ci, en fonction des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des actifs. Les prix de transactions pour des biens similaires sont utilisés et certains ajustements sont effectués afin de tenir compte des différences entre les biens sur le marché et l'actif détenu en vue de la vente.

Contrats de location

La Caisse a choisi, pour ses contrats de 12 mois ou moins ainsi que pour les biens de faible valeur, tel que l'équipement informatique, de les comptabiliser directement à la dépense, linéairement sur la durée des contrats.

Pour ses autres contrats, la Caisse analyse les contrats nouvellement contractés ou modifiés afin d'apprécier s'ils constituent ou s'ils contiennent un contrat de location.

Un contrat de location représente un droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Dans le cadre de l'identification d'un droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Caisse évalue les indicateurs suivants :

- Le bien déterminé est-il prévu au contrat, directement ou indirectement, ou représente-t-il pratiquement toute la capacité d'un bien physique distinct?
- Le droit d'utilisation représente-t-il la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation du bien déterminé pour un certain temps?
- La Caisse a-t-elle le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé? Dans les cas où l'utilisation est prédéterminée, la Caisse opère-t-elle le bien ou est-ce que la Caisse a conçu le bien de façon à prédéterminer comment et pour quelle raison le bien sera utilisé?

Lorsqu'un contrat de location est identifié, la Caisse alloue la contrepartie payable en vertu du contrat aux composantes locatives, séparément des composantes non-locatives, proportionnellement à leurs prix distincts relatifs.

Un actif au titre du droit d'utilisation (un « actif locatif ») ainsi qu'une obligation locative sont reconnus dans l'état de la situation financière au moment où le bien est mis à la disposition de la Caisse.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Actif locatif

Un actif locatif est initialement reconnu au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative, moins tout paiement effectué ou tout avantage locatif reçu avant ou au début de la période de location, plus les coûts directs initiaux engagés par la société ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement, d'enlèvement ou de restauration du bien ou du lieu, tel qu'exigé par les termes et conditions du contrat de location.

L'actif locatif est ultérieurement amorti linéairement depuis la date de début du contrat de location jusqu'à la première échéance entre la fin de la vie utile du bien et la fin du contrat de location. La durée de vie utile d'un actif locatif est appréciée sur la même base que les autres immobilisations corporelles de la Caisse.

La Caisse présente ses actifs locatifs avec ses autres immobilisations corporelles à la note 8.

Obligation locative

L'obligation locative est initialement reconnue à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal de la Caisse, lequel est généralement utilisé par la Caisse. Les paiements en vertu de contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Caisse est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité.

L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation dans les paiements contractuels à la suite d'une variation, d'un indice, d'un taux ou d'un autre facteur pouvant avoir une incidence. Le montant d'un tel ajustement à l'obligation locative est porté en contrepartie du coût non amorti de l'actif locatif ou à l'état consolidé des résultats lorsque l'actif locatif est totalement déprécié.

La Caisse présente son obligation locative avec ses autres emprunts (voir note 11) et l'intérêt sur son obligation locative (calculée au taux d'intérêt effectif) avec ses autres dépenses d'intérêt à l'état consolidé du résultat.

Dépréciation des actifs non financiers

La Caisse détermine en date de fin d'exercice s'il existe une indication qu'un actif doit être déprécié. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède son montant recouvrable. La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui peut être obtenu de la vente, nette des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables. Les pertes de valeur sur cet actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état du résultat de la période au cours de laquelle elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier, en vue de déterminer si celui-ci a subi une perte de valeur, exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance

i) Classification des contrats

Les produits vendus par la Caisse sont classés comme des contrats d'assurance lorsque la Caisse prend en charge un risque d'assurance important pour un titulaire en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié porte préjudice au titulaire. Cette évaluation est effectuée pour chaque contrat, à la date d'émission du contrat. En procédant à cette évaluation, la Caisse prend en considération tous ses droits et obligations substantiels, que ceux-ci découlent de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires. La Caisse détermine si un contrat comporte un risque d'assurance important en évaluant si un événement assuré peut donner lieu au paiement de sommes supplémentaires importantes par la Caisse au titulaire dans n'importe quel scénario possédant une substance commerciale, même si l'événement assuré est extrêmement improbable ou que l'espérance mathématique des flux de trésorerie éventuels actualisés ne représente qu'une faible part de l'espérance mathématique des flux de trésorerie actualisés restants du contrat d'assurance. Tous les contrats qui ne respectent pas la définition d'un contrat d'assurance selon les Normes IFRS de comptabilité sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de service, le cas échéant.

Les contrats émis par la Caisse qui transfèrent un risque d'assurance significatif ont été classés comme contrats d'assurance conformément à la norme IFRS 17, Contrats d'assurance. Les contrats émis par la Caisse qui ne rencontrent pas la définition d'un contrat d'assurance sont classés comme contrats d'investissement, conformément à la norme IFRS 9, Instruments financiers, ou comme contrats de service, conformément à la norme IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. La Caisse n'a émis aucun contrat d'investissement ou contrat de service.

Lorsqu'un contrat a été classé comme contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance pour le reste de sa durée de vie, même si le risque d'assurance a diminué considérablement durant cette période, jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et obligations.

ii) Regroupement d'un ensemble ou d'une série de contrats

Il arrive que la Caisse conclue deux ou plusieurs contrats en même temps avec les mêmes contreparties ou avec des contreparties qui lui sont liées, pour exercer un effet commercial d'ensemble. La Caisse comptabilise un tel ensemble de contrats comme un seul contrat d'assurance lorsque cela reflète la substance des contrats. Pour procéder à cette évaluation, la Caisse se demande si :

- les droits et obligations diffèrent selon que les contrats sont examinés collectivement ou individuellement;
- la Caisse est incapable d'évaluer un contrat sans tenir compte de l'autre.

iii) Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance

En sus de la prestation d'un service de couverture d'assurance, certains contrats d'assurance émis par la Caisse comportent d'autres composants, comme un composant investissement.

La Caisse évalue ses produits afin de déterminer si certains de ces composants sont distincts et doivent être séparés et comptabilisés aux fins de l'application d'autres Normes IFRS de comptabilité. Lorsque ces composants autres que d'assurance ne sont pas distincts, ils sont comptabilisés avec le composant assurance conformément à IFRS 17.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

iii) Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Séparation des composants investissement

La Caisse émet certains contrats d'assurance et de réassurance, qui comportent un composant investissement selon lequel la Caisse est tenue de rembourser le titulaire en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non.

Pour déterminer si un composant investissement est distinct et, par conséquent, s'il doit être comptabilisé séparément en vertu d'IFRS 9, la Caisse détermine si les composants investissement et assurance sont étroitement liés ou non.

Un contrat assorti de modalités équivalentes au composant investissement est vendu (ou pourrait être vendu) séparément sur le même marché ou dans le même espace juridique par d'autres entités, y compris celles qui émettent ces contrats d'assurance.

Pour déterminer si les composants investissement et assurance sont étroitement liés, la Caisse évalue si elle est en mesure d'évaluer l'un des composants sans prendre en considération l'autre et si le titulaire est en mesure de tirer avantage de l'un des composants si l'autre n'est pas lui aussi présent, c'est-à-dire si l'annulation d'un composant engendre également la résiliation de l'autre. La Caisse n'a relevé aucun composant investissement distinct.

La Caisse applique IFRS 17 pour comptabiliser les composants investissement non distincts qui font partie de ses contrats d'assurance.

Séparation des composants assurance contenus dans un même contrat

Une fois que les composants investissement sont séparés, la Caisse évalue si le contrat doit être séparé en plusieurs composants assurance qui, en substance, doivent être traités comme des contrats séparés pour refléter la substance de la transaction.

Pour déterminer si les composants assurance doivent être comptabilisés et évalués séparément, la Caisse se demande s'il existe une interdépendance entre les différents risques couverts, si les composants peuvent venir à échéance ou être résiliés indépendamment les uns des autres et si les composants peuvent être évalués et vendus séparément.

Lorsque la Caisse conclut un seul contrat juridique avec différents composants assurance qui se réalisent indépendamment les uns des autres, les composants assurance sont comptabilisés et évalués séparément, conformément à IFRS 17.

iv) Niveau de regroupement

La Caisse délimite les portefeuilles en regroupant les contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. Lorsqu'elle regroupe les contrats d'assurance en portefeuilles, la Caisse tient compte de la similarité des risques plutôt que de l'appellation spécifique des lignes de produits. La Caisse a déterminé que tous les contrats de chaque ligne de produits, tels qu'ils sont définis à des fins de gestion, comportent des risques similaires. Par conséquent, lorsque des contrats sont gérés ensemble, ils représentent un portefeuille de contrats.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

iv) Niveau de regroupement (suite)

La Caisse peut acquérir des contrats d'assurance dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille. Contrairement aux contrats émis à l'origine, les contrats acquis au cours d'une phase de règlement transfèrent un risque d'assurance lié à l'évolution préjudiciable des sinistres. La Caisse considère ce risque comme différent du risque découlant des contrats qu'elle émet initialement et regroupe ces contrats dans des portefeuilles distincts, par ligne de produits.

Chaque portefeuille est subdivisé en groupes de contrats, auxquels sont appliquées les dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale, la Caisse sépare les contrats en fonction de leur date d'émission. Une cohorte contient tous les contrats qui ont été émis au cours d'une période de 12 mois. Chaque cohorte est ensuite subdivisée en trois groupes de contrats :

- les contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale;
- les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite;
- les autres contrats, s'il existe de tels contrats.

Pour déterminer si un contrat ou un groupe de contrats est déficitaire, la Caisse se fonde sur ses attentes à la date de comptabilisation initiale; les attentes à l'égard des flux de trésorerie d'exécution sont fondées sur des pondérations probabilistes. La Caisse détermine le niveau approprié auquel des informations raisonnables et justifiables sont disponibles pour évaluer si les contrats sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale et si les contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale ont une possibilité importante de le devenir par la suite. La Caisse exerce un degré de jugement important pour déterminer à quel niveau de détail elle dispose des informations suffisantes pour conclure que tous les contrats d'un ensemble feront partie du même groupe. En l'absence de telles informations, la Caisse évalue chaque contrat individuellement.

La composition des groupes établis lors de la comptabilisation initiale n'est pas réévaluée par la suite.

v) Comptabilisation

La Caisse comptabilise les groupes de contrats d'assurance émis à compter de la première des dates suivantes :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire d'un contrat du groupe devient exigible (en l'absence de date d'échéance contractuelle, cette date est réputée être la date à laquelle le premier paiement est reçu);
- la date à laquelle un groupe de contrats devient déficitaire.

La Caisse ne comptabilise à la date de clôture que les contrats émis au cours d'une période d'un an qui remplissent les critères de comptabilisation. Sous réserve de cette limite, un groupe de contrats d'assurance peut demeurer ouvert après la fin de la période de présentation de l'information financière considérée. Les nouveaux contrats sont inclus dans le groupe s'ils répondent aux critères de comptabilisation lors des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, jusqu'à ce que tous les contrats qui devraient être inclus dans le groupe aient été comptabilisés.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

vi) Périmètre des contrats

L'évaluation du groupe de contrats d'assurance comprend l'ensemble des flux de trésorerie futurs qui devraient être compris dans le périmètre de chacun des contrats d'assurance du groupe.

Afin de déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat, la Caisse doit analyser à la fois ses droits et obligations substantiels découlant des modalités du contrat et découlant également des lois et règlements applicables ainsi que des pratiques commerciales habituelles. La Caisse détermine que les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle l'entité peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes ou dans laquelle la Caisse a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

Une obligation substantielle de fournir des services prévus aux contrats d'assurance cesse lorsque la Caisse a la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par un titulaire de contrat d'assurance et peut, par conséquent, modifier le prix facturé ou le niveau de prestations prévus pour ce prix afin de refléter intégralement le nouveau niveau de risque. Si l'évaluation du périmètre est effectuée au niveau du portefeuille plutôt qu'au niveau du contrat individuel, la Caisse doit avoir la capacité pratique de modifier le prix fixé pour le portefeuille de sorte qu'il reflète intégralement le risque que présentent tous les titulaires. La tarification de la Caisse ne doit pas tenir compte des risques au-delà de la prochaine date de réévaluation.

Pour déterminer si tous les risques ont été pris en compte dans la prime ou le niveau des prestations, la Caisse tient compte de tous les risques que les titulaires transféreraient si la Caisse avait émis les contrats (ou le portefeuille de contrats) à la date de réévaluation. De même, la Caisse arrive à une conclusion quant à sa capacité pratique de fixer un prix qui reflète intégralement les risques posés par le contrat ou le portefeuille à la date de renouvellement, en tenant compte de tous les risques dont elle tiendrait compte si elle souscrivait, à la date de renouvellement, des contrats équivalents pour le service restant. L'évaluation de la capacité pratique de la Caisse de modifier le prix des contrats existants tient compte de toutes les restrictions d'ordre contractuel, juridique et réglementaire. Ce faisant, la Caisse ne tient pas compte des restrictions dénuées de substance commerciale. La Caisse tient également compte de l'incidence de la compétitivité du marché et de considérations commerciales sur sa capacité pratique à établir le prix de nouveaux contrats et à modifier le prix de contrats existants. La Caisse exerce son jugement pour déterminer si de telles considérations d'ordre commercial sont pertinentes pour conclure à l'existence ou à l'absence de la capacité pratique à la date de clôture.

La Caisse émet des contrats d'assurance dans lesquels est incorporée une option visant l'ajout ultérieur d'une couverture d'assurance. La Caisse n'ayant pas le droit d'obliger le titulaire à payer des primes, l'option d'ajouter une couverture d'assurance à une date future est un composant d'assurance qui n'est pas évalué séparément du contrat d'assurance. Lorsque l'option d'assurance n'est pas, en substance, un contrat distinct et que les modalités sont garanties par la Caisse, les flux de trésorerie découlant de l'option sont compris dans le périmètre du contrat. Lorsque l'option n'est pas un contrat distinct et que les modalités ne sont pas garanties par la Caisse, les flux de trésorerie découlant de l'option sont soit compris dans le périmètre du contrat, soit exclus du périmètre du contrat. Cela dépend si la Caisse a la capacité pratique de fixer un prix qui reflète intégralement les risques posés par le contrat, tels qu'ils ont été réévalués. Si la Caisse n'a pas la capacité pratique de modifier le prix du contrat au complet lorsque le titulaire exercera l'option d'ajout de couverture, les flux de trésorerie attendus des primes supplémentaires après la date d'exercice de l'option seront compris dans le périmètre du contrat initial.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

vi) Périmètre des contrats (suite)

Pour estimer les flux de trésorerie futurs attendus d'un groupe de contrats, la Caisse exerce son jugement pour apprécier le comportement futur des titulaires quant à l'exercice des options qui leur sont offertes. Il s'agit notamment des options de rachat et d'autres options comprises dans le périmètre du contrat.

La Caisse définit le périmètre du contrat à la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture ultérieure pour tenir compte de l'incidence des changements de circonstances sur ses droits et obligations substantiels.

vii) Évaluation initiale

La Caisse comptabilise ses contrats d'assurance et de réassurance selon le modèle général.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Caisse évalue un groupe de contrats comme étant la somme des flux de trésorerie d'exécution attendus dans le périmètre du contrat et de la marge sur services contractuels, qui représente le profit non acquis sur les contrats se rapportant à des services qui seront fournis en vertu des contrats.

Flux de trésorerie d'exécution compris dans le périmètre du contrat

Les flux de trésorerie d'exécution sont les estimations actuelles, objectives et pondérées par les probabilités, de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, y compris un ajustement au titre du risque non financier. Pour arriver à une moyenne pondérée selon les probabilités, la Caisse tient compte de divers scénarios pour envisager l'éventail complet des résultats possibles, en prenant en considération l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs attendus. Les estimations des flux de trésorerie futurs reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir.

La Caisse estime les flux de trésorerie futurs attendus pour un groupe de contrats, au niveau d'un portefeuille, et les répartit entre les groupes de ce portefeuille d'une manière systématique et rationnelle.

Au moment d'estimer les flux de trésorerie futurs, la Caisse tient compte du périmètre du contrat, c'est-à-dire des éléments suivants :

- les primes et tout flux de trésorerie supplémentaire qui résulte de ces primes;
- les sinistres déclarés qui n'ont pas encore été réglés, les sinistres survenus, mais non encore déclarés, les demandes d'indemnisation éventuelles futures susceptibles d'être générées par le contrat et les entrées de trésorerie potentielles découlant du recouvrement sur les sinistres futurs couverts par les contrats d'assurance existants;
- les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au portefeuille auquel appartient le contrat émis;
- les coûts de gestion des sinistres;
- les coûts de gestion et de tenue des contrats, y compris les commissions récurrentes que la Caisse s'attend à verser à un intermédiaire pour des services de gestion des contrats seulement (les commissions récurrentes qui sont des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont traitées comme telles dans l'estimation des flux de trésorerie futurs);
- les taxes transactionnelles;

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

vii) Évaluation initiale (suite)

Flux de trésorerie d'exécution compris dans le périmètre du contrat (suite)

- les affectations de frais généraux fixes ou variables qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance, notamment les coûts relatifs à la comptabilité, aux ressources humaines, aux technologies de l'information et au soutien technique, à l'amortissement des bâtiments, au loyer, à l'entretien et aux services publics;
- les autres coûts qui peuvent être spécifiquement imputés au titulaire selon les modalités du contrat.

La Caisse comptabilise et évalue le passif au titre des montants impayés découlant de tous les groupes globalement; elle n'affecte pas ces flux de trésorerie d'exécution à des groupes spécifiques lorsque la couverture des contrats a été fournie.

Les estimations de flux de trésorerie tiennent compte à la fois des variables de marché, qui sont cohérentes avec les prix de marché observables, et des variables autres que de marché, qui ne sont pas en contradiction avec les informations de marché et qui sont basées sur des données obtenues de sources externes ou internes.

La Caisse met à jour ses estimations à la fin de chaque période de présentation de l'information financière en utilisant toutes les informations nouvellement disponibles, ainsi que les éléments probants historiques et les informations sur les tendances. La Caisse détermine ses attentes actuelles quant à la probabilité que des événements futurs se produisent à la fin de la période de présentation de l'information financière. Pour établir de nouvelles estimations, la Caisse tient compte des résultats techniques les plus récents, des résultats techniques antérieurs et d'autres informations.

Taux d'actualisation

La valeur temps de l'argent et le risque financier sont évalués séparément des flux de trésorerie futurs attendus et les variations des risques financiers sont comptabilisées en résultat net à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, à moins que la Caisse n'ait choisi comme méthode comptable de présenter la valeur temps de l'argent séparément en résultat net et dans les autres éléments du résultat global. La Caisse n'a pas fait ce choix et comptabilise le tout au résultat net.

La Caisse évalue la valeur temps de l'argent en utilisant des taux d'actualisation qui reflètent les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance et les caractéristiques des flux de trésorerie, conformément aux prix de marché courants observables. Elle ne tient pas compte de l'effet des facteurs qui influent sur ces prix de marché observables, mais pas sur les flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance (le risque de crédit, par exemple).

Pour déterminer les taux d'actualisation, la Caisse utilise l'approche ascendante modifiée pour estimer les taux d'actualisation, à partir de la courbe de rendement des taux sans risque et d'une prime d'illiquidité. La prime d'illiquidité est déterminée à partir d'un portefeuille de référence et est ajustée au moyen d'une constante pour refléter la différence entre la liquidité des contrats d'assurance et celle des actifs du portefeuille de référence. La prime d'illiquidité en résultant est ajoutée aux taux sans risque pour dériver la courbe d'actualisation.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

vii) Évaluation initiale (suite)

Taux d'actualisation (suite)

La Caisse estime le taux d'actualisation applicable à chaque groupe de contrats, qui est fondé sur les contrats comptabilisés, au moment de la comptabilisation initiale. Au cours de la période de présentation de l'information financière suivante, à mesure que de nouveaux contrats sont ajoutés au groupe, le taux d'actualisation applicable au groupe au moment de la comptabilisation initiale est révisé à partir du début de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle les nouveaux contrats sont ajoutés au groupe. La Caisse révisé le taux d'actualisation applicable au groupe lors de la comptabilisation initiale, à l'aide d'un taux d'actualisation moyen pondéré sur la période au cours de laquelle les contrats du groupe sont émis.

Ajustement au titre du risque non financier

La Caisse évalue séparément à titre d'ajustement au titre du risque non financier l'indemnité qu'elle exigerait pour la prise en charge de l'incertitude, autre que le risque financier, entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant des contrats d'assurance. La Caisse utilise la méthode de la marge additive pour estimer l'ajustement au titre du risque. Cette approche comprend une mesure quantitative de l'ajustement au titre du risque global en calculant la valeur actualisée de la rémunération requise pour prendre en charge les risques financiers. Un percentile cible est déterminé selon la distribution des valeurs actualisées des flux de trésorerie et les marges sont calibrées pour chaque hypothèse pour reproduire l'ajustement au titre du risque non financier global. Ces marges deviennent l'outil pour calculer et répartir l'ajustement au titre du risque non financier global.

L'approche fondée sur la marge additive de la Caisse, et le calcul de l'ajustement au titre du risque qui en découle, tiennent compte des avantages de la diversification au niveau de chaque portefeuille, puisque cela correspond le mieux au niveau de diversification reconnu dans la tarification des produits. Ce montant est affecté à tous les groupes de contrats d'assurance.

Marge sur services contractuels (MSC)

La MSC est un composant de la valeur comptable totale d'un groupe de contrats d'assurance, qui représente le profit non acquis que la Caisse comptabilise à mesure qu'elle fournit les services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période de couverture.

Lors de la comptabilisation initiale, la Caisse évalue la MSC à un montant qui, à moins qu'un groupe de contrats d'assurance ne soit déficitaire, implique qu'aucun profit n'est comptabilisé en résultat net en raison :

- des flux de trésorerie d'exécution attendus du groupe;
- de tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe;
- des flux de trésorerie déjà survenus des contrats à cette date.

Si un groupe de contrats est déficitaire, la Caisse comptabilise une perte au moment de la comptabilisation initiale. Par conséquent, la valeur comptable du passif afférent au groupe sera égale aux flux de trésorerie d'exécution, et la MSC du groupe sera nulle. Un élément de perte est comptabilisé au titre de toute perte comptabilisée au moment de la comptabilisation initiale du groupe de contrats d'assurance.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

vii) Évaluation initiale (suite)

Marge sur services contractuels (MSC) (suite)

La Caisse détermine au moment de la comptabilisation initiale les unités de couverture du groupe. Elle répartit ensuite la MSC du groupe en fonction des unités de couverture fournies au cours de la période.

La Caisse répartit les contrats acquis comportant des sinistres en phase de règlement en groupes annuels, en fonction de la rentabilité attendue des contrats à la date d'acquisition. Elle utilise la contrepartie reçue ou payée comme approximation des primes pour calculer la MSC au moment de la comptabilisation initiale. Si, lors de la comptabilisation initiale, les contrats acquis dans le cadre d'un transfert de portefeuille sont considérés comme déficitaires, l'excédent des flux de trésorerie d'exécution sur la contrepartie reçue est comptabilisé en résultat net. Pour les contrats acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, l'excédent, qui représente la mesure dans laquelle le contrat est déficitaire, est comptabilisé dans le goodwill (ou le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses).

La Caisse inclut les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance s'ils sont directement attribuables aux contrats individuels du groupe, au groupe lui-même ou au portefeuille de contrats d'assurance auquel appartient le groupe.

La Caisse estime, au niveau du portefeuille, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui ne sont pas directement attribuables au groupe, mais qui sont directement attribuables au portefeuille.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comprennent les frais de vente et de souscription, lorsque ces coûts sont engagés avant la comptabilisation du groupe de contrats d'assurance auquel ces coûts se rapportent.

viii) Évaluation ultérieure

Lorsqu'elle estime le total des flux de trésorerie d'exécution futurs, la Caisse fait une distinction entre ceux qui sont liés aux sinistres déjà survenus et ceux qui sont liés aux services futurs.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance reflète une estimation à jour du passif au titre de la couverture restante (PCR) à cette date ainsi qu'une estimation à jour du passif au titre des sinistres survenus (PSS).

Le PCR représente l'obligation pour la Caisse d'instruire et de régler les demandes d'indemnisation valides en vertu des contrats existants, relativement aux événements assurés qui ne se sont pas encore produits, aux montants liés à d'autres services prévus aux contrats d'assurance non encore fournis et aux composants investissement et à d'autres montants qui ne sont pas liés aux services prévus au contrat d'assurance qui n'ont pas été transférés au PSS. Le PCR est composé a) des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs, b) de la MSC non encore acquise et c) de toute prime à recevoir pour les services prévus au contrat d'assurance déjà fournis.

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

viii) Évaluation ultérieure (suite)

Le PSS comprend le passif de la Caisse relatif au règlement de demandes d'indemnisation valides relativement à des événements assurés qui ont déjà eu lieu, les autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées découlant de services de couverture passés et le passif au titre de sinistres survenus mais non encore déclarés. Il comprend également le passif de la Caisse à l'égard des sommes que la Caisse est tenue de verser au titulaire en vertu du contrat. Cela comprend le remboursement des composants investissement lorsqu'un contrat est décomptabilisé. L'estimation à jour du PSS est constituée des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services rendus au cours de la période ou aux services passés affectés au groupe à la date de présentation de l'information financière.

Variations des flux de trésorerie d'exécution

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Caisse met à jour les flux de trésorerie d'exécution tant pour le PSS que pour le PCR, afin de refléter les estimations actuelles des montants, du calendrier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs, ainsi que des taux d'actualisation et des autres variables financières.

Les ajustements liés à l'expérience correspondent à la différence entre :

- l'estimation des flux de trésorerie attendus au début de la période et les flux de trésorerie réels rattachés aux primes reçues au cours de la période;
- l'estimation des flux de trésorerie attendus au début de la période et le montant réel des charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période (à l'exclusion des frais d'acquisition).

Les ajustements liés à l'expérience relatifs aux services rendus au cours de la période considérée ou aux services passés sont comptabilisés en résultat net. Pour les sinistres survenus (y compris les sinistres survenus, mais non déclarés) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées, les ajustements liés à l'expérience sont toujours liés aux services de la période considérée ou aux services passés. Ils sont présentés dans les charges afférentes aux activités d'assurance, à l'état consolidé du résultat.

Les ajustements liés à l'expérience relatifs aux services futurs sont présentés dans le PCR après ajustement de la MSC.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Caisse réévalue les flux de trésorerie d'exécution du PCR, en mettant à jour les hypothèses relatives aux risques financiers et non financiers pour tenir compte des changements dans ces hypothèses.

Ajustements de la MSC

Les variations suivantes des flux de trésorerie d'exécution sont considérées comme liées aux services futurs et entraînent un ajustement de la MSC du groupe de contrats d'assurance :

- les ajustements liés à l'expérience relatifs aux primes reçues au cours de la période pour des services futurs, ainsi que les flux de trésorerie connexes, évalués à l'aide des taux d'actualisation applicables au moment de la comptabilisation initiale du groupe;
- la variation de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus du PCR liée à des variables non financières, évaluée au moyen des taux d'actualisation applicables lors de la comptabilisation initiale des contrats du groupe. Toutes les variables financières sont fixées lors de la comptabilisation initiale;

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

viii) Évaluation ultérieure (suite)

Ajustements de la MSC (suite)

- les variations de l'ajustement au titre du risque non financier liées aux services futurs. La Caisse a choisi de ventiler la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre i) la variation liée au risque non financier, présentée dans les produits d'assurance, et ii) l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations, présenté dans les produits (charges) financiers d'assurance;
- les écarts entre le montant des composants investissement que l'entité s'attendait à devoir payer au cours de la période et le montant des composants investissement qui sont devenus réellement exigibles. Le montant des composants investissement dont le paiement est attendu au cours de l'exercice est évalué à l'aide des taux d'actualisation applicables avant que ce montant ne devienne exigible.

Les ajustements suivants ne sont pas liés aux services futurs et n'entraînent pas d'ajustement de la MSC :

- les variations des flux de trésorerie d'exécution relatives à l'effet de la valeur temps de l'argent et à l'effet du risque financier et de ses variations;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés au PSS;
- les ajustements liés à l'expérience relatifs aux charges afférentes aux activités d'assurance (exception faite des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition).

Toute autre augmentation des flux de trésorerie d'exécution liés à une couverture future est comptabilisée en résultat net à mesure qu'elle se produit, ce qui accroît l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance. La diminution ultérieure des flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture future n'entraîne pas d'ajustement de la MSC tant que l'élément de perte du groupe n'a pas fait l'objet d'une reprise complète par le biais du résultat net.

À la fin de la période de présentation de l'information financière, la valeur comptable de la MSC d'un groupe de contrats d'assurance correspond à sa valeur comptable au début de la période, ajustée en fonction des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe;
- l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC, évalué à l'aide des taux d'actualisation établis au moment de la comptabilisation initiale;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services futurs, sauf :
- les augmentations des flux de trésorerie d'exécution qui excèdent la valeur comptable de la MSC, donnant lieu à une perte qui fait que le groupe de contrats devient déficitaire ou encore plus déficitaire,
- les diminutions des flux de trésorerie d'exécution qui annulent une perte comptabilisée antérieurement sur un groupe de contrats déficitaires;
- le montant comptabilisé en produits d'assurance en raison de la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période, déterminé par la répartition de la MSC restante à la date de clôture sur la période considérée et la période de couverture restante.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

viii) Évaluation ultérieure (suite)

Comptabilisation de la MSC en résultat net

Une partie de la MSC est comptabilisée en résultat net dans chaque période au cours de laquelle les services prévus au contrat d'assurance sont fournis.

Pour déterminer le montant de la MSC qui sera comptabilisé au cours de chaque période, la Caisse suit trois étapes :

- Déterminer le nombre total d'unités de couverture dans le groupe. Le montant des unités de couverture du groupe est déterminé en tenant compte, pour chaque contrat, du volume de prestations fourni et de la période de couverture prévue.
- Répartir la MSC à la date de clôture (avant la comptabilisation en résultat net du montant représentant les services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de la période) également entre chacune des unités de couverture qu'elle a fournies dans la période considérée et qu'elle s'attend à fournir ultérieurement.
- Comptabiliser en résultat net le montant de la MSC affecté aux unités de couverture fournies pendant la période.

Le nombre d'unités de couverture varie à mesure que les services prévus au contrat d'assurance sont fournis, ou que des contrats arrivent à échéance, tombent en déchéance ou sont rachetés, et que de nouveaux contrats sont ajoutés au groupe. Le nombre total d'unités de couverture dépend de la durée prévue des obligations de la Caisse au titre de ses contrats. Celles-ci peuvent différer de l'échéance légale du contrat, en raison de l'incidence du comportement des titulaires et de l'incertitude entourant les événements assurés futurs. Dans le cadre de la détermination du nombre d'unités de couverture, la Caisse exerce son jugement pour estimer la probabilité que les événements assurés se produisent et le comportement des titulaires, dans la mesure où ils influent sur la période de couverture prévue au sein du groupe, sur les différents niveaux de service offerts d'une période à l'autre (p. ex., le titulaire exerce une option et ajoute une couverture supplémentaire pour un prix garanti antérieurement) et sur le « volume de prestations » fourni en vertu du contrat.

Pour déterminer le nombre d'unités de couverture, la Caisse applique les méthodes suivantes :

- Pour les contrats d'assurance vie temporaire ou permanente, d'assurance vie sur prêts et leurs avenants, la Caisse applique une méthode à double facteur où les unités de couverture correspondent à une pondération du volume et à la survie attendue du contrat. Le volume est principalement basé sur le montant payable au décès, excluant la valeur de rachat, s'il y a lieu. Pour les contrats de rentes, la même méthode est appliquée, mais le volume correspond au montant de prestation.
- Pour les contrats de réassurance, le nombre d'unités de couverture reflète les prestations de services couvertes par les contrats sous-jacents, car le niveau de services fournis dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur et de leurs prestations de services.

Les unités de couvertures totales de chaque groupe de contrats sont réévaluées à la fin de chaque date des états financiers.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

viii) Évaluation ultérieure (suite)

Comptabilisation de la MSC en résultat net (suite)

Le montant de la MSC affecté à chaque unité de couverture varie au fil du temps, tout comme le montant de la MSC. La répartition de la MSC entre les unités de couverture est effectuée à la fin de la période, après la prise en compte de tous les autres ajustements de la MSC (la capitalisation des intérêts et l'effet de la modification des hypothèses liées à la couverture future), mais avant toute comptabilisation en résultat net. Le montant de la MSC restante à la date de clôture est réparti également entre les unités de couverture fournies au cours de la période et les unités de couverture restantes relatives aux périodes futures.

ix) Contrats déficitaires

La Caisse considère qu'un contrat d'assurance est déficitaire si la somme des flux de trésorerie d'exécution attendus affectés au contrat, des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés antérieurement et des flux de trésorerie découlant du contrat à la date de la comptabilisation initiale correspond à une sortie de trésorerie nette.

Lors de la comptabilisation initiale, l'évaluation du caractère déficitaire est effectuée au niveau du contrat individuel : la Caisse évalue les flux de trésorerie futurs attendus en s'appuyant sur des pondérations probabilistes, ce qui comprend un ajustement au titre du risque non financier. Les contrats que l'entité s'attend à comptabiliser initialement comme étant déficitaires sont regroupés, et ces groupes sont évalués et présentés séparément. Une fois affectés à un groupe, les contrats ne sont pas réaffectés à un autre groupe, sauf s'ils font l'objet d'une modification substantielle.

Lors de la comptabilisation initiale, la MSC du groupe de contrats déficitaires est nulle et l'évaluation du groupe consiste entièrement en flux de trésorerie d'exécution. Une sortie nette attendue d'un groupe de contrats réputé déficitaire est considérée comme l'« élément de perte » du groupe. Il est initialement calculé au moment où le groupe est considéré pour la première fois comme déficitaire et comptabilisé en résultat net à cette date. Le montant de l'élément de perte du groupe est suivi aux fins de la présentation de l'information financière et de l'évaluation ultérieure.

Après la comptabilisation de l'élément de perte, la Caisse répartit de manière systématique les variations ultérieures des flux de trésorerie d'exécution du PCR entre l'élément de perte et le PCR, exclusion faite de l'élément de perte.

La Caisse utilise les taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale pour calculer les variations des estimations de flux de trésorerie futurs liées aux services futurs (variations d'un élément de perte et reprises d'un élément de perte).

Pour tous les contrats émis par la Caisse, les variations ultérieures des flux de trésorerie d'exécution du PCR à répartir sont les suivantes :

- les produits financiers ou charges financières d'assurance;
- les variations de l'ajustement au titre du risque non financier qui sont comptabilisées en résultat net et correspondent au dégagement du risque au cours de la période;
- les estimations de valeur actualisée des flux de trésorerie futurs afférents aux sinistres ou aux frais qui sont libérés du PCR parce que des charges afférentes aux activités d'assurance ont été engagées au cours de la période.

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

ix) Contrats déficitaires (suite)

La Caisse détermine la répartition systématique des charges afférentes aux activités d'assurance engagées en se fondant sur le pourcentage de l'élément de perte par rapport au total des sorties de trésorerie d'exécution incluses dans le PCR, en tenant compte de l'ajustement au titre du risque non financier, mais pas du montant du composant investissement.

La Caisse ne ventile pas le total des produits financiers ou des charges financières entre le résultat net et les AERG. Pour toute variation ultérieure des flux de trésorerie d'exécution du PCR, le total des produits financiers ou charges financières d'assurance est comptabilisé au résultat net.

Toute diminution ultérieure, liée aux services futurs, des flux de trésorerie d'exécution affectés au groupe (due à un changement dans les estimations de flux de trésorerie futurs et à l'ajustement au titre du risque non financier) est affectée en premier à l'élément de perte uniquement. Une fois celui-ci ramené à zéro, toute diminution ultérieure des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs entraîne l'établissement de la MSC du groupe.

Pour les groupes de contrats déficitaires, les produits correspondent au montant des charges afférentes aux activités d'assurance attendues au début de la période, qui composent les produits et reflètent uniquement :

- la variation de l'ajustement au titre du risque non financier attribuable au fait que l'entité s'est dégagée du risque au cours de la période (exception faite du montant systématiquement affecté à l'élément de perte);
- les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés aux sinistres attendus au cours de la période (compte non tenu de l'affectation systématique à l'élément de perte);
- le montant, en fonction des unités de couverture, de la portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Tous ces montants sont comptabilisés comme une réduction du PCR, exclusion faite de l'élément de perte.

La Caisse comptabilise dans les charges afférentes aux activités d'assurance les montants qui se rattachent à l'élément de perte, découlant :

- des variations des flux de trésorerie d'exécution découlant de changements dans les estimations liées aux services futurs qui créent ou accroissent l'élément de perte;
- des diminutions ultérieures des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services futurs et qui réduisent l'élément de perte jusqu'à ce qu'il soit ramené à zéro;
- l'affectation systématique à l'élément de perte de montants découlant à la fois des variations de l'ajustement au titre du risque non financier et des charges afférentes aux activités d'assurance engagées.

x) Contrats de réassurance détenus

Comptabilisation

La Caisse a recours à la réassurance pour atténuer certaines de ses expositions au risque. Les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés conformément à IFRS 17 s'ils répondent à la définition d'un contrat d'assurance. Cela comprend la condition selon laquelle le contrat doit transférer un risque d'assurance important.

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

x) Contrats de réassurance détenus (suite)

Comptabilisation (suite)

Les contrats de réassurance ne transfèrent un risque d'assurance important que s'ils transfèrent au réassureur la quasi-totalité du risque d'assurance afférent à la portion réassurée des contrats d'assurance sous-jacents, et ce, même s'ils n'exposent pas l'émetteur (le réassureur) à une possibilité de perte importante.

Les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés séparément des contrats d'assurance sous-jacents émis et sont évalués individuellement. Pour regrouper les contrats de réassurance détenus, la Caisse délimite les portefeuilles de la même manière qu'elle délimite les portefeuilles de contrats d'assurance sous-jacents émis. La Caisse considère chaque ligne de produits réassurée comme un portefeuille distinct.

La Caisse répartit dans trois groupes les contrats de réassurance détenus composant un portefeuille :

- les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, génèrent un profit net;
- les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de générer par la suite un profit net;
- tout contrat de réassurance restant détenu dans le portefeuille.

Pour déterminer le moment de la comptabilisation initiale d'un contrat de réassurance détenu, la Caisse évalue si les conditions du contrat de réassurance fournissent une protection sur les pertes qui est proportionnelle. La Caisse comptabilise un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle :

- au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus;
- à la comptabilisation initiale de tous les contrats d'assurance sous-jacents, selon la dernière éventualité à survenir.

La Caisse comptabilise un groupe de contrats de réassurance non proportionnelle à la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe ou la date à laquelle un groupe de contrats sous-jacents déficitaire est comptabilisé.

Le périmètre d'un contrat de réassurance détenu comprend les flux de trésorerie découlant des contrats sous-jacents couverts par le contrat de réassurance détenu. Cela comprend les flux de trésorerie liés aux contrats d'assurance que la Caisse s'attend à émettre à l'avenir si elle s'attend à les émettre à l'intérieur du périmètre du contrat de réassurance détenu.

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat de réassurance détenu s'ils découlent d'un droit ou d'une obligation substantielle qu'a la cédante pendant la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle la Caisse est tenu de payer les primes au réassureur ou détient un droit substantiel de recevoir des services du réassureur.

Contrats de réassurance détenus évalués selon le modèle général

Les contrats de réassurance détenus de la Caisse sont comptabilisés en appliquant les exigences d'évaluation du modèle général pour les estimations de flux de trésorerie et les taux d'actualisation. La Caisse évalue les contrats de réassurance détenus et les contrats d'assurance émis sous-jacents à l'aide d'hypothèses cohérentes. Elle inclut dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un groupe de contrats de réassurance détenus l'effet du risque de non-exécution de la part du réassureur, y compris l'effet d'éventuelles garanties et pertes découlant de litiges. L'effet du risque de non-exécution du réassureur est évalué à chaque date de clôture.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

x) *Contrats de réassurance détenus (suite)*

Contrats de réassurance détenus évalués selon le modèle général (suite)

Pour déterminer l'actif qui représente l'ajustement au titre du risque non financier transféré au réassureur, la Caisse évalue le montant du risque transféré par la Caisse au réassureur en calculant l'ajustement au titre du risque des contrats sous-jacents avant et après l'effet des contrats de réassurance détenus. La différence est comptabilisée comme l'actif représentant l'ajustement au titre du risque réassuré.

Lors de la comptabilisation initiale, la Caisse comptabilise tout coût net ou profit net à l'achat du groupe de contrats de réassurance détenus à titre de MSC de réassurance. À moins que le coût net de l'achat d'une couverture de réassurance ne soit lié à des événements survenus avant l'achat du groupe de contrats de réassurance détenus, auquel cas la Caisse comptabilise immédiatement ce coût en tant que charge au résultat net dans le résultat des activités d'assurance.

Pour un groupe de contrats de réassurance détenus à la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacent déficitaire ou à l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe, la Caisse établit un composant recouvrement de perte et comptabilise, en conséquence, un profit en résultat net. Le montant du composant recouvrement de perte ajuste la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus. Son montant est établi en multipliant la perte comptabilisée au titre des contrats d'assurance sous-jacents par le pourcentage des demandes d'indemnisation relatives aux contrats d'assurance sous-jacents que la Caisse s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus. Après la comptabilisation initiale, la valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire que l'entité s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus. Lorsque le composant recouvrement de perte au titre de la réassurance est établi, sauf pour les ajouts de contrats déficitaires aux groupes sous-jacents, son montant est ajusté pour tenir compte des éléments suivants :

- les variations des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance sous-jacents liés aux services futurs, sans ajustement de la MSC de leurs groupes respectifs;
- les reprises d'un composant recouvrement de perte, dans la mesure où ces reprises ne sont pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus.

Ces ajustements sont calculés et présentés en résultat net.

La Caisse ajuste la valeur comptable de la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus à la fin d'une période de présentation de l'information financière, pour refléter les variations des flux de trésorerie d'exécution, en appliquant la même méthode que pour les contrats d'assurance émis, sauf lorsque le contrat sous-jacent est déficitaire et que la variation des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance sous-jacents est comptabilisée en résultat net par ajustement de l'élément de perte. Les variations respectives des contrats de réassurance détenus sont également comptabilisées en résultat net (par ajustement du composant recouvrement de perte).

xi) *Modification et décomptabilisation*

La Caisse décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat, si les modalités du contrat d'assurance sont modifiées et que les conditions suivantes sont remplies :

- Si les conditions modifiées avaient été prévues au moment de la passation du contrat, la Caisse aurait conclu que le contrat modifié :

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

xi) *Modification et décomptabilisation (suite)*

- se situe hors du champ d'application d'IFRS 17;
- donne lieu à un contrat d'assurance différent après séparation des composants du contrat hôte;
- donne lieu à un périmètre du contrat substantiellement différent;
- aurait été classé dans un groupe de contrats d'assurance différent.

Si la modification du contrat remplit l'une ou l'autre de ces conditions, la Caisse effectue toutes les évaluations applicables à la comptabilisation initiale, décomptabilise le contrat initial et comptabilise le nouveau contrat modifié comme s'il était conclu pour la première fois.

Si aucune de ces conditions relatives à la modification du contrat n'est remplie, la Caisse traite l'effet de la modification apportée comme des changements dans les estimations de flux de trésorerie d'exécution.

Un changement dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution entraîne une révision de la MSC à la fin de la période (avant la répartition de la période considérée). Une partie de la MSC révisée à la fin de la période est affectée à la période considérée, tout comme le montant révisé de la MSC appliqué à partir du début de la période, mais reflétant la variation des unités de couverture attribuable à la modification au cours de la période. Cette portion est calculée à l'aide des montants mis à jour des unités de couverture, déterminés à la fin de la période et pondérés afin de refléter le fait que la couverture révisée n'existait que pour une partie de la période considérée.

La Caisse décomptabilise un contrat d'assurance si et seulement si le contrat est :

- éteint (lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée);
- modifié (et la modification apportée satisfait aux critères de décomptabilisation).

Lorsque la Caisse décomptabilise un contrat d'assurance appartenant à un groupe de contrats :

- elle ajuste les flux de trésorerie d'exécution affectés au groupe pour en éliminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et l'ajustement au titre du risque non financier relatifs aux droits et aux obligations qui sont sortis du groupe;
- elle ajuste la MSC du groupe pour tenir compte de la variation des flux de trésorerie d'exécution (sauf si elle est liée à l'augmentation ou à la reprise de l'élément de perte);
- elle ajuste le nombre d'unités de couverture liées aux services prévus au contrat d'assurance restants attendus pour tenir compte des unités de couverture sorties du groupe, et comptabilise en résultat net dans la période le montant de la MSC sur la base de ce nombre ajusté.

Lorsque la Caisse transfère un contrat d'assurance à un tiers et que cela donne lieu à la décomptabilisation de ce contrat, elle ajuste la MSC du groupe dont le contrat a été sorti, en fonction de la différence entre la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance découlant de la décomptabilisation des flux de trésorerie d'exécution et de la prime demandée par la tierce partie pour le transfert.

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

xi) Modification et décomptabilisation (suite)

Lorsque la Caisse décomptabilise un contrat d'assurance en raison d'une modification, elle décomptabilise le contrat d'assurance initial et en comptabilise un nouveau. La Caisse ajuste la MSC du groupe à partir duquel le contrat modifié a été décomptabilisé pour tenir compte de la différence entre la variation de la valeur comptable du groupe découlant de l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution dû à la décomptabilisation et la prime que la Caisse aurait demandée si elle avait conclu, à la date de la modification du contrat, un contrat selon des modalités équivalant à celles du nouveau contrat, déduction faite de la prime supplémentaire réellement demandée au titre de la modification.

xii) Présentation

La Caisse a présenté séparément dans l'état consolidé de la situation financière : la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs et la valeur comptable de ceux qui sont des passifs, et les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs et les portefeuilles de ceux qui sont des passifs.

La Caisse ne ventile pas les montants comptabilisés au résultat net et aux autres éléments du résultat global entre le total partiel du résultat net d'assurance, qui comprend les produits d'assurance et les charges d'assurance, et, séparément du résultat net d'assurance, le sous-total des «produits financiers ou charges financières d'assurance nets». Elle comptabilise le tout à l'état consolidé du résultat.

La Caisse ventile la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre le risque financier et le risque non financier entre le produit net d'assurance et les produits (charges) financiers d'assurance.

Conversion de monnaies étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours du change à la fin de l'exercice. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours d'origine. Les soldes des comptes paraissant à l'état consolidé du résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans le résultat de l'exercice.

Constatation des produits et des charges

Produits

Comme la Caisse fournit des services d'assurance en vertu d'un groupe de contrats d'assurance émis, elle réduit son PCR et comptabilise des produits d'assurance, qui sont évalués au montant de la contrepartie auquel la Caisse estime avoir droit en échange de ces services.

Les produits d'assurance correspondent à la somme des variations du PCR attribuables aux éléments suivants :

- les charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période, évaluées aux montants attendus à la date d'ouverture, exception faite des éléments suivants :
 - les montants affectés à l'élément de perte,
 - les remboursements de composants investissement,
 - les montants qui sont liés aux taxes transactionnelles perçues pour le compte de tiers,
 - les frais d'acquisition,

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Constatation des produits et des charges (suite)

Produits (suite)

- les montants liés à l'ajustement au titre du risque non financier;
- la variation de l'ajustement au titre du risque non financier, exception faite des éléments suivants :
 - les variations liées aux services futurs qui entraînent un ajustement de la MSC,
 - les montants affectés à l'élément de perte,
- le montant de la MSC pour les services fournis au cours de la période;
- les autres montants, comme les ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes afférents aux services rendus au cours de la période ou à des services passés, le cas échéant.

Les produits d'assurance comprennent également la portion des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition compris dans les charges afférentes aux activités d'assurance de chaque période. Les deux montants sont évalués d'une manière systématique qui est fondée sur l'écoulement du temps.

Les revenus financiers sont reconnus selon la comptabilité d'exercice. Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiements émis sans provision suffisante et aux frais de service. Ces revenus sont constatés au moment où l'opération est effectuée en fonction de l'entente tarifaire qui prévaut auprès du membre.

Les autres revenus reliés principalement à l'administration des dépôts sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit au fil du temps ou à un moment précis. Les autres revenus reliés à l'administration des autres services sont composés principalement de commissions, d'honoraires de gestion et de revenus divers et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit au fil du temps ou à un moment précis. Certains revenus de commissions se composent de contreparties variables fondées sur des paramètres variables, et ils sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'il est hautement probable qu'aucun ajustement à la baisse important des produits comptabilisés n'aura lieu.

Charges

i) Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance liées à un groupe de contrats d'assurance émis comprennent ce qui suit :

- les variations du PSS liées à des sinistres déclarés et des charges engagées au cours de la période, exclusion faite du remboursement des composants investissement;
- les variations du PSS liées à des sinistres déclarés et des charges engagées au cours des périodes précédentes (concernant des services passés);
- les autres charges afférentes aux activités d'assurance directement attribuables engagées au cours de la période;
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, dont le montant comptabilisé est le même dans les charges afférentes aux activités d'assurance et les produits d'assurance;
- l'élément de perte des groupes déficitaires de contrats d'assurance comptabilisés initialement au cours de la période;
- les variations du PCR pour les services futurs qui n'ajustent pas la MSC, car ce sont des variations des éléments de perte des groupes de contrats déficitaires.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Constatation des produits et des charges (suite)

ii) Produits ou charges afférents aux contrats de réassurance détenus

La Caisse présente, en résultat net, les revenus ou les charges liés à un groupe de contrats de réassurance détenus et les produits financiers ou charges financières de réassurance pour la période. Les produits (charges) nets liés aux contrats de réassurance sont présentés sur une seule ligne à l'état consolidé du résultat et répartis entre les deux montants suivants à la note 18 :

- les montants recouverts de la réassurance;
- l'allocation des primes de réassurance payées.

La Caisse présente les flux de trésorerie qui dépendent de la survenance de sinistres comme faisant partie du montant recouvert auprès des réassureurs. Les commissions de réassurance qui ne dépendent pas de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents sont présentées comme une réduction des primes à payer au réassureur, laquelle est ensuite inscrite dans le résultat net.

La Caisse établit un composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats de réassurance détenu, qui représente le recouvrement des pertes comptabilisé lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe. Le composant recouvrement de perte ajuste la MSC du groupe de contrats de réassurance détenus. Le composant recouvrement de perte est ensuite ajusté pour refléter :

- les variations des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance sous-jacents qui sont liées aux services futurs, sans ajustement de la MSC des groupes respectifs auxquels appartiennent les contrats d'assurance sous-jacents;
- les reprises d'un composant recouvrement de perte dans la mesure où ces reprises ne sont pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus;
- les affectations du composant recouvrement de perte aux montants recouverts auprès des réassureurs en lien avec les sinistres survenus ou les charges engagées réassurés connexes.

ii) Produits financiers et charges financières d'assurance

Les produits financiers ou les charges financières d'assurance reflètent l'incidence de la valeur temps de l'argent et de la variation de la valeur temps de l'argent, ainsi que l'effet du risque financier et de la variation du risque financier d'un groupe de contrats d'assurance et d'un groupe de contrats de réassurance détenus.

La Caisse peut choisir si elle présente le total des produits financiers ou des charges financières d'assurance de la période en résultat net, ou si elle ventile ce montant entre le résultat net et les autres éléments du résultat global. La Caisse a choisi de présenter tous les produits financiers ou charges financières d'assurance en résultat net.

Ristournes

Les ristournes constituent une distribution du résultat de l'exercice en fonction du volume d'activité apporté par chacun des membres. À ce titre, elles sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat.

3. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite)

Impôts sur le résultat

La Caisse utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur le résultat. En vertu de cette méthode, la charge d'impôts sur le résultat comprend à la fois les impôts exigibles et les impôts différés. La charge d'impôts exigibles représente les impôts sur le revenu imposable de l'exercice. Les passifs et les actifs d'impôts exigibles pour la période courante et les périodes passées sont évalués en fonction du montant qui devrait être versé ou reçu des autorités fiscales en utilisant des taux d'impôts qui étaient en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Les impôts différés sont constatés en fonction des conséquences fiscales prévues à l'égard des écarts entre la valeur comptable des éléments de l'état de la situation financière et leur valeur fiscale, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est plus probable qu'improbable.

Régimes de pension

Jusqu'au 31 décembre 2013, la Caisse participait au Régime de pension des employés du Mouvement des caisses populaires acadiennes, dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantissait le paiement de prestations de pension. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Caisse participe au Régime de pension à risques partagés des employés d'UNI Coopération financière. En raison du changement au régime de pension à risques partagés, la Caisse s'est engagée à verser des cotisations temporaires selon certaines conditions. Le passif pour ces paiements est établi selon une analyse de probabilités et est actualisé selon une courbe de taux à partir du calendrier des paiements prévus. Les coûts financiers annuels de ce passif sont comptabilisés au résultat net. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pendant la période au cours de laquelle ils surviennent. Ces écarts actuariels sont aussi comptabilisés immédiatement dans les résultats à répartir et ne sont pas reclassés au résultat net au cours d'une période ultérieure.

En vertu du régime de pension à risques partagés, le risque actuariel et le risque de placement sont assumés par les employés, ce qui fait en sorte que le régime est comptabilisé comme s'il s'agissait d'un régime de pension à cotisations définies.

La Caisse participe également à deux autres régimes de pension à prestations définies. Les prestations de ces régimes de pension sont calculées de façon similaire à celles du régime de pension à risques partagés. La Caisse comptabilise ces régimes selon les dispositions prévues pour les régimes à prestations déterminées. Le coût des prestations est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. L'obligation au titre des prestations constituées est mesurée au moyen d'une évaluation actuarielle conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pendant la période au cours de laquelle ils surviennent. Ces écarts actuariels sont aussi comptabilisés immédiatement dans les résultats à répartir et ne sont pas reclassés au résultat net au cours d'une période ultérieure.

La Caisse offre aussi à certains de ses employés une prestation sous forme de paiement unique lors de leur départ à la retraite. Cette prestation est calculée en fonction du salaire et d'un nombre d'années travaillées au sein de la Caisse.

4. Modifications de méthodes comptables

Ces normes ou ces amendements s'appliquent aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

IAS 1, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Les modifications d'IAS 1 touchent uniquement la présentation des passifs en tant que passifs courants ou non courants dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un produit ou d'une charge, ou les informations fournies à leur sujet.

Les modifications clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière, précisent que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif, expliquent que les droits existent si les clauses restrictives sont respectées à la fin de la période de présentation de l'information financière et introduisent une définition de « règlement » pour préciser que par « règlement », on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié un nouvel amendement, Classement d'un emprunt assorti de clauses restrictives en tant que passif courant ou non courant, qui précise les conditions influençant le classement d'un passif lorsqu'une entité doit se conformer à des clauses restrictives dans les douze mois suivant sa date de clôture et clarifie les obligations d'information à fournir par voie de notes.

Le récent amendement reporte la date d'application des précédents amendements aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, avec une application rétrospective. La Caisse a évalué que cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

IFRS 16, Contrats de location

Le 22 septembre 2022, l'IASB a publié un amendement à l'IFRS 16 *Contrats de location* concernant sur l'obligation locative découlant d'une cession-bail pour préciser la méthode que doit employer le vendeur-preneur pour l'évaluation ultérieure des opérations de cession-bail qui répondent aux exigences dans IFRS 15 pour être comptabilisées comme des ventes.

En vertu de cet amendement un vendeur-preneur est tenu d'évaluer ultérieurement les obligations locatives découlant d'une cession-bail d'une manière qui ne comptabilise pas le montant du profit ou de la perte liée au droit d'utilisation conservé. Les nouvelles exigences n'empêchent pas un vendeur-preneur de comptabiliser en résultat net tout profit ou perte se rattachant à la résiliation partielle ou totale d'un contrat de location.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Caisse a évalué que cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

4. Modifications de méthodes comptables (suite)

IAS 7, Tableau des flux de trésorerie et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir – Accords de financement de fournisseurs

Le 25 mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 7 et IFRS 7, dont l'objectif est d'améliorer la transparence des ententes de financement de fournisseurs et leur incidence sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entreprise. Les accords de financement de fournisseurs sont souvent appelés financement de la chaîne d'approvisionnement, financement de dettes fournisseurs ou affecturage inversé.

Les modifications se veulent un complément aux obligations d'information existantes dans les Normes IFRS de comptabilité et exigent qu'une entité présente ce qui suit :

- les modalités;
- le montant des passifs qui font partie des ententes, en précisant les montants déjà payés aux fournisseurs par les bailleurs de fonds et le poste auquel les passifs sont présentés dans l'état de la situation financière;
- l'éventail des dates d'échéance des paiements;
- l'information sur le risque de liquidité.

Les modifications, qui contiennent des allègements de transition spécifiques pour la première période de présentation au cours de laquelle une entité applique les modifications, sont applicables prospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Caisse a évalué que cette modification n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés.

5. Modifications futures de méthodes comptables

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2024 sont présentés ci-après.

IAS 21, Absence de convertibilité

Le 15 août 2023, l'IASB a publié un amendement à IAS 21, « Absence de convertibilité », qui renferme des indications pour préciser dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité. Les modifications, qui contiennent des allègements de transition spécifiques pour la première période de présentation au cours de laquelle une entité applique les modifications, sont applicables prospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Une application anticipée est permise. La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette modification sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplace les dispositions de la norme IAS 1 *Présentation des états financiers* et reconduit plusieurs de ses exigences. La norme IFRS 18 :

- établit une structure définie pour l'état des résultats par le biais de la classification des produits et des charges en catégories définies distinctes et de l'imposition de nouveaux sous-totaux dans le but d'améliorer la comparabilité;

5. Modifications futures de méthodes comptables (suite)

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers (suite)

- exige que des informations spécifiques sur les indicateurs de performance définis par la direction, qui consistent en des sous-totaux de produits et de charges publiés en dehors des états financiers, soient divulguées dans une note unique aux états financiers afin d'améliorer la transparence de ces indicateurs de performance définis par la direction;
- fournit des directives sur le classement de l'information dans les états financiers primaires ou dans les notes.

Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 18 s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est permise. La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers.

IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié un amendement aux normes IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir. L'amendement Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers introduit un choix de méthode comptable concernant la décomptabilisation des passifs financiers réglés via un système de paiements électroniques, clarifie le classement et les caractéristiques de certains types d'actifs financiers et ajoute des exigences d'information à fournir relatives aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux instruments financiers assortis de modalités contractuelles.

Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière rétrospective modifiée aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise. La Caisse évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts

Valeur comptable des prêts et provision pour pertes de crédit attendues

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts, le montant de l'exposition des engagements ainsi que le solde de leur provision respective selon l'étape dans laquelle ils sont classés :

	Non dépréciés		Dépréciés		2024			
	Pertés de crédit évaluées sur les 12 mois à venir		Pertés de crédit évaluées sur la durée de vie		Pertés de crédit évaluées sur la durée de vie		Total	
	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Particuliers – Habitation	1 631 665	819	82 266	821	20 052	224	1 733 983	1 864
Particuliers – consommation et autres	522 995	2 386	59 102	4 348	16 698	7 165	598 795	13 899
Entreprises	1 702 288	2 093	166 301	4 606	41 980	7 758	1 910 569	14 457
Total des prêts	3 856 948	5 298	307 669	9 775	78 730	15 147	4 243 347	30 220
Total des engagements	1 202 837	877	39 939	626	5 294	-	1 248 070	1 503

	Non dépréciés		Dépréciés		2023			
	Pertés de crédit évaluées sur les 12 mois à venir		Pertés de crédit évaluées sur la durée de vie		Pertés de crédit évaluées sur la durée de vie		Total	
	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Particuliers – Habitation	1 674 267	1 048	89 379	1 607	12 985	595	1 776 631	3 250
Particuliers – consommation et autres	555 518	2 183	46 807	4 553	9 942	3 193	612 267	9 929
Entreprises	1 512 794	2 346	240 278	5 355	46 497	7 945	1 799 569	15 646
Total des prêts	3 742 579	5 577	376 464	11 515	69 424	11 733	4 188 467	28 825
Total des engagements	1 055 705	897	31 165	582	4 915	-	1 091 785	1 479

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)

Provision pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les engagements de crédit.

Particuliers – Habitation

	Non dépréciés		Dépréciés	2024
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier	1 250	1 878	595	3 723
Transfert vers :				
Étape 1	695	(513)	(182)	—
Étape 2	(86)	86	—	—
Étape 3	(11)	(59)	70	—
Réévaluation	(357)	(751)	(311)	(1 419)
Nouvelles expositions	210	118	—	328
Décomptabilisation	(759)	241	52	(466)
Au 31 décembre	942	1 000	224	2 166
Total sur les prêts	819	821	224	1 864
Total sur les engagements de crédit	123	179	—	302

	Non dépréciés		Dépréciés	2023
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier	1 444	887	180	2 511
Transfert vers :				
Étape 1	392	(392)	—	—
Étape 2	(147)	175	(28)	—
Étape 3	(28)	(40)	68	—
Réévaluation	(271)	805	422	956
Nouvelles expositions	219	275	—	494
Décomptabilisation	(359)	168	17	(174)
Radiations	—	—	(64)	(64)
Au 31 décembre	1 250	1 878	595	3 723
Total sur les prêts	1 048	1 607	595	3 250
Total sur les engagements de crédit	202	271	—	473

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)

Provision pour pertes de crédit (suite)

Particuliers – consommation et autres

	Non dépréciés		Dépréciés	2024
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier	2 522	4 673	3 193	10 388
Transfert vers :				
Étape 1	1 783	(1 427)	(356)	—
Étape 2	(378)	485	(107)	—
Étape 3	(78)	(488)	566	—
Réévaluation	(87)	(837)	4 758	3 834
Nouvelles expositions	701	1 139	562	2 402
Décomptabilisation	(1 652)	963	786	97
Radiations	—	—	(2 237)	(2 237)
Au 31 décembre	2 811	4 508	7 165	14 484
Total sur les prêts	2 386	4 348	7 165	13 899
Total sur les engagements de crédit	425	160	—	585

	Non dépréciés		Dépréciés	2023
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier	3 746	2 674	1 518	7 938
Transfert vers :				
Étape 1	1 035	(951)	(84)	—
Étape 2	(486)	568	(82)	—
Étape 3	(96)	(269)	365	—
Réévaluation	(1 437)	1 256	3 006	2 825
Nouvelles expositions	651	1 143	162	1 956
Décomptabilisation	(891)	252	821	182
Radiations	—	—	(2 513)	(2 513)
Au 31 décembre	2 522	4 673	3 193	10 388
Total sur les prêts	2 183	4 553	3 193	9 929
Total sur les engagements de crédit	339	120	—	459

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)

Provision pour pertes de crédit (suite)

Entreprises

	Non dépréciés		Dépréciés	2024
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier	2 701	5 547	7 945	16 193
Transfert vers :				
Étape 1	1 745	(1 745)	—	—
Étape 2	(122)	247	(125)	—
Étape 3	(80)	(212)	292	—
Réévaluation	(436)	12	2 164	1 740
Nouvelles expositions	807	736	338	1 881
Décomptabilisation	(2 193)	308	(2 068)	(3 953)
Radiations	—	—	(788)	(788)
Au 31 décembre	2 422	4 893	7 758	15 073
Total sur les prêts	2 093	4 606	7 758	14 457
Total sur les engagements de crédit	329	287	—	616

	Non dépréciés		Dépréciés	2023
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier	3 315	6 432	8 202	17 949
Transfert vers :				
Étape 1	682	(682)	—	—
Étape 2	(117)	117	—	—
Étape 3	(8)	(188)	196	—
Réévaluation	(674)	606	171	103
Nouvelles expositions	583	111	34	728
Décomptabilisation	(1 080)	(849)	(484)	(2 413)
Radiations	—	—	(174)	(174)
Au 31 décembre	2 701	5 547	7 945	16 193
Total sur les prêts	2 346	5 355	7 945	15 646
Total sur les engagements de crédit	355	192	—	547

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)

Prêts bruts en souffrance mais non dépréciés

	2024			
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus
	\$	\$	\$	\$
Particuliers				
Habitation	24 796	5 466	3 015	7 578
Consommation et autres	16 418	4 742	2 474	11 145
Entreprises	24 642	13 969	1 829	21 531
	65 856	24 177	7 318	40 254

Titrisation de prêts

Le tableau suivant présente les prêts titrisés qui ne sont pas décomptabilisés ainsi que les passifs associés :

	2024	2023
	\$	\$
Prêts hypothécaires titrisés	287 416	390 580
Passifs associés (note 11)	277 910	262 217

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires
31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

7. Intérêts courus, débiteurs et autres actifs

	2024	2023
	\$	\$
Intérêts courus	33 067	34 202
Marge d'intérêt à recevoir	187 452	280 290
Frais payés d'avance	19 085	20 286
Débiteurs	5 134	2 341
Biens saisis	171	171
Autres	2 657	2 918
	247 566	340 208

8. Immobilisations corporelles

	Terrains	Immeubles	Matériel et autres	Actif locatif	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
1 ^{er} janvier 2023	6 388	48 092	39 603	1 114	95 197
Acquisitions	—	661	1 657	—	2 318
Cessions et radiations	(729)	(2 433)	(337)	(117)	(3 616)
31 décembre 2023	5 659	46 320	40 923	997	93 899
Acquisitions	—	530	1 099	—	1 629
Cessions et radiations	(32)	(347)	(152)	—	(531)
31 décembre 2024	5 627	46 503	41 870	997	94 997
Amortissement cumulé					
1 ^{er} janvier 2023	—	34 632	27 998	193	62 823
Amortissement	—	957	2 194	209	3 360
Cessions et radiations	—	(1 881)	(333)	(117)	(2 331)
31 décembre 2023	—	33 708	29 859	285	63 852
Amortissement	—	944	2 263	193	3 400
Cessions et radiations	—	(293)	(132)	—	(425)
31 décembre 2024	—	34 359	31 990	478	66 827
Valeur comptable					
31 décembre 2024	5 627	12 144	9 880	519	28 170
31 décembre 2023	5 659	12 612	11 064	712	30 047

Contrats de location

La Caisse est locataire de bureaux en vertu de baux venant à échéance en 2034. Du matériel roulant est aussi loué pour une durée moyenne de 3 ans. La Caisse loue également de l'équipement informatique et des espaces de bureau en vertu de contrats de faible valeur ou d'une durée de moins d'un an. L'engagement de la Caisse en vertu de ces contrats au 31 décembre 2024 est de 129 \$ (96 \$ au 31 décembre 2023) pour lequel aucun actif locatif et aucune obligation locative ne sont comptabilisés.

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires
31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

8. Immobilisations corporelles (suite)

Le tableau qui suit présente les mouvements de l'actif locatif.

	Bâtiments loués	Matériel roulant loué	Total
	\$	\$	\$
1 ^{er} janvier 2023	915	6	921
Amortissement	(203)	(6)	(209)
31 décembre 2023	712	—	712
Amortissement	(193)	—	(193)
31 décembre 2024	519	—	519

De l'information additionnelle concernant l'obligation locative est présentée à la note 11.

9. Actifs incorporels

	Logiciels acquis	Logiciels développés en interne	Total
	\$	\$	\$
Coût			
1 ^{er} janvier 2023	80 223	1 518	81 741
Acquisitions	40 516	27	40 543
Dispositions et radiations	(2 134)	—	(2 134)
31 décembre 2023	118 605	1 545	120 150
Acquisitions	14 034	—	14 034
Dispositions et radiations	(420)	—	(420)
31 décembre 2024	132 219	1 545	133 764
Amortissement cumulé			
1 ^{er} janvier 2023	20 201	1 285	21 486
Amortissement	4 188	50	4 238
Dispositions et radiations	(2 134)	—	(2 134)
31 décembre 2023	22 255	1 335	23 590
Amortissement	8 070	50	8 120
Dispositions et radiations	(153)	—	(153)
31 décembre 2024	30 172	1 385	31 557
Valeur nette comptable			
31 décembre 2024	102 047	160	102 207
31 décembre 2023	96 350	210	96 560

Les logiciels acquis incluent un montant de 1 581 \$ (2023 - 204 \$) pour des logiciels qui ne sont pas amortis puisqu'ils n'étaient pas encore prêts à être utilisés au 31 décembre 2024.

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance

Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des actifs et des passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance à la date de clôture, par catégorie d'activités :

	2024			
	Assurances vie	Assurances collectives	Rentes	Total
	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance				
Actifs au titre de contrats d'assurance	—	(2 531)	—	(2 531)
Passifs au titre de contrats d'assurance	101 748	—	55 946	157 694
Montant net	101 748	(2 531)	55 946	155 163
Contrats de réassurance				
Actifs au titre de contrats de réassurance	—	1 105	—	1 105
Passifs au titre de contrats de réassurance	(217)	—	—	(217)
Montant net	(217)	1 105	—	888
	2023			
	Assurances vie	Assurances collectives	Rentes	Total
	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance				
Actifs au titre de contrats d'assurance	—	(1 696)	—	(1 696)
Passifs au titre de contrats d'assurance	102 305	—	58 279	160 584
Montant net	102 305	(1 696)	58 279	158 888
Contrats de réassurance				
Actifs au titre de contrats de réassurance	4 963	838	—	5 801
Montant net	4 963	838	—	5 801

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance

Activités d'assurances vie individuelle

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus relativement aux contrats d'assurance.

Notes	2024			
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus	Total
	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance				
Actif au 31 décembre 2023	—	—	—	—
Passif au 31 décembre 2023	96 954	3 877	1 474	102 305
Solde d'ouverture net	96 954	3 877	1 474	102 305
Variations à l'état du résultat net				
<i>Produits d'assurance</i>				
Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	(7 201)	—	—	(7 201)
Autres contrats	(575)	—	—	(575)
Produits d'assurance	(7 776)	—	—	(7 776)
<i>Charges d'assurance</i>				
Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées	—	(222)	6 665	6 443
Amortissement lié aux frais d'acquisition	199	—	—	199
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	(295)	—	(295)
Variation des flux de trésorerie futurs liés au passif au titre des sinistres survenus	—	—	1 092	1 092
Résultat net des activités d'assurance	(7 577)	(517)	7 757	(337)
(Produits) charges financiers d'assurance	(3 021)	1 198	—	(1 823)
Variations totales à l'état du résultat net	(10 598)	681	7 757	(2 160)
Composants investissement	(440)	—	440	—
Flux de trésorerie				
Primes reçues nettes des remboursements, y compris les composants investissement	10 597	—	—	10 597
Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées, y compris les composants investissement	—	—	(8 117)	(8 117)
Flux de trésorerie versés liés aux frais d'acquisition	(877)	—	—	(877)
Flux de trésorerie totaux	9 720	—	(8 117)	1 603
Solde de clôture net	95 636	4 558	1 554	101 748
Actif au 31 décembre 2024	—	—	—	—
Passif au 31 décembre 2024	95 636	4 558	1 554	101 748
Solde net au 31 décembre 2024	95 636	4 558	1 554	101 748

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurances vie individuelle (suite)

		2023			
		Passifs au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
Notes	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	\$		
Contrats d'assurance					
	\$	\$	\$	\$	
Actif au 31 décembre 2022	—	—	—	—	—
Passif au 31 décembre 2022	86 484	622	2 134	89 240	89 240
Solde d'ouverture net	86 484	622	2 134	89 240	89 240
Variations à l'état du résultat net					
<i>Produits d'assurance</i>					
	17				
Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition		(7 150)	—	—	(7 150)
Autres contrats		(551)	—	—	(551)
Produits d'assurance		(7 701)	—	—	(7 701)
<i>Charges d'assurance</i>					
	17				
Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées		—	(47)	5 841	5 794
Amortissement lié aux frais d'acquisition		123	—	—	123
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires		—	3 304	—	3 304
Variation des flux de trésorerie futurs liés au passif au titre des sinistres survenus		—	—	835	835
Résultat net des activités d'assurance		(7 578)	3 257	6 676	2 355
(Produits) charges financiers d'assurance					
	18	9 200	(2)	—	9 198
Variations totales à l'état du résultat net		1 622	3 255	6 676	11 553
Composants investissement					
Flux de trésorerie					
Primes reçues nettes des remboursements, y compris les composants investissement		10 392	—	—	10 392
Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées, y compris les composants investissement		—	—	(7 865)	(7 865)
Flux de trésorerie versés liés aux frais d'acquisition		(1 015)	—	—	(1 015)
Flux de trésorerie totaux		9 377	—	(7 865)	1 512
Solde de clôture net		96 954	3 877	1 474	102 305
Actif au 31 décembre 2023		—	—	—	—
Passif au 31 décembre 2023		96 954	3 877	1 474	102 305
Solde net au 31 décembre 2023		96 954	3 877	1 474	102 305

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurances vie individuelle (suite)

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre des contrats d'assurance, ventilé par composante :

		2024				
		MSC				
Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	Sous total	Total	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Actif au 31 décembre 2023	—	—	—	—	—	
Passif au 31 décembre 2023	79 195	19 435	2 913	762	102 305	
Solde d'ouverture net	79 195	19 435	2 913	762	102 305	
Variations à l'état du résultat net						
<i>Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice</i>						
MSC reconnue aux résultats						
	—	—	(317)	(71)	(388)	
<i>Variation de l'ajustement au titre du risque non financier</i>						
	—	(1 173)	—	—	(1 173)	
<i>Ajustements liés à l'expérience</i>						
	427	—	—	—	427	
	427	(1 173)	(317)	(71)	(1 134)	
<i>Variations liées aux services futurs</i>						
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice						
	(549)	546	—	287	287	
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la MSC						
	231	(657)	475	(49)	—	
Changements dans les estimations entraînant des pertes et des reprises de pertes sur contrats déficitaires						
	(332)	(247)	—	—	(579)	
<i>Variations liées aux services passés</i>						
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus						
	1 092	—	—	—	1 092	
Résultat net des activités d'assurance	869	(1 531)	158	167	(337)	
(Produits) charges financiers d'assurance						
	(2 651)	728	68	32	100	
Variations totales à l'état du résultat net	(1 782)	(803)	226	199	(2 160)	
Flux de trésorerie						
Primes reçues nettes des remboursements, y compris les composants investissement						
	10 597	—	—	—	10 597	
Prestations et charges afférentes aux activités d'assurance, y compris les composants investissement						
	(8 117)	—	—	—	(8 117)	
Flux de trésorerie versés liés aux frais d'acquisition						
	(877)	—	—	—	(877)	
Solde de clôture net	79 016	18 632	3 139	961	101 748	
Actif au 31 décembre 2024	—	—	—	—	—	
Passif au 31 décembre 2024	79 016	18 632	3 139	961	101 748	
Solde net au 31 décembre 2024	79 016	18 632	3 139	961	101 748	

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurances vie individuelle (suite)

	2023					
	MSC					Total
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	Sous total	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Contrats d'assurance						
Actif au 31 décembre 2022	—	—	—	—	—	—
Passif au 31 décembre 2022	63 365	16 437	8 911	527	9 438	89 240
Solde d'ouverture net	63 365	16 437	8 911	527	9 438	89 240
Variations à l'état du résultat net						
<i>Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice</i>						
MSC reconnue aux résultats	—	—	(308)	(49)	(357)	(357)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	—	(1 055)	—	—	—	(1 055)
Ajustements liés à l'expérience	(373)	—	—	—	—	(373)
	(373)	(1 055)	(308)	(49)	(357)	(1 785)
<i>Variations liées aux services futurs</i>						
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(540)	603	—	278	278	341
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la MSC	2 254	3 623	(5 863)	(14)	(5 877)	—
Changements dans les estimations entraînant des pertes et des reprises de pertes sur contrats déficitaires	4 145	(1 181)	—	—	—	2 964
<i>Variations liées aux services passés</i>						
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	835	—	—	—	—	835
Résultat net des activités d'assurance	6 321	1 990	(6 171)	215	(5 956)	2 355
(Produits) charges financiers d'assurance	7 997	1 008	173	20	193	9 198
Variations totales à l'état du résultat net	14 318	2 998	(5 998)	235	(5 763)	11 553
Flux de trésorerie						
Primes reçues nettes des remboursements, y compris les composants investissement	10 392	—	—	—	—	10 392
Prestations et charges afférentes aux activités d'assurance, y compris les composants investissement	(7 865)	—	—	—	—	(7 865)
Flux de trésorerie versés liés aux frais d'acquisition	(1 015)	—	—	—	—	(1 015)
Solde de clôture net	79 195	19 435	2 913	762	3 675	102 305
Actif au 31 décembre 2023	—	—	—	—	—	—
Passif au 31 décembre 2023	79 195	19 435	2 913	762	3 675	102 305
Solde net au 31 décembre 2023	79 195	19 435	2 913	762	3 675	

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurances vie individuelle (suite)

Le tableau qui suit présente une analyse des contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice.

	2024				
	Contrats émis		Contrats acquis		Total
	Contrats rentables	Contrats déficitaires	Contrats rentables	Contrats déficitaires	
	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures</i>					
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	247	479	—	—	726
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance à payer	1 293	1 059	—	—	2 352
	1 540	1 538	—	—	3 078
<i>Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures</i>					
Ajustement au titre du risque non financier	(2 047)	(1 580)	—	—	(3 627)
MSC	220	326	—	—	546
	287	—	—	—	287
	—	284	—	—	284

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurances vie individuelle (suite)

	2023				Total
	Contrats émis		Contrats acquis		
	Contrats rentables	Contrats déficitaires	Contrats rentables	Contrats déficitaires	
	\$	\$	\$	\$	\$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures					
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	251	524	-	-	775
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance à payer	1 566	1 828	-	-	3 394
	1 817	2 352	-	-	4 169
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(2 323)	(2 386)	-	-	(4 709)
Ajustement au titre du risque non financier	228	375	-	-	603
MSC	278	-	-	-	278
	-	341	-	-	341

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurances collectives

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus relativement aux contrats d'assurance.

Notes	2024			
	Passifs au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte		
	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance				
Actif au 31 décembre 2023	(4 750)	1 581	1 473	(1 696)
Passif au 31 décembre 2023	-	-	-	-
Solde d'ouverture net	(4 750)	1 581	1 473	(1 696)
Variations à l'état du résultat net				
<i>Produits d'assurance</i>				
Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	(4 527)	-	-	(4 527)
Autres contrats	(6 857)	-	-	(6 857)
Produits d'assurance	(11 384)	-	-	(11 384)
<i>Charges d'assurance</i>				
Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées	-	(430)	5 250	4 820
Amortissement lié aux frais d'acquisition	473	-	-	473
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	719	-	719
Variation des flux de trésorerie futurs liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-	1 700	1 700
Résultat net des activités d'assurance	(10 911)	289	6 950	(3 672)
(Produits) charges financiers d'assurance	(446)	55	32	(359)
Variations totales à l'état du résultat net	(11 357)	344	6 982	(4 031)
Composants investissement	(51)	-	51	-
Flux de trésorerie				
Primes reçues nettes des remboursements, y compris les composants investissement	11 314	-	-	11 314
Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées, y compris les composants investissement	-	-	(6 542)	(6 542)
Flux de trésorerie versés liés aux frais d'acquisition	(1 576)	-	-	(1 576)
Flux de trésorerie totaux	9 738	-	(6 542)	3 196
Solde de clôture net	(6 420)	1 925	1 964	(2 531)
Actif au 31 décembre 2024	(6 420)	1 925	1 964	(2 531)
Passif au 31 décembre 2024	-	-	-	-
Solde net au 31 décembre 2024	(6 420)	1 925	1 964	(2 531)

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurances collectives (suite)

		2023			
		Passifs au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
Notes		Excluant l'élément de perte	Élément de perte		
		\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance					
	Actif au 31 décembre 2022	(4 414)	884	1 084	(2 446)
	Passif au 31 décembre 2022	—	—	—	—
	Solde d'ouverture net	(4 414)	884	1 084	(2 446)
Variations à l'état du résultat net					
<i>Produits d'assurance</i>					
17	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	(4 886)	—	—	(4 886)
	Autres contrats	(1 994)	—	—	(1 994)
	Produits d'assurance	(6 880)	—	—	(6 880)
<i>Charges d'assurance</i>					
17	Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées	—	(296)	4 406	4 110
	Amortissement lié aux frais d'acquisition	289	—	—	289
	Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	968	—	968
	Variation des flux de trésorerie futurs liés au passif au titre des sinistres survenus	—	—	854	854
	Résultat net des activités d'assurance	(6 591)	672	5 260	(659)
	(Produits) charges financiers d'assurance	(553)	25	15	(513)
18	Variations totales à l'état du résultat net	(7 144)	697	5 275	(1 172)
Composants investissement					
Flux de trésorerie					
	Primes reçues nettes des remboursements, y compris les composants investissement	8 041	—	—	8 041
	Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées, y compris les composants investissement	—	—	(4 963)	(4 963)
	Flux de trésorerie versés liés aux frais d'acquisition	(1 156)	—	—	(1 156)
	Flux de trésorerie totaux	6 885	—	(4 963)	1 922
	Solde de clôture net	(4 750)	1 581	1 473	(1 696)
	Actif au 31 décembre 2023	(4 750)	1 581	1 473	(1 696)
	Passif au 31 décembre 2023	—	—	—	—
	Solde net au 31 décembre 2023	(4 750)	1 581	1 473	(1 696)

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurances collectives (suite)

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre des contrats d'assurance, ventilé par composante :

		2024					
		MSC					
Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	Sous total	Total		
\$	\$	\$	\$	\$	\$		
Contrats d'assurance							
	Actif au 31 décembre 2023	(17 817)	7 751	4 589	3 781	8 370	(1 696)
	Passif au 31 décembre 2023	—	—	—	—	—	—
	Solde d'ouverture net	(17 817)	7 751	4 589	3 781	8 370	(1 696)
Variations à l'état du résultat net							
<i>Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice</i>							
	MSC reconnue aux résultats	—	—	(825)	(1 660)	(2 485)	(2 485)
	Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	—	(1 747)	—	—	—	(1 747)
	Ajustements liés à l'expérience	(1 859)	—	—	—	—	(1 859)
		(1 859)	(1 747)	(825)	(1 660)	(2 485)	(6 091)
<i>Variations liées aux services futurs</i>							
	Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(1 661)	836	—	1 210	1 210	385
	Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la MSC	324	(59)	(329)	64	(265)	—
	Changements dans les estimations entraînant des pertes et des reprises de pertes sur contrats déficitaires	287	47	—	—	—	334
<i>Variations liées aux services passés</i>							
	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	1 712	(12)	—	—	—	1 700
	Résultat net des activités d'assurance	(1 197)	(935)	(1 154)	(386)	(1 540)	(3 672)
	(Produits) charges financiers d'assurance	(1 016)	331	105	221	326	(359)
	Variations totales à l'état du résultat net	(2 213)	(604)	(1 049)	(165)	(1 214)	(4 031)
Flux de trésorerie							
	Primes reçues nettes des remboursements, y compris les composants investissement	11 314	—	—	—	—	11 314
	Prestations et charges afférentes aux activités d'assurance, y compris les composants investissement	(6 542)	—	—	—	—	(6 542)
	Flux de trésorerie versés liés aux frais d'acquisition	(1 576)	—	—	—	—	(1 576)
	Solde de clôture net	(16 834)	7 147	3 540	3 616	7 156	(2 531)
	Actif au 31 décembre 2024	(16 834)	7 147	3 540	3 616	7 156	(2 531)
	Passif au 31 décembre 2024	—	—	—	—	—	—
	Solde net au 31 décembre 2024	(16 834)	7 147	3 540	3 616	7 156	(2 531)

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurances collectives (suite)

	2023					Total
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Sous total	
			Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance						
Actif au 31 décembre 2022	(16 675)	5 039	7 106	2 084	9 190	(2 446)
Passif au 31 décembre 2022	—	—	—	—	—	—
Solde d'ouverture net	(16 675)	5 039	7 106	2 084	9 190	(2 446)
Variations à l'état du résultat net						
<i>Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice</i>						
MSC reconnue aux résultats	—	—	(1 008)	(330)	(1 338)	(1 338)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	—	(972)	—	—	—	(972)
Ajustements liés à l'expérience	(170)	—	—	—	—	(170)
	(170)	(972)	(1 008)	(330)	(1 338)	(2 480)
<i>Variations liées aux services futurs</i>						
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(4 313)	2 446	—	2 288	2 288	421
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la MSC	1 253	728	(1 647)	(334)	(1 981)	—
Changements dans les estimations entraînant des pertes et des reprises de pertes sur contrats déficitaires	498	48	—	—	—	546
<i>Variations liées aux services passés</i>						
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	873	(19)	—	—	—	854
Résultat net des activités d'assurance	(1 859)	2 231	(2 655)	1 624	(1 031)	(659)
(Produits) charges financiers d'assurance	(1 205)	481	138	73	211	(513)
Variations totales à l'état du résultat net	(3 064)	2 712	(2 517)	1 697	(820)	(1 172)
Flux de trésorerie						
Primes reçues nettes des remboursements, y compris les composants investissement	8 041	—	—	—	—	8 041
Prestations charges afférentes aux activités d'assurance, y compris les composants investissement	(4 963)	—	—	—	—	(4 963)
Flux de trésorerie versés liés aux frais d'acquisition	(1 156)	—	—	—	—	(1 156)
Solde de clôture net	(17 817)	7 751	4 589	3 781	8 370	(1 696)
Actif au 31 décembre 2023	(17 817)	7 751	4 589	3 781	8 370	(1 696)
Passif au 31 décembre 2023	—	—	—	—	—	—
Solde net au 31 décembre 2023	(17 817)	7 751	4 589	3 781	8 370	(1 696)

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurances collectives (suite)

Le tableau qui suit présente une analyse des contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice.

	2024				
	Contrats émis		Contrats acquis		Total
	Contrats rentables	Contrats déficitaires	Contrats rentables	Contrats déficitaires	
	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures</i>					
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	330	348	—	—	678
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance à payer	2 558	678	—	—	3 236
	2 888	1 026	—	—	3 914
<i>Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures</i>	(4 784)	(791)	—	—	(5 575)
Ajustement au titre du risque non financier	686	150	—	—	836
MSC	1 210	—	—	—	1 210
	—	385	—	—	385

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurances collectives (suite)

	2023				
	Contrats émis		Contrats acquis		Total
	Contrats rentables	Contrats déficitaires	Contrats rentables	Contrats déficitaires	
\$	\$	\$	\$	\$	
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures					
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	154	324	—	—	478
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance à payer	1 179	489	11 326	—	12 994
	1 333	813	11 326	—	13 472
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(2 289)	(488)	(15 008)	—	(17 785)
Ajustement au titre du risque non financier	306	96	2 044	—	2 446
MSC	650	—	1 638	—	2 288
	—	421	—	—	421

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance (suite)

Rentes

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus relativement aux contrats de rentes.

	2024			
	Passifs au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte		
	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance				
Actif au 31 décembre 2023	—	—	—	—
Passif au 31 décembre 2023	58 279	—	—	58 279
Solde d'ouverture net	58 279	—	—	58 279
Variations à l'état du résultat net				
<i>Produits d'assurance</i>				
Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	(4 396)	—	—	(4 396)
Autres contrats	—	—	—	—
Produits d'assurance	(4 396)	—	—	(4 396)
<i>Charges d'assurance</i>				
Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées	—	—	3 918	3 918
Amortissement lié aux frais d'acquisition	—	—	—	—
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	—	—	—
Variation des flux de trésorerie futurs liés au passif au titre des sinistres survenus	—	—	2	2
Résultat net des activités d'assurance	(4 396)	—	3 920	(476)
(Produits) charges financiers d'assurance	2 061	—	—	2 061
Variations totales à l'état du résultat net Composants investissement	(2 335)	—	3 920	1 585
Flux de trésorerie				
Primes reçues nettes des remboursements, y compris les composants investissement	—	—	—	—
Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées, y compris les composants investissement	—	—	(3 918)	(3 918)
Flux de trésorerie versés liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—
Flux de trésorerie totaux	—	—	(3 918)	(3 918)
Solde de clôture net	55 944	—	2	55 946
Actif au 31 décembre 2024	—	—	—	—
Passif au 31 décembre 2024	55 944	—	2	55 946
Solde net au 31 décembre 2024	55 944	—	2	55 946

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance (suite)

Rentes (suite)

		2023			
		Passifs au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
Notes		Excluant l'élément de perte	Élément de perte		
		\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance					
	Actif au 31 décembre 2022	—	—	—	—
	Passif au 31 décembre 2022	58 440	—	—	58 440
	Solde d'ouverture net	58 440	—	—	58 440
Variations à l'état du résultat net					
<i>Produits d'assurance</i>					
17	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	(4 443)	—	—	(4 443)
	Autres contrats	—	—	—	—
	Produits d'assurance	(4 443)	—	—	(4 443)
<i>Charges d'assurance</i>					
17	Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées	—	—	4 072	4 072
	Amortissement lié aux frais d'acquisition	—	—	—	—
	Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	—	—	—
	Variation des flux de trésorerie futurs liés au passif au titre des sinistres survenus	—	—	—	—
	Résultat net des activités d'assurance	(4 443)	—	4 072	(371)
18	(Produits) charges financiers d'assurance	4 282	—	—	4 282
	Variations totales à l'état du résultat net	(161)	—	4 072	3 911
Composants investissement					
Flux de trésorerie					
	Primes reçues nettes des remboursements, y compris les composants investissement	—	—	—	—
	Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées, y compris les composants investissement	—	—	(4 072)	(4 072)
	Flux de trésorerie versés liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—
	Flux de trésorerie totaux	—	—	(4 072)	(4 072)
	Solde de clôture net	58 279	—	—	58 279
	Actif au 31 décembre 2023	—	—	—	—
	Passif au 31 décembre 2023	58 279	—	—	58 279
	Solde net au 31 décembre 2023	58 279	—	—	58 279

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance (suite)

Rentes (suite)

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre des contrats d'assurance, ventilé par composante :

		2024				
		Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs		MSC		Total
		Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	Sous total	
		\$	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance						
	Actif au 31 décembre 2023	—	—	—	—	—
	Passif au 31 décembre 2023	53 135	2 151	2 993	2 993	58 279
	Solde d'ouverture net	53 135	2 151	2 993	2 993	58 279
Variations à l'état du résultat net						
<i>Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice</i>						
	MSC reconnue aux résultats	—	—	(271)	(271)	(271)
	Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	—	(68)	—	—	(68)
	Ajustements liés à l'expérience	(139)	—	—	—	(139)
		(139)	(68)	(271)	(271)	(478)
<i>Variations liées aux services futurs</i>						
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice						
	Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la MSC	(868)	(125)	993	993	—
	Changements dans les estimations entraînant des pertes et des reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	—	—	—	—
<i>Variations liées aux services passés</i>						
	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	2	—	—	—	2
	Résultat net des activités d'assurance	(1 005)	(193)	722	722	(476)
	(Produits) charges financiers d'assurance	1 954	26	81	81	2 061
	Variations totales à l'état du résultat net	949	(167)	803	803	1 585
Flux de trésorerie						
Primes reçues nettes des remboursements, y compris les composants investissement						
	Prestations et charges afférentes aux activités d'assurance, y compris les composants investissement	(3 918)	—	—	—	(3 918)
	Flux de trésorerie versés liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—	—
	Solde de clôture net	50 166	1 984	3 796	3 796	55 946
	Actif au 31 décembre 2024	—	—	—	—	—
	Passif au 31 décembre 2024	50 166	1 984	3 796	3 796	55 946
	Solde net au 31 décembre 2024	50 166	1 984	3 796	3 796	55 946

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance (suite)

Rentes (suite)

	2023					Total
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Sous total	
			Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance						
Actif au 31 décembre 2022	—	—	—	—	—	—
Passif au 31 décembre 2022	53 210	1 485	3 745	—	3 745	58 440
Solde d'ouverture net	53 210	1 485	3 745	—	3 745	58 440
Variations à l'état du résultat net						
<i>Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice</i>						
MSC reconnue aux résultats	—	—	(208)	—	(208)	(208)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	—	(51)	—	—	—	(51)
Ajustements liés à l'expérience	(112)	—	—	—	—	(112)
	(112)	(51)	(208)	—	(208)	(371)
<i>Variations liées aux services futurs</i>						
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	—	—	—	—	—	—
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la MSC	(74)	706	(632)	—	(632)	—
Changements dans les estimations entraînant des pertes et des reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	—	—	—	—	—
<i>Variations liées aux services passés</i>						
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	—	—	—	—	—	—
Résultat net des activités d'assurance	(186)	655	(840)	—	(840)	(371)
(Produits) charges financières d'assurance	4 183	11	88	—	88	4 282
Variations totales à l'état du résultat net	3 997	666	(752)	—	(752)	3 911
Flux de trésorerie						
Primes reçues nettes des remboursements, y compris les composants investissement	—	—	—	—	—	—
Prestations et charges afférentes aux activités d'assurance, y compris les composants investissement	(4 072)	—	—	—	—	(4 072)
Flux de trésorerie versés liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—	—	—
Solde de clôture net	53 135	2 151	2 993	—	2 993	58 279
Actif au 31 décembre 2023	—	—	—	—	—	—
Passif au 31 décembre 2023	53 135	2 151	2 993	—	2 993	58 279
Solde net au 31 décembre 2023	53 135	2 151	2 993	—	2 993	—

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats de réassurance

Contrats de réassurance détenus – Vie

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'actif net au titre de la couverture restante et de l'actif au titre des sinistres survenus recouvrables sur les contrats de réassurance.

	2024			
	Couverture restante			Total
	Excluant l'élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Élément relatif aux sinistres survenus	
	\$	\$	\$	\$
Contrats de réassurance				
Actif au 31 décembre 2023	—	—	—	—
Passif au 31 décembre 2023	—	—	—	—
Solde d'ouverture net	4 082	881	—	4 963
Variations à l'état du résultat net				
Imputation des primes de réassurance payées	(1 829)	—	—	(1 829)
<i>Montants recouverts auprès des réassureurs</i>				
Recouvrements sur les prestations et autres charges engagées relativement aux activités d'assurance	—	(72)	419	347
Variation de l'élément de recouvrement de perte	—	(466)	—	(466)
Variation des recouvrements attendus sur des prestations versées	—	—	231	231
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(1 829)	(538)	650	(1 717)
Produits (charges) financiers de réassurance	1 639	645	—	2 284
Variations totales à l'état du résultat net	(190)	107	650	567
Composants investissement				
Flux de trésorerie				
Primes payées	(5 095)	—	—	(5 095)
Sommes reçues des réassureurs relativement aux prestations versées	—	—	(652)	(652)
Flux de trésorerie totaux	(5 095)	—	(652)	(5 747)
Solde de clôture net	(1 203)	988	(2)	(217)
Actif au 31 décembre 2024	—	—	—	—
Passif au 31 décembre 2024	(1 203)	988	(2)	(217)
Solde net au 31 décembre 2024	(1 203)	988	(2)	(217)

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats de réassurance (suite)

Contrats de réassurance détenus – Vie (suite)

	Notes	Couverture restante			Total
		2023			
		Excluant l'élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Élément relatif aux sinistres survenus	
		\$	\$	\$	\$
Contrats de réassurance					
Actif au 31 décembre 2022		3 834	106	150	4 090
Passif au 31 décembre 2022		—	—	—	—
Solde d'ouverture net		3 834	106	150	4 090
Variations à l'état du résultat net					
Imputation des primes de réassurance payées		(666)	—	—	(666)
Montants recouverts auprès des réassureurs		—	—	—	—
Recouvrements sur les prestations et autres charges engagées relativement aux activités d'assurance		—	(12)	(28)	(40)
Variation de l'élément de recouvrement de perte		—	787	—	787
Variation des recouvrements attendus sur des prestations versées		—	—	(100)	(100)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	17	(666)	775	(128)	(19)
Produits (charges) financiers de réassurance	18	136	—	—	136
Variations totales à l'état du résultat net		(530)	775	(128)	117
Composants investissement					
Flux de trésorerie					
Primes payées		778	—	—	778
Sommes reçues des réassureurs relativement aux prestations versées		—	—	(22)	(22)
Flux de trésorerie totaux		778	—	(22)	756
Solde de clôture net		4 082	881	—	4 963
Actif au 31 décembre 2023		4 082	881	—	4 963
Passif au 31 décembre 2023		—	—	—	—
Solde net au 31 décembre 2023		4 082	881	—	4 963

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats de réassurance (suite)

Contrats de réassurance détenus – Vie (suite)

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de chaque composant de l'actif net au titre des contrats de réassurance détenus.

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Total
			Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de réassurance					
Actif au 31 décembre 2023	2 457	3 285	(936)	157	4 963
Passif au 31 décembre 2023	—	—	—	—	—
Solde d'ouverture net	2 457	3 285	(936)	157	4 963
Variations à l'état du résultat net					
<i>Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice</i>					
MSC reconnue aux résultats	—	—	(1 103)	(22)	(1 125)
Ajustements du composant recouvrement de perte comptabilisé antérieurement	—	(263)	—	—	(263)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	(95)	—	—	—	(95)
Ajustements liés à l'expérience	—	—	—	—	—
	(95)	(263)	(1 103)	(22)	(1 483)
<i>Variations liées aux services futurs</i>					
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(126)	102	—	88	64
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la MSC	(642)	(1 531)	2 159	14	—
Changements dans les estimations entraînant des pertes et des reprises de pertes sur contrats déficitaires	19	(21)	—	—	(2)
Diminution du composant recouvrement de perte de la MSC lors de la comptabilisation de contrats déficitaires	—	—	(490)	(37)	(527)
<i>Variations liées aux services passés</i>					
Variation de l'élément relatif aux sinistres survenus	231	—	—	—	231
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(613)	(1 713)	566	43	(1 717)
Produits (charges) financiers de réassurance	1 941	356	(22)	9	2 284
Variations totales à l'état du résultat net	1 328	(1 357)	544	52	567
Flux de trésorerie					
Primes payées, y compris les composants investissement	(5 095)	—	—	—	(5 095)
Sommes reçues des réassureurs relativement aux prestations versées, y compris les composants investissement	(652)	—	—	—	(652)
Flux de trésorerie totaux	(5 747)	—	—	—	(5 747)
Solde de clôture net	—	—	—	—	—
Actif au 31 décembre 2024	(1 962)	1 928	(392)	209	(217)
Passif au 31 décembre 2024	—	—	—	—	—
Solde net au 31 décembre 2024	(1 962)	1 928	(392)	209	(217)

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats de réassurance (suite)

Contrats de réassurance détenus – Vie (suite)

	2023				
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Total
			Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
	\$	\$	\$		\$
Contrats de réassurance					
Actif au 31 décembre 2022	1 473	2 853	(293)	57	4 090
Passif au 31 décembre 2022	—	—	—	—	—
Solde d'ouverture net	1 473	2 853	(293)	57	4 090
Variations à l'état du résultat net					
<i>Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice</i>					
MSC reconnue aux résultats	—	—	100	(12)	88
Ajustements du composant recouvrement de perte comptabilisé antérieurement	—	—	—	—	—
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	—	(229)	—	—	(229)
Ajustements liés à l'expérience	(565)	—	—	—	(565)
	(565)	(229)	100	(12)	(706)
<i>Variations liées aux services futurs</i>					
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(123)	105	—	79	61
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la MSC	1 054	321	(1 398)	23	—
Changements dans les estimations entraînant des pertes et des reprises de pertes sur contrats déficitaires	4	57	—	—	61
Augmentation du composant recouvrement de perte de la MSC lors de la comptabilisation de contrats déficitaires	—	—	660	5	665
<i>Variations liées aux services passés</i>					
Variation de l'élément relatif aux sinistres survenus	(100)	—	—	—	(100)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	270	254	(638)	95	(19)
Produits (charges) financiers de réassurance	(42)	178	(5)	5	136
Variations totales à l'état du résultat net	228	432	(643)	100	117
Flux de trésorerie					
Primes payées, y compris les composants investissement	778	—	—	—	778
Sommes reçues des réassureurs relativement aux prestations versées, y compris les composants investissement	(22)	—	—	—	(22)
Flux de trésorerie totaux	756	—	—	—	756
Solde de clôture net					
Actif au 31 décembre 2023	2 457	3 285	(936)	157	4 963
Passif au 31 décembre 2023	—	—	—	—	—
Solde net au 31 décembre 2023	2 457	3 285	(936)	157	4 963

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats de réassurance (suite)

Contrats de réassurance détenus – Vie (suite)

Le tableau qui suit présente une analyse des contrats de réassurance détenus comptabilisés initialement au cours de l'exercice.

	2024				
	Contrats de réassurance détenus émis		Contrats de réassurance détenus acquis		Total
	Contrats rentables	Contrats déficitaires	Contrats rentables	Contrats déficitaires	
	\$	\$	\$	\$	\$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	100	165	—	—	265
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(60)	(79)	—	—	(139)
Ajustement au titre du risque non financier	(18)	(84)	—	—	(102)
MSC	(22)	(66)	—	—	(88)
Total	—	(64)	—	—	(64)

	2023				
	Contrats de réassurance détenus émis		Contrats de réassurance détenus acquis		Total
	Contrats rentables	Contrats déficitaires	Contrats rentables	Contrats déficitaires	
	\$	\$	\$	\$	\$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(50)	(96)	—	—	(146)
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	84	185	—	—	269
Ajustement au titre du risque non financier	(14)	(91)	—	—	(105)
MSC	(20)	(59)	—	—	(79)
Total	—	(61)	—	—	(61)

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats de réassurance (suite)

Contrats de réassurance détenus – Collectives

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'actif net au titre de la couverture restante et de l'actif au titre des sinistres survenus recouvrables sur les contrats de réassurance.

		2024			
		Couverture restante			
		Excluant l'élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Élément relatif aux sinistres survenus	Total
		\$	\$	\$	\$
Contrats de réassurance					
Actif au 31 décembre 2023					
		159	153	526	838
Passif au 31 décembre 2023					
		—	—	—	—
Solde d'ouverture net					
		159	153	526	838
Variations à l'état du résultat net					
Imputation des primes de réassurance payées					
		(712)	—	—	(712)
<i>Montants recouverts auprès des réassureurs</i>					
Recouvrements sur les prestations et autres charges engagées relativement aux activités d'assurance					
		—	(58)	435	377
Variation de l'élément de recouvrement de perte					
		—	173	—	173
Variation des recouvrements attendus sur des prestations versées					
		—	—	(896)	(896)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance					
	17	(712)	115	(461)	(1 058)
Produits (charges) financiers de réassurance					
	18	(59)	7	16	(36)
Variations totales à l'état du résultat net					
		(771)	122	(445)	(1 094)
Composants investissement					
Flux de trésorerie					
Primes payées					
		1 936	—	—	1 936
Sommes reçues des réassureurs relativement aux prestations versées					
		—	—	(575)	(575)
Flux de trésorerie totaux					
		1 936	—	(575)	1 361
Solde de clôture net					
Actif au 31 décembre 2024					
		270	275	560	1 105
Passif au 31 décembre 2024					
		—	—	—	—
Solde net au 31 décembre 2024					
		270	275	560	1 105

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats de réassurance (suite)

Contrats de réassurance détenus – Collectives (suite)

		2023			
		Couverture restante			
		Excluant l'élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Élément relatif aux sinistres survenus	Total
		\$	\$	\$	\$
Contrats de réassurance					
Actif au 31 décembre 2022					
		60	47	456	563
Passif au 31 décembre 2022					
		—	—	—	—
Solde d'ouverture net					
		60	47	456	563
Variations à l'état du résultat net					
Imputation des primes de réassurance payées					
		(98)	—	—	(98)
<i>Montants recouverts auprès des réassureurs</i>					
Recouvrements sur les prestations et autres charges engagées relativement aux activités d'assurance					
		—	(19)	94	75
Variation de l'élément de recouvrement de perte					
		—	124	—	124
Variation des recouvrements attendus sur des prestations versées					
		—	—	(262)	(262)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance					
	17	(98)	105	(168)	(161)
Produits (charges) financiers de réassurance					
	18	37	1	8	46
Variations totales à l'état du résultat net					
		(61)	106	(160)	(115)
Composants investissement					
Flux de trésorerie					
Primes payées					
		584	—	—	584
Sommes reçues des réassureurs relativement aux prestations versées					
		—	—	(194)	(194)
Flux de trésorerie totaux					
		584	—	(194)	391
Solde de clôture net					
Actif au 31 décembre 2023					
		159	153	526	838
Passif au 31 décembre 2023					
		—	—	—	—
Solde net au 31 décembre 2023					
		159	153	526	838

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats de réassurance (suite)

Contrats de réassurance détenus – Collectives (suite)

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de chaque composant de l'actif net au titre des contrats de réassurance détenus.

	2024				
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Total
			Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de réassurance					
Actif au 31 décembre 2023	(423)	864	69	328	838
Passif au 31 décembre 2023	—	—	—	—	—
Solde d'ouverture net	(423)	864	69	328	838
Variations à l'état du résultat net					
<i>Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice</i>					
MSC reconnue aux résultats	—	—	(21)	(557)	(578)
Ajustements du composant recouvrement de perte comptabilisé antérieurement	—	—	—	—	—
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	—	(277)	—	—	(277)
Ajustements liés à l'expérience	522	—	—	—	522
	522	(277)	(21)	(557)	(333)
<i>Variations liées aux services futurs</i>					
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(360)	131	—	324	95
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la MSC	(1 160)	(20)	66	1 114	—
Changements dans les estimations entraînant des pertes et des reprises de pertes sur contrats déficitaires	90	5	—	—	95
Augmentation du composant recouvrement de perte de la MSC lors de la comptabilisation de contrats déficitaires	—	—	—	(19)	(19)
<i>Variations liées aux services passés</i>					
Variation de l'élément relatif aux sinistres survenus	(890)	(6)	—	—	(896)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(1 798)	(167)	45	862	(1 058)
Produits (charges) financiers de réassurance	(118)	29	2	51	(36)
Variations totales à l'état du résultat net	(1 916)	(138)	47	913	(1 094)
Flux de trésorerie					
Primes payées, y compris les composants investissement	1 936	—	—	—	1 936
Sommes reçues des réassureurs relativement aux prestations versées, y compris les composants investissement	(575)	—	—	—	(575)
Flux de trésorerie totaux	1 361	—	—	—	1 361
Solde de clôture net					
Actif au 31 décembre 2024	(978)	726	116	1 241	1 105
Passif au 31 décembre 2024	—	—	—	—	—
Solde net au 31 décembre 2024	(978)	726	116	1 241	1 105

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats de réassurance (suite)

Contrats de réassurance détenus – Collectives (suite)

	2023				
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Total
			Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de réassurance					
Actif au 31 décembre 2022	(515)	437	225	416	563
Passif au 31 décembre 2022	—	—	—	—	—
Solde d'ouverture net	(515)	437	225	416	563
Variations à l'état du résultat net					
<i>Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice</i>					
MSC reconnue aux résultats	—	—	20	(96)	(76)
Ajustements du composant recouvrement de perte comptabilisé antérieurement	—	—	—	—	—
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	—	(80)	—	—	(80)
Ajustements liés à l'expérience	133	—	—	—	133
	133	(80)	20	(96)	(23)
<i>Variations liées aux services futurs</i>					
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(218)	468	—	(196)	54
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la MSC	(7)	1	(183)	189	—
Changements dans les estimations entraînant des pertes et des reprises de pertes sur contrats déficitaires	67	5	—	—	72
Augmentation du composant recouvrement de perte de la MSC lors de la comptabilisation de contrats déficitaires	—	—	—	(2)	(2)
<i>Variations liées aux services passés</i>					
Variation de l'élément relatif aux sinistres survenus	(253)	(9)	—	—	(262)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(278)	385	(163)	(105)	(161)
Produits (charges) financiers de réassurance	(18)	42	5	17	46
Variations totales à l'état du résultat net	(296)	427	(158)	(88)	(115)
Flux de trésorerie					
Primes payées, y compris les composants investissement	584	—	—	—	584
Sommes reçues des réassureurs relativement aux prestations versées, y compris les composants investissement	(194)	—	—	—	(194)
Flux de trésorerie totaux	390	—	—	—	390
Solde de clôture net					
Actif au 31 décembre 2023	(423)	864	69	328	838
Passif au 31 décembre 2023	—	—	—	—	—
Solde net au 31 décembre 2023	(423)	864	69	328	838

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs et passifs au titre de contrats de réassurance (suite)

Contrats de réassurance détenus – Collectives (suite)

Le tableau qui suit présente une analyse des contrats de réassurance détenus comptabilisés initialement au cours de l'exercice.

	2024				
	Contrats de réassurance détenus émis		Contrats de réassurance détenus acquis		Total
	Contrats rentables	Contrats déficitaires	Contrats rentables	Contrats déficitaires	
	\$	\$	\$	\$	\$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	718	129	—	—	847
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(449)	(38)	—	—	(487)
Ajustement au titre du risque non financier	(113)	(18)	—	—	(131)
MSC	(156)	(168)	—	—	(324)
Total	—	(95)	—	—	(95)

	2023				
	Contrats de réassurance détenus émis		Contrats de réassurance détenus acquis		Total
	Contrats rentables	Contrats déficitaires	Contrats rentables	Contrats déficitaires	
	\$	\$	\$	\$	\$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	313	47	(2 119)	—	(1 759)
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(140)	(4)	2 121	—	1 977
Ajustement au titre du risque non financier	(54)	(8)	(406)	—	(468)
MSC	(119)	(89)	404	—	196
Total	—	(54)	—	—	(54)

10. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance (suite)

MSC

Les montants que la Caisse s'attend à comptabiliser en résultat net à l'égard de la MSC restante à la date de clôture se ventilent comme suit :

	2024				
	Dans moins de 1 an	Dans 1 an à 3 ans	Dans 4 à 5 ans	Dans plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance					
Assurances vie individuelle	360	935	261	2 544	4 100
Assurances collectives	1 645	2 683	520	2 308	7 156
Rentes	254	704	215	2 623	3 796
IMSC totale des contrats d'assurance	2 259	4 322	996	7 475	15 052
Contrats de réassurance					
Assurances vie individuelle	18	50	14	101	183
Assurances collectives	(377)	(549)	(78)	(353)	(1 357)
IMSC totale des contrats de réassurance	(359)	(499)	(64)	(252)	(1 174)

	2023				
	Dans moins de 1 an	Dans 1 an à 3 ans	Dans 4 à 5 ans	Dans plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance					
Assurances vie individuelle	329	854	241	2 251	3 675
Assurances collectives	1 099	2 349	547	4 375	8 370
Rentes	195	538	165	2 095	2 993
IMSC totale des contrats d'assurance	1 623	3 741	953	8 721	15 038
Contrats de réassurance					
Assurances vie individuelle	73	191	53	462	779
Assurances collectives	(99)	(222)	(52)	(24)	(397)
IMSC totale des contrats de réassurance	(26)	(31)	1	438	382

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

11. Emprunts

	2024	2023
	\$	\$
Emprunts de titrisation, garantis par des prêts hypothécaires tels que décrits à la note 6, remboursables par paiements mensuels et la balance à l'échéance, intérêts payables mensuellement à des taux variant de 0,55 % à 4,04 %, échéances variant de février 2025 à novembre 2033.	277 910	262 217
Crédit d'exploitation	—	43 234
Obligation locative	835	971
Total	278 745	306 422

Les déboursés prévus sur le solde en capital des emprunts de titrisation pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	55 564
2026	67 815
2027	35 958
2028	48 688
2029	1 639

La Caisse dispose également d'un financement d'exploitation d'un montant autorisé de 12 500 \$ portant intérêt au taux de base plus 0,75 % et renouvelable annuellement, un crédit d'exploitation d'un montant autorisé de 50 000 \$ portant intérêt au coût des fonds plus 0,96 % et renouvelable en décembre 2025, un prêt à terme rotatif d'un montant autorisé de 100 000 \$ portant intérêt au coût des fonds plus 1,32 % et renouvelable en décembre 2027 et un prêt à terme rotatif d'un montant autorisé de 100 000 \$ portant intérêt au coût des fonds plus 1,49 % et renouvelable en décembre 2029.

Obligation locative

Le tableau suivant présente le mouvement de l'obligation locative

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	971	1 082
Remboursements	(136)	(111)
Solde à la fin de l'exercice	835	971

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

11. Emprunts (suite)

Obligation locative (suite)

Le tableau suivant présente les montants totaux des paiements minimaux futurs à effectuer en vertu des contrats de location.

	2024	2023
	\$	\$
À moins d'un an	559	574
À plus d'un an mais moins de cinq ans	1 204	1 496
À plus de cinq ans	862	1 130
Total des montants non actualisés	2 625	3 200

Le poste « frais financiers » à l'état consolidé du résultat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 inclut un montant de 438 \$ (2023 – 493 \$) d'intérêt sur l'obligation locative. La Caisse a reconnu une charge locative de 181 \$ (2023 – 64 \$) pour ses contrats de faible valeur et ceux de moins d'un an. Les sorties totales de trésorerie de la Caisse pour ses contrats de location en 2024 représentent un montant de 574 \$ (2023 – 605 \$).

12. Intérêts courus, créditeurs et autres passifs

	2024	2023
	\$	\$
Intérêts courus	41 832	33 719
Créditeurs	54 201	50 036
Revenus perçus d'avance	1 248	1 567
Passif au titre des avantages du personnel (note 13)	5 471	5 392
Autres	3 792	3 813
106 544	106 544	94 527

13. Passif au titre des avantages du personnel

Jusqu'au 31 décembre 2013, la Caisse participait à un régime de pension à prestations définies financé par l'entremise du Régime de pension des employés du Mouvement des caisses populaires acadiennes, à laquelle date le régime a été converti à un régime de pension à risques partagés pour les employés actifs. Pour les personnes déjà à la retraite, des rentes ont été achetées en 2014 par le Régime auprès d'une compagnie d'assurance et le régime a ainsi été liquidé.

De plus, la Caisse a également deux autres régimes de pension à prestations définies non financés. Conséquemment, la Caisse comptabilise, à l'état consolidé de la situation financière, le passif de ces régimes surcomplémentaires. Les prestations en vertu de ces deux autres régimes ont été modifiées et sont calculées de façon similaire à celles du régime à risques partagés.

13. Passif au titre des avantages du personnel (suite)

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	2024	2023
Taux d'actualisation	4,75 %	4,75 %
Taux de progression des salaires	3,50 %	3,50 %
Mortalité	CPM2014 MI-2017 Publique	CPM2014 MI-2017 Publique

Régimes de pension à prestations définies

Les tableaux suivants présentent le passif et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies de la Caisse.

	2024	2023
	\$	\$
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies		
Obligation au titre des régimes à prestations définies au début de l'exercice	3 618	4 738
Coût des services rendus au cours de l'exercice	100	218
Coûts financiers	174	230
Prestations payées	(108)	(270)
Liquidation	—	(1 277)
Pertes (gains) actuariels découlant de :		
Expérience des régimes	117	(198)
Changement dans les hypothèses financières	39	177
Obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice, déficit comptable et passif au titre des régimes à prestations définies	3 940	3 618

Coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies

Les montants comptabilisés en résultat au poste « Salaires et avantages sociaux » pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	100	218
Coûts financiers	174	230
Charge comptabilisée en résultat net	274	448

13. Passif au titre des avantages du personnel (suite)

Coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies (suite)

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Gains (pertes) de l'année	(156)	21

Sensibilité des hypothèses clés

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues.

Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes :

	2024	2023
	\$	\$
<i>Taux d'actualisation</i>		
Hausse de 1 %	(322)	(298)
Baisse de 1 %	385	352
<i>Taux d'augmentations salariales</i>		
Hausse de 1 %	78	61
<i>Taux de mortalité</i>		
Baisse de 10 %	28	24

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été élaborée selon une méthode qui extrapole l'incidence sur l'obligation au titre des prestations définies de changements raisonnables dans les hypothèses importantes à la date de clôture.

Contributions prévues pour 2025

La Caisse prévoit contribuer 108 \$ (2024 - 270 \$) aux régimes de pension à prestations définies au cours du prochain exercice.

13. Passif au titre des avantages du personnel (suite)

Autres prestations de retraite

La Caisse offre aussi à certains de ses employés une prestation sous forme de paiement unique lors de leur départ à la retraite. Cette prestation est calculée en fonction du salaire et du nombre d'années travaillées au sein de la Caisse au moment de la retraite. Le montant constaté à titre de passif pour ces prestations est de 1 531 \$ (2023 — 1 774 \$).

Montant comptabilisé au poste Passif au titre des avantages du personnel

Le poste Passif au titre des avantages du personnel à la note 12 est composé des éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Passif des régimes	3 940	3 618
Passif pour autres prestations de retraite	1 531	1 774
	5 471	5 392

Régime de pension à risques partagés

Durant l'exercice, la Caisse a contribué 6 790 \$ (2023 — 6 239 \$) au régime de pension à risques partagés.

14. Opérations de couverture

La Caisse applique la comptabilité de couverture conformément aux dispositions de l'IFRS 9 à des swaps de taux d'intérêt transigés dans le cadre de sa gestion du risque de taux d'intérêt.

14. Opérations de couverture (suite)

Le tableau suivant présente les montants nominaux et les taux fixes moyens par échéance des instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couvertures ainsi que leur juste valeur par type de relations de couverture.

	2024				Juste valeur (1)	
	Terme restant				Actif	Passif
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Couvertures de juste valeur						
Montant nominal	11 379	19 496	—	30 875	—	(577)
Taux fixe moyen	1,81	1,89	—	1,86		
Couvertures de flux de trésorerie					3 888	(2 782)
Montant nominal	220 520	311 603	25 000	557 123		
Taux fixe moyen	2,54	3,09	3,35	2,88		

	2023				Juste valeur (1)	
	Terme restant				Actif	Passif
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Couvertures de juste valeur						
Montant nominal	14 609	42 076	—	56 685	—	(2 383)
Taux fixe moyen	1,71	1,58	—	1,62		
Couvertures de flux de trésorerie					—	(13 753)
Montant nominal	59 000	532 123	—	591 123		
Taux fixe moyen	1,54	2,86	—	2,73		

(1) La juste valeur des instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture est présentée à l'état de la situation financière au poste Instruments financiers dérivés parmi les autres éléments d'actifs et de passifs.

Couvertures de juste valeur

Une couverture de juste valeur consiste à utiliser des instruments financiers dérivés pour atténuer le risque de fluctuation de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe résultant de la variation des taux d'intérêt. L'élément couvert de ces couvertures représente des emprunts à terme à taux fixe. Les swaps de taux d'intérêt désignés à titre d'instrument de couverture sont négociés de façon que leurs termes concordent à ceux de l'instrument spécifique représentant l'élément couvert. Conséquemment, la Caisse s'appuie sur analyse qualitative pour conclure qu'une relation économique existe entre l'instrument de couverture et l'élément couvert.

14. Opérations de couverture (suite)

Couvertures de juste valeur (suite)

Le risque faisant l'objet de la couverture représente la portion de la variation globale de juste valeur de l'élément couvert attribuable à la variation d'un indice de taux d'intérêt de référence, soit le taux d'un swap de taux d'intérêt sur acceptations bancaires d'un terme de trois mois dont les termes correspondent à ceux de l'élément couvert. Les variations de ce taux de référence englobent une part significative des variations du taux de rendement à l'échéance de l'élément couvert de sorte que le gain ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert représente la majeure partie de sa variation globale de juste valeur.

L'inefficacité de la couverture est attribuable à des composantes de l'évaluation de l'instrument de couverture qui ne sont pas présentes dans l'évaluation du gain ou de la perte sur l'élément couvert. Ces composantes sont représentées par le taux d'intérêt fixé périodiquement sur la branche variable du swap de taux d'intérêt ainsi que l'ajustement de crédit appliqué dans la détermination de la juste valeur du swap de taux d'intérêt.

De façon à maximiser la compensation monétaire du risque couvert par l'instrument couverture, la Caisse utilise pour ce type de couverture un ratio de couverture de 100%.

Le tableau suivant présente les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats des couvertures de juste valeur. Tous les montants sont présentés avant impôts.

	2024	2023
	\$	\$
Au 31 décembre		
Valeur comptable des éléments couverts ⁽¹⁾	27 458	54 927
Montant cumulé des ajustements sur les couvertures actives ⁽²⁾	(345)	(1 758)
Montant cumulé des ajustements sur les couvertures cessées ⁽³⁾	(259)	—
Pour l'exercice terminé le 31 décembre		
Gains (pertes) sur les éléments couverts aux fins de la mesure de l'inefficacité	345	1 758
Gains (pertes) sur les instruments de couverture aux fins de la mesure de l'inefficacité	(577)	(2 383)
Inefficacité des relations de couverture ⁽³⁾	(232)	(625)

⁽¹⁾ La valeur comptable des éléments couverts est présentée à l'état de la situation financière au poste Payables à terme fixe des emprunts.

⁽²⁾ Inclus dans la valeur comptable des éléments couverts.

⁽³⁾ L'inefficacité est présentée au poste Gains (pertes) liés à la comptabilisation des instruments financiers dérivés à la juste valeur à l'état du résultat.

Couvertures de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie consiste à utiliser des instruments financiers dérivés pour atténuer le risque de fluctuation des flux de trésorerie d'instruments financiers à taux variable. L'élément couvert des couvertures de flux de trésorerie représente une composante du taux d'intérêt des portefeuilles de prêts au taux préférentiel.

Le risque faisant l'objet de la couverture représente la portion de la variation globale des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable à la variation d'un indice de taux d'intérêt de référence, soit le taux des acceptations bancaires d'un terme d'un mois observé quotidiennement. L'écart entre ce dernier et le taux préférentiel étant historiquement stable sous des conditions normales du marché monétaire canadien, la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert représente la majeure partie de la variation globale de ses flux de trésorerie.

14. Opérations de couverture (suite)

Couvertures de flux de trésorerie (suite)

La Caisse utilise à titre d'instrument de couverture des swaps de taux d'intérêt dont l'intérêt de la branche variable est fixé trimestriellement selon le taux des acceptations bancaires d'un terme de trois mois. Étant donné la non-concordance entre cet indice et l'indice de taux d'intérêt faisant l'objet de la couverture, la Caisse s'appuie sur une analyse de corrélation de données historiques afin de conclure qu'une relation économique existe entre l'instrument de couverture et l'élément couvert.

L'inefficacité de la couverture est attribuable à cette non-concordance des indices de taux d'intérêt ainsi qu'à des composantes de l'évaluation de l'instrument de couverture qui ne sont pas présentes dans l'évaluation du gain ou de la perte sur l'élément couvert, telles que décrites à la section *Couvertures de juste valeur* ci-dessus.

De façon à maximiser la compensation monétaire du risque couvert par l'instrument couverture, la Caisse utilise pour ce type de couverture un ratio de couverture de 100%.

Le tableau suivant présente les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats des couvertures de flux de trésorerie. Tous les montants sont présentés avant impôts.

	2024	2023
	\$	\$
Au 31 décembre		
Cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures actives	107	(12 543)
Pour l'exercice terminé le 31 décembre		
Gains (pertes) sur les éléments couverts aux fins de la mesure de l'inefficacité	(12 676)	(9 397)
Gains (pertes) sur les instruments de couverture aux fins de la mesure de l'inefficacité	13 490	9 373
Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾	840	(4)
Gains (pertes) inscrits dans les autres éléments du résultat global	12 650	9 377

⁽¹⁾ L'inefficacité est présentée au poste Gains (pertes) liés à la comptabilisation des instruments financiers dérivés à la juste valeur de l'état du résultat.

14. Opérations de couverture (suite)

Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau suivant présente un rapprochement du Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures de flux de trésorerie.

	2024	2023
	\$	\$
Au début de l'exercice	(8 810)	(15 468)
Gains (pertes) de l'exercice	12 650	9 377
Impôts sur le résultat	(3 668)	(2 719)
À la fin de l'exercice	172	(8 810)

15. Capital social

Autorisé

Le capital social est composé de parts sociales d'adhésion.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts sociales d'adhésion, remboursables dans les situations permises par la *Loi sur les banques* de même que le règlement administratif et les statuts constitutifs de la Caisse. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote peu importe le nombre de parts sociales d'adhésion qu'il détient selon les exigences précisées dans les Règlements administratifs de la Caisse.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Parts sociales d'adhésion	4 106	4 225

16. Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est composé des éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Gain (perte) non réalisé sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(3 198)	(12 567)
Gain (perte) lié à la juste valeur des instruments de couverture	107	(12 543)
Impôts afférents	993	7 377
	(2 098)	(17 733)

17. Produits et charges d'assurance et de réassurance

Produits d'assurance

Les tableaux qui suivent présentent une analyse des produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de l'exercice.

	2024			
	Assurances vie	Assurances collectives	Rentés	Total
	\$	\$	\$	\$
Variation du passif au titre de la couverture restante				
MSC reconnue aux résultats	388	2 485	271	3 144
Ajustement au titre du risque non financier	1 089	1 686	67	2 842
Charges afférentes aux activités d'assurance prévues – Prestations	5 105	5 247	3 973	14 325
Charges afférentes aux activités d'assurance prévues – Autres charges	995	1 493	85	2 573
Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	199	473	—	672
Produits d'assurance total	7 776	11 384	4 396	23 556

	2023			
	Assurances vie	Assurances collectives	Rentés	Total
	\$	\$	\$	\$
Variation du passif au titre de la couverture restante				
MSC reconnue aux résultats	357	1 338	208	1 903
Ajustement au titre du risque non financier	1 036	938	51	2 025
Charges afférentes aux activités d'assurance prévues – Prestations	5 153	3 096	4 101	12 350
Charges afférentes aux activités d'assurance prévues – Autres charges	1 032	1 219	83	2 334
Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	123	289	—	412
Produits d'assurance total	7 701	6 880	4 443	19 024

17. Produits et charges d'assurance et de réassurance (suite)

Charges d'assurance

Les tableaux qui suivent présentent une analyse des charges afférentes aux activités d'assurance comptabilisées au cours de l'exercice.

	2024			
	Assurances vie	Assurances collectives	Rentes	Total
	\$	\$	\$	\$
Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées – Prestations	4 846	3 120	3 869	11 835
Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées – Autres charges	1 597	1 700	49	3 346
Amortissement lié aux frais d'acquisition	199	473	–	672
Variation des flux de trésorerie futurs liés au passif au titre des sinistres survenus	1 092	1 700	2	2 794
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	(295)	719	–	424
Charges d'assurance totales	7 439	7 712	3 920	19 071
	2023			
	Assurances vie	Assurances collectives	Rentes	Total
	\$	\$	\$	\$
Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées – Prestations	4 354	1 755	4 013	10 122
Prestations et charges afférentes aux activités d'assurances réalisées – Autres charges	1 440	2 355	59	3 854
Amortissement lié aux frais d'acquisition	123	289	–	412
Variation des flux de trésorerie futurs liés au passif au titre des sinistres survenus	835	854	–	1 689
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	3 304	968	–	4 272
Charges d'assurance totales	10 056	6 221	4 072	20 349

17. Produits et charges d'assurance et de réassurance (suite)

Les tableaux qui suivent présentent une analyse de l'imputation des primes de réassurance payées et des montants recouverts auprès des réassureurs.

	2024		
	Contrats de réassurance détenus		
	Assurances vie	Assurances collectives	Total
	\$	\$	\$
<i>Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante</i>			
MSC reconnue aux résultats	(1 125)	(578)	(1 703)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	(225)	(273)	(498)
Ajustements liés à l'expérience sur primes payées	(479)	139	(340)
Imputation des primes de réassurance payées	(1 829)	(712)	(2 541)
Recouvrements sur les prestations versées et autres charges engagées relativement aux activités d'assurance	347	377	724
Variation des recouvrements attendus sur des prestations versées	231	(896)	(665)
Recouvrement des pertes lors de la comptabilisation des contrats déficitaires	64	95	159
Recouvrement des pertes et reprise de pertes sur un groupe de contrats déficitaires	(530)	78	(452)
Montants recouverts auprès des réassureurs	112	(346)	(234)
Produits (charges) nets liés aux contrats de réassurance	(1 717)	(1 058)	(2 775)

17. Produits et charges d'assurance et de réassurance (suite)

	2023		
	Contrats de réassurance détenus		
	Assurances vie	Assurances collectives	Total
	\$	\$	\$
<i>Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante</i>			
MSC reconnue aux résultats	88	(76)	12
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	(533)	64	(469)
Ajustements liés à l'expérience sur primes payées	(221)	(86)	(307)
Imputation des primes de réassurance payées	(666)	(98)	(764)
Recouvrements sur les prestations versées et autres charges engagées relativement aux activités d'assurance	(40)	75	35
Variation des recouvrements attendus sur des prestations versées	(100)	(262)	(362)
Recouvrement des pertes lors de la comptabilisation des contrats déficitaires	61	54	115
Recouvrement des pertes et reprise de pertes sur un groupe de contrats déficitaires	726	70	796
Montants recouverts auprès des réassureurs	647	(63)	584
Produits (charges) nets liés aux contrats de réassurance	(19)	(161)	(180)

18. Produits (Charges) financiers d'assurance et de réassurance

Les tableaux qui suivent présentent une analyse des produits (charges) financiers d'assurance et de réassurance comptabilisés aux résultats nets au cours de l'exercice.

	2024			
	Assurances vie	Assurances collectives	Rentes	Total
	\$	\$	\$	\$
<i>Produits (charges) financiers d'assurance</i>				
Intérêts capitalisés	(4 974)	203	(2 938)	(7 709)
Effets des changements dans les hypothèses liées aux taux d'intérêt et aux autres hypothèses financières et des variations des flux de trésorerie d'exécution au taux courant lorsque la MSC est ajustée en fonction du taux initial	6 797	156	877	7 830
Total des produits (charges) financiers d'assurance comptabilisés en résultat net	1 823	359	(2 061)	121

18. Produits (Charges) financiers d'assurance et de réassurance (suite)

	2023			
	Assurances vie	Assurances collectives	Rentes	Total
	\$	\$	\$	\$
<i>Produits (charges) financiers d'assurance</i>				
Intérêts capitalisés	(2 486)	45	(1 575)	(4 016)
Effets des changements dans les hypothèses liées aux taux d'intérêt et aux autres hypothèses financières et des variations des flux de trésorerie d'exécution au taux courant lorsque la MSC est ajustée en fonction du taux initial	(6 712)	468	(2 707)	(8 951)
Total des produits (charges) financiers d'assurance comptabilisés en résultat net	(9 198)	513	(4 282)	(12 967)

18. Produits (charges) financiers d'assurance et de réassurance (suite)

	2024			
	Assurances vie	Assurances collectives	Rentes	Total
	\$	\$	\$	\$
<i>Produits (charges) financiers de réassurance</i>				
Intérêts capitalisés	283	47	—	330
Effet des changements dans les hypothèses liées aux taux d'intérêt et aux autres hypothèses financières et des variations des flux de trésorerie d'exécution au taux courant lorsque la MSC est ajustée en fonction du taux d'actualisation établi lors de la comptabilisation initiale	2 001	(83)	—	1 918
Total des produits (charges) financiers de réassurance comptabilisés en résultat net	2 284	(36)	—	2 248

18. Produits (charges) financiers d'assurance et de réassurance (suite)

	2023			
	Assurances vie	Assurances collectives	Rentes	Total
	\$	\$	\$	\$
<i>Produits (charges) financiers réassurance</i>				
Intérêts capitalisés	124	12	—	136
Effet des changements dans les hypothèses liées aux taux d'intérêt et aux autres hypothèses financières et des variations des flux de trésorerie d'exécution au taux courant lorsque la MSC est ajustée en fonction du taux d'actualisation établi lors de la comptabilisation initiale	12	34	—	46
Total des produits (charges) financiers de réassurance comptabilisés en résultat net	136	46	—	182

19. Impôts sur le résultat

La charge (économie) d'impôt présentée dans l'état consolidé du résultat est constituée des éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
État consolidé du résultat		
Exigibles		
Impôts sur le résultat	685	(10 063)
Charge d'impôt pour l'exercice	685	(10 063)
Différés		
Naissance et résorption des écarts temporaires	(2 227)	3 469
Total de la charge d'impôt	(1 542)	(6 594)
Autres éléments du résultat global		
Exigibles	2 716	2 643
Différés	3 623	2 725
Total de l'impôt comptabilisé aux autres éléments du résultat global	6 339	5 368

19. Impôts sur le résultat (suite)

La provision pour les impôts sur le résultat à l'état consolidé du résultat diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2024		2023	
	\$	%	\$	%
Impôts au taux statuaire	(2 631)	29,0	(6 210)	29,0
Dépenses non déductibles	114	(1,3)	238	(1,1)
Revenus non imposables	(139)	1,5	(85)	0,4
Ajustement de l'année antérieure	992	(10,9)	(702)	3,3
Autres	122	(1,3)	165	(0,8)
	(1 542)	17,0	(6 594)	30,8

Le détail de l'actif (du passif) d'impôt différé, par source d'écarts temporaires et de reports, se présente comme suit :

	2024			
	Actif (passif) d'impôt différé au 1 ^{er} janvier	Variation par le biais des capitaux propres	Variation par le biais du résultat net	Actif (passif) d'impôt différé au 31 décembre
	\$	\$	\$	\$
Actif (passif) d'impôt différé, montant net				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(28 149)	—	(1 777)	(29 926)
Valeurs mobilières et instruments financiers dérivés	(2 224)	(3 668)	1 786	(4 106)
Provision pour pertes sur prêts	5 041	—	(231)	4 810
Passif pour avantages du personnel	1 049	45	48	1 142
Pertes autres qu'en capital	23 822	—	339	24 161
Passifs nets au titre de contrats d'assurance et de réassurance	(1 955)	—	1 098	(857)
Obligation locative	75	—	17	92
Autres	(540)	—	947	407
	(2 881)	(3 623)	2 227	(4 277)

19. Impôts sur le résultat (suite)

	2023			
	Actif (passif) d'impôt différé au 1 ^{er} janvier	Variation par le biais des capitaux propres	Variation par le biais du résultat net	Actif (passif) d'impôt différé au 31 décembre
	\$	\$	\$	\$
Actif (passif) d'impôt différé, montant net				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(274)	—	(27 875)	(28 149)
Valeurs mobilières et instruments financiers dérivés	(4 665)	(2 719)	5 160	(2 224)
Provision pour pertes sur prêts	5 143	—	(102)	5 041
Passif pour avantages du personnel	2 747	(6)	(1 692)	1 049
Pertes autres qu'en capital	3 862	—	19 960	23 822
Passifs nets au titre de contrats d'assurance et de réassurance	(1 249)	—	(706)	(1 955)
Obligation locative	47	—	28	75
Autres	(2 298)	—	1 758	(540)
	<u>3 313</u>	<u>(2 725)</u>	<u>(3 469)</u>	<u>(2 881)</u>

20. Affectation à la réserve générale

En vertu de la *Loi sur les banques*, la répartition des résultats relève des administrateurs de la Caisse. Le résultat de l'exercice a donc fait une affectation à la réserve générale.

21. Opérations entre parties liées

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des transactions financières avec ses membres dirigeants et leurs personnes liées. La Caisse a comme politique d'accorder aux membres dirigeants qui sont employés des taux d'intérêts équivalents à ceux qu'elle offre normalement aux meilleurs membres.

En date de fin d'exercice, le solde des prêts et des dépôts des membres dirigeants qui sont employés et de leurs personnes liées avec la Caisse sont comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Prêts	1 800	1 732
Dépôts	1 402	1 327

Aucune provision individuelle n'a été jugée nécessaire sur ces prêts.

21. Opérations entre parties liées (suite)

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Caisse sont les membres du conseil d'administration et les membres de la direction. Ces personnes détiennent l'autorité et ont la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Caisse.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants de la Caisse se détaille comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Avantages à court terme	3 982	3 239
Avantages postérieurs à l'emploi	360	574
Indemnités de fin de contrat de travail	—	243
	<u>4 342</u>	<u>4 056</u>

Les principaux dirigeants ont conclu avec la Caisse des contrats d'assurance-vie. Durant l'exercice, aucun des dirigeants n'a bénéficié d'un avantage quelconque, autre que les conditions octroyées à l'ensemble des membres de la Coopérative. Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucun dirigeant n'était en défaut de paiement ou ne présentait des retards de paiement relatifs à ses contrats d'assurance-vie.

22. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers :

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des liquidités, des intérêts courus à recevoir, des débiteurs, des intérêts courus à payer et des créditeurs est présumée égale à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme.

Valeurs mobilières

La juste valeur des valeurs mobilières est obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs. Les justes valeurs sont basées sur les cours acheteur de clôture.

Les justes valeurs des valeurs mobilières sont établies comme suit :

- La juste valeur des titres du marché monétaire est égale à la somme du prix d'achat et des intérêts accumulés;
- La juste valeur des actions est établie selon leur cours quotidien à la bourse ou sur le marché où elles s'échangent principalement;
- La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés en bourse est établie quotidiennement d'après les prix obtenus auprès de participants au marché concerné ou de courtiers en valeurs mobilières reconnus;

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Valeurs mobilières (suite)

- La juste valeur du fonds d'hypothèques commerciales équivaut à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des prêts hypothécaires commerciaux, établie chaque mois en fonction des taux courants du marché;
- La juste valeur des parts de fonds communs et mutuels de placement correspond à la valeur liquidative par part à chaque date d'évaluation.

Instruments financiers dérivés

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont établies comme suit :

- La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée par une actualisation des flux monétaires contractuels jusqu'à l'échéance du contrat;
- La juste valeur des options d'achat est déterminée selon diverses hypothèses qui considèrent l'actif sur lequel l'option peut être exercée, le terme restant ainsi que la volatilité du marché;
- La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée d'après le taux de change au comptant rajusté en fonction du taux de change à terme entre la date courante et la date de liquidation du contrat.

Prêts

Pour certains prêts à taux variable, dont les taux sont fréquemment révisés, la juste valeur estimative est présumée correspondre à la valeur comptable. La juste valeur des autres prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, aux taux d'intérêt du marché exigés actuellement pour de nouveaux prêts similaires au 31 décembre, appliqués aux montants prévus à l'échéance. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts. Pour les prêts douteux, la juste valeur est égale à la valeur comptable en conformité avec les méthodes d'évaluation décrites à la note 3.

Marge d'intérêt à recevoir

La juste valeur de la marge d'intérêt à recevoir est déterminée par une actualisation des flux monétaires contractuels jusqu'à l'échéance du contrat.

Dépôts

La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période restante jusqu'à l'échéance.

Emprunts

Pour les crédits et le financement d'exploitation ainsi que pour les emprunts de titrisation, la juste valeur est égale à la valeur comptable parce qu'ils portent intérêt à un taux variable ou à des taux près du taux du marché.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable et la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers ainsi que les éléments de produits, de charges et de profits nets y afférents selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers.

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2024					
	À la juste valeur par le biais du résultat net					
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers						
Liquidités	—	—	—	129 185	129 185	129 185
Valeurs mobilières						
Titres de marché monétaire	217	—	45 608	—	45 825	45 825
Obligations	170 061	—	262 469	—	432 530	432 530
Actions	—	6 971	—	—	6 971	6 971
Fonds de placement et autres	—	44	—	—	44	44
	170 278	7 015	308 077	—	485 370	485 370
Prêts	—	—	—	4 213 127	4 213 127	4 154 844
Instruments financiers dérivés						
Swaps de taux d'intérêt	—	12 513	3 889	—	16 402	16 402
Options	—	29 227	—	—	29 227	29 227
Marge d'intérêt à recevoir	—	138 822	—	48 630	187 452	187 452
Autres éléments d'actifs	—	—	—	38 201	38 201	38 201
Total des actifs financiers	170 278	187 577	311 966	4 429 143	5 098 964	5 040 681
Passifs financiers						
Dépôts	—	—	—	4 210 158	4 210 158	4 126 940
Emprunts	—	—	—	277 910	277 910	277 910
Instruments financiers dérivés						
Swaps de taux d'intérêt	—	14 368	2 782	—	17 150	17 150
Intérêts courus, créditeurs et autres passifs	—	—	—	99 825	99 825	99 825
Total des passifs financiers	—	14 368	2 782	4 587 893	4 605 043	4 521 825
Gains nets (pertes nettes) réalisés et non réalisés	(5 093)	117	7 195	—	2 219	S.O.
Revenus d'intérêts	7 133	(4 113)	11 468	218 932	233 420	S.O.
Charges d'intérêts	—	—	—	(99 692)	(99 692)	S.O.
Revenus de dividendes	—	480	—	—	480	S.O.

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2023					
	À la juste valeur par le biais du résultat net			Coût amorti	Total	Juste valeur
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	\$			
Actifs financiers						
Liquidités	—	—	—	101 484	101 484	101 484
Valeurs mobilières						
Titres de marché monétaire	14 278	—	9 180	—	23 458	23 458
Obligations	161 498	—	281 561	—	443 059	443 058
Dépôts à terme	—	—	—	18 000	18 000	18 000
Actions	—	7 003	—	—	7 003	7 003
Fonds de placement et autres	—	44	—	—	44	44
	175 776	7 047	290 741	18 000	491 564	491 564
Prêts	—	—	—	4 159 642	4 159 642	4 012 333
Instruments financiers dérivés						
Swaps de taux d'intérêt	—	25 560	—	—	25 560	25 560
Options	—	35 578	—	—	35 578	35 578
Marge d'intérêt à recevoir	—	244 122	—	36 168	280 290	280 290
Autres éléments d'actifs	—	—	—	36 543	36 543	36 543
Total des actifs financiers	175 776	312 307	290 741	4 351 837	5 130 661	4 983 352
Passifs financiers						
Dépôts	—	—	—	4 197 576	4 197 576	4 072 915
Emprunts	—	—	—	305 451	305 451	305 451
Instruments financiers dérivés						
Swaps de taux d'intérêt	—	50 432	13 753	—	64 185	64 185
Intérêts courus, créditeurs et autres passifs	—	—	—	87 568	87 568	87 568
Total des passifs financiers	—	50 432	13 753	4 590 595	4 654 780	4 530 119
Gains nets (pertes nettes) réalisés et non réalisés	8 932	(288)	7 854	—	16 498	S.O.
Revenus d'intérêts	6 646	(1 575)	10 776	204 201	220 048	S.O.
Charges d'intérêts	—	—	—	(80 196)	(80 196)	S.O.
Revenus de dividendes	—	45	—	—	45	S.O.

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Classement de l'évaluation de la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, établit une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 — Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 — Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'instrument financier, directement ou indirectement.
- Niveau 3 — Données relatives à l'instrument financier qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Processus d'évaluation des instruments financiers pour chaque niveau

Valeurs mobilières

Les titres de participations négociés en bourse sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables, la Caisse établit la juste valeur par le biais, lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs identiques ou ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Instruments financiers dérivés

En général, les prix dérivés de modèles doivent être utilisés à un niveau inférieur, dans la hiérarchie des sources de prix, à celui des prix pouvant être observés directement. Lorsqu'il en existe, il convient d'utiliser dans la mesure du possible les modèles standards du secteur d'activité et les données d'entrée observables du marché sont donc classées niveau 2.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers; ils sont donc classés au niveau 3.

Marge d'intérêt à recevoir

En ce qui concerne la marge d'intérêt à recevoir, la Caisse établit sa juste valeur à l'aide d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Elle est donc classée au niveau 2.

Dépôts

Les flux de trésorerie sont actualisés selon les taux d'intérêt sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités pour évaluer la juste valeur des dépôts; elle est donc classée au niveau 2.

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants indiquent les niveaux d'évaluation selon la hiérarchie des justes valeurs :

	2024			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur				
Actif				
Valeurs mobilières				
Titres de marché monétaire	–	45 825	–	45 825
Obligations	34 306	398 224	–	432 530
Actions	–	–	6 763	6 763
Fonds de placement et autres	–	–	44	44
Instruments financiers dérivés				
Swaps de taux d'intérêt	–	16 402	–	16 402
Options	–	29 227	–	29 227
Marge d'intérêt à recevoir	–	138 822	–	138 822
Passif				
Instruments financiers dérivés				
Swaps de taux d'intérêt	–	17 150	–	17 150
Instruments financiers dont la juste valeur est divulguée en note				
Actif				
Prêts	–	4 154 844	–	4 154 844
Passif				
Dépôts	–	4 126 940	–	4 126 940

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2023			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur				
Actif				
Valeurs mobilières				
Titres de marché monétaire	–	23 458	–	23 458
Obligations	37 336	405 723	–	443 059
Actions	–	–	6 643	6 643
Fonds de placement et autres	–	–	44	44
Instruments financiers dérivés				
Swaps de taux d'intérêt	–	25 560	–	25 560
Options	–	35 578	–	35 578
Marge d'intérêt à recevoir	–	244 122	–	244 122
Passif				
Instruments financiers dérivés				
Swaps de taux d'intérêt	–	64 185	–	64 185
Instruments financiers dont la juste valeur est divulguée en note				
Actif				
Prêts	–	4 012 333	–	4 012 333
Passif				
Dépôts	–	4 072 915	–	4 072 915

23. Engagements et éventualités

Lettres de garantie et engagements de crédit

Les instruments financiers dont les montants représentent un risque de crédit ont pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds au besoin, pour des durées variables et à des conditions précises. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux garanties couvrant les ententes relatives aux instruments de crédit est habituellement celle qui s'applique aux prêts.

23. Engagements et éventualités (suite)

Lettres de garantie et engagements de crédit (suite)

Les lettres de garantie représentent des engagements irrévocables de la Caisse à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers et présentent les mêmes risques de crédit que les prêts.

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures car plusieurs de ces instruments expireront ou seront réalisés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le montant maximal des lettres de garantie et des engagements de crédit est présenté à la note 24.

Éventualités

La Caisse fait l'objet de divers litiges commerciaux, de poursuites judiciaires et de réclamations éventuelles qui découlent d'activités d'affaires normales. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel résultant de ces poursuites n'aurait pas une incidence importante sur la situation financière de la Caisse.

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. L'objectif de la Caisse en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'organisation.

L'approche de gestion des risques de la Caisse repose sur des principes favorisant la responsabilité des entités et des unités à l'égard des résultats consolidés et de la qualité de gestion des risques, ainsi qu'un rôle de premier plan pour le conseil d'administration de toutes les composantes de la Caisse dans le suivi des risques et résultats obtenus par celles-ci. Plusieurs comités appuient le conseil d'administration et la direction de chaque composante dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gestion des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non à l'état consolidé de la situation financière.

La grande majorité des prêts et dépôts de la Caisse ont trait au marché néo-brunswickois.

Gestion du risque de crédit

La Caisse maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres de façon efficace; pour y parvenir, elle s'est dotée de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les regroupent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris les risques de crédit. Elles disposent à cet effet de latitudes d'encadrement et d'approbation ainsi que des structures et des outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent.

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Encadrement

Un ensemble de politiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit de la Caisse. Ces encadrements définissent notamment :

- l'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque;
- les rôles et responsabilités des principaux intervenants.

Ces encadrements sont complétés par les pratiques de crédit de la Caisse. Elles précisent :

- les modalités relatives aux limites d'engagement, d'autorisation, de révision et de délégation;
- les règles relatives à la gestion et au contrôle des activités de crédit;
- les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation, basés sur des statistiques éprouvées, sont généralement utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente une transaction. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés régulièrement afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des transactions et des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier où chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque. Ces cotes sont attribuées individuellement à la suite d'un examen détaillé des caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de l'entreprise.

La profondeur d'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés aux caractéristiques du produit ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions. Les prêts ayant des caractéristiques plus risquées sont approuvés par le département de crédit du siège social de la Caisse.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Les différents portefeuilles sont suivis par la Caisse selon les politiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque des engagements.

La gestion des prêts plus à risque implique un suivi adapté à leur situation spécifique.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêt, la Caisse obtient une garantie si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt du membre, et ce, d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie est habituellement composée d'actifs comme de l'encaisse, des titres gouvernementaux, des actions, des comptes débiteurs, des stocks ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la SCHL est effectué avec les garanties usuelles.

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Atténuation du risque de crédit (suite)

En date du 31 décembre, la proportion du portefeuille de prêts d'habitation aux particuliers qui est assurée par la SCHL est de 30 % (2023 — 30 %).

Exposition maximale au risque de crédit

	2024	2023
	\$	\$
Constatée à l'état consolidé de la situation financière		
Liquidités	93 063	59 953
Valeurs mobilières	478 355	484 517
Prêts		
Particuliers	2 325 389	2 385 110
Entreprises	1 902 811	1 791 624
Provisions collectives	(15 073)	(17 092)
Instruments financiers dérivés	45 629	61 138
Autres éléments d'actifs financiers	225 653	316 833
	5 055 827	5 082 083

	2024	2023
	\$	\$
Hors état consolidé de la situation financière		
Lettres de garantie	10 350	14 306
Engagements de crédit	1 248 070	1 091 785
	1 258 420	1 106 091

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Qualité du crédit

Le tableau suivant présente la qualité du crédit des portefeuilles de titres de marché monétaire et d'obligations, évaluée selon les cotes d'évaluation externe. Les autres actifs financiers de la Caisse ne sont pas cotés.

	2024	2023
	\$	\$
Titres de marché monétaire		
R1-H	45 825	22 470
R1-M	—	987
	45 825	23 458
Obligations		
AAA	136 263	144 236
AA	147 263	91 928
A	125 724	185 110
BBB	21 621	19 259
BB	1 659	2 526
	432 530	443 059

Provision pour pertes sur les valeurs mobilières

Le tableau suivant montre l'évolution de la provision pour pertes sur les valeurs mobilières :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	81	34
Augmentation (diminution) de la provision du portefeuille de liquidité	(7)	47
Solde à la fin de l'exercice	74	81

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus

Le tableau qui suit indique les montants qui représentent le mieux l'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture. Le réassureur principal de la Caisse a une cote de solvabilité de AA- selon l'agence de notation Standard & Poor's.

	2024	2023
	\$	\$
Contrats d'assurance	2 531	1 696
Contrats de réassurance détenus	1 105	5 801
	3 636	7 497

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non à l'état consolidé de la situation financière, à l'échéance ou non.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la Caisse, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. La Caisse est également dotée d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un plan d'action en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidité disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par la ligne directrice « Normes de liquidité » du BSIF. Ce niveau minimal de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la Caisse et d'un suivi quotidien. Les liquidités admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de liquidité, de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières est constitué principalement de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à R1-L.

La trésorerie de la Caisse s'assure d'une stabilité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances.

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

Le tableau suivant présente certains instruments financiers par échéance contractuelle restante :

	2024			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Dépôts	3 338 810	871 245	103	4 210 158
Emprunts, excluant les obligations locatives	53 490	148 964	75 456	277 910
Autres passifs financiers	99 825	—	—	99 825
Passifs au titre de contrats d'assurance	3 791	12 351	141 552	157 694
Passifs au titre de contrats de réassurance	(27)	16	228	217
Engagements de crédit	1 248 070	—	—	1 248 070
Lettres de garantie	10 350	—	—	10 350
Instruments financiers dérivés avec règlement net	5 629	11 399	122	17 150
	2023			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Dépôts	3 345 068	852 482	26	4 197 576
Emprunts, excluant les obligations locatives	102 435	203 016	—	305 451
Autres passifs financiers	87 568	—	—	87 568
Passifs au titre de contrats d'assurance	3 525	10 940	146 119	160 584
Engagements de crédit	1 091 785	—	—	1 091 785
Lettres de garantie	14 306	—	—	14 306
Instruments financiers dérivés avec règlement net	3 510	60 479	196	64 185

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

Le tableau qui suit indique les valeurs comptables des passifs au titre de contrats d'assurance qui sont payables à vue.

	2024		2023	
	Montant payable à vue	Valeur comptable	Montant payable à vue	Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance	1 136	157 694	717	160 584

Les montants payables à vue représentent les valeurs de rachat des contrats et sont liés aux contrats d'assurance émis qui sont des passifs.

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes potentielles découlant de changements éventuels des taux d'intérêt ou de change, des cours des actions, des écarts de crédit, de la désynchronisation des indices ou de la liquidité dans les marchés. L'exposition à ce risque résulte des activités de négociation, de placement et d'autres investissements créant des positions figurant à l'état de la situation financière ou non.

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est exposée au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur les revenus financiers nets et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser les revenus financiers nets, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution des revenus financiers nets et sur la valeur économique des capitaux propres. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'incidence de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure de l'état de la situation financière, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion des risques de la Caisse a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect d'une saine gestion.

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Gestion du risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 10 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse :

	2024	2023
	\$	\$
Incidence d'une augmentation	295	(121)
Incidence d'une diminution	(325)	87

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net et les capitaux propres de la Caisse pour les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de réassurance :

	2024	2023
	Résultat net et capitaux propres	Résultat net et capitaux propres
	\$	\$
Instruments financiers		
Incidence d'une augmentation	6 570	1 340
Incidence d'une diminution	(7 444)	(2 301)
Contrats d'assurance		
Incidence d'une augmentation	17 100	17 093
Incidence d'une diminution	(22 145)	(21 119)
Contrats de réassurance		
Incidence d'une augmentation	5	(666)
Incidence d'une diminution	(2)	892

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors état de la situation financière. La situation présentée reflète la position à cette date, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion des risques de la Caisse.

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Gestion du risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau qui suit montre l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif de la Caisse en date de fin d'exercice.

	2024						Total
	Durée jusqu'à l'échéance ou la modification de taux					Non sensible ou sans échéance	
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif							
Liquidités et valeurs mobilières	93 063	39 529	139 684	153 637	145 549	43 093	614 555
Prêts	685 771	291 439	731 022	2 257 224	199 822	47 849	4 213 127
Autres éléments d'actifs	—	31 999	54 747	5 838	—	336 196	428 780
	778 834	362 967	925 453	2 416 699	345 371	427 138	5 256 462
Passif et capitaux propres							
Dépôts	1 032 914	292 307	597 595	871 245	103	1 415 994	4 210 158
Passifs au titre de contrats d'assurance	—	—	3 791	12 351	141 552	—	157 694
Passifs au titre de contrats de réassurance	—	—	(27)	16	228	—	217
Emprunts	—	8 701	44 788	148 964	76 292	—	278 745
Autres passifs	—	2 610	4 465	7 875	476	112 545	127 971
Capitaux propres	—	—	—	—	—	481 677	481 677
	1 032 914	303 618	650 612	1 040 451	218 651	2 010 216	5 256 462
Écart de sensibilité des éléments inscrits à l'état consolidé de la situation financière	(254 080)	59 349	274 841	1 376 248	126 720	(1 583 078)	—
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	—	(368 500)	(71 400)	455 000	(15 100)	—	—
Écart de sensibilité totale	(254 080)	(309 151)	203 441	1 831 248	111 620	(1 583 078)	—

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Gestion du risque de taux d'intérêt (suite)

	2023						Total
	Durée jusqu'à l'échéance ou la modification de taux					Non sensible ou sans échéance	
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif							
Liquidités et valeurs mobilières	59 953	42 496	84 759	191 922	165 384	48 534	593 048
Prêts	718 794	260 978	598 962	2 357 052	252 681	(28 825)	4 159 642
Autres éléments d'actifs	—	26 006	73 726	144 389	—	303 166	547 287
	778 747	329 480	757 447	2 693 363	418 065	322 875	5 299 977
Passif et capitaux propres							
Dépôts	1 045 559	260 160	618 218	852 482	26	1 421 131	4 197 576
Passifs au titre de contrats d'assurance	—	—	3 525	10 940	146 119	—	160 584
Emprunts	43 233	12 915	46 287	203 460	527	—	306 422
Autres passifs	—	4 683	13 251	24 643	—	119 016	161 593
Capitaux propres	—	—	—	—	—	473 802	473 802
	1 088 792	277 758	681 281	1 091 525	146 672	2 013 949	5 299 977
Écart de sensibilité des éléments inscrits à l'état consolidé de la situation financière	(310 045)	51 722	76 166	1 601 838	271 393	1 691 074	—
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	—	(405 183)	89 100	397 890	(81 807)	—	—
Écart de sensibilité totale	(310 045)	(353 461)	165 266	1 999 728	189 586	1 691 074	—

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Gestion du risque de taux d'intérêt (suite)

L'écart net à l'état consolidé de la situation financière est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. Cet écart représente la différence entre le total des actifs et le total des passifs et de l'avoir pour une période considérée.

Les montants indiqués aux tableaux ci-dessus représentent les soldes en date de fin d'exercice, à l'exception de certains éléments non sensibles aux taux d'intérêt qui représentent le solde moyen mensuel, laquelle moyenne est utilisée aux fins de gestion en raison des fluctuations importantes des soldes quotidiens.

L'incidence attribuable aux instruments financiers dérivés représente le montant théorique net cumulé relatif aux swaps de taux d'intérêt qui sont utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt. En fin d'exercice, les conditions de ces swaps sont telles que leur incidence s'annule pour certaines périodes présentées au tableau. Les swaps sont des opérations en vertu desquelles deux parties échangent des versements à taux fixe et variable, basés sur un montant théorique. En date de fin d'exercice, ce montant théorique est de 1 345 500 \$ (2023 - 1 644 817 \$).

Un écart d'appariement total positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter les revenus financiers nets de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer les revenus financiers nets. L'inverse se produit lorsque l'écart d'appariement total est négatif.

Gestion du risque de change

Le risque de change survient lorsque le niveau réel ou prévu des éléments d'actif libellés dans une monnaie étrangère est supérieur ou inférieur à celui des éléments de passif libellés dans cette même monnaie.

Certaines composantes ont adopté des politiques précises relativement à la gestion du risque de change. La Caisse, à l'exception d'Acadie Vie, maintient un écart limité entre l'actif et le passif en dollars américains en validant la position quotidiennement et procédant à l'achat/vente de devises au besoin. De son côté, l'exposition d'Acadie Vie à ce risque est limitée, puisque la majorité des opérations sont effectuées en dollars canadiens. Toutefois, l'exposition globale de la Caisse à ce risque est limitée, puisque la majorité des opérations sont effectuées en dollars canadiens.

L'état de la situation financière inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard des éléments d'actif et de passif financiers dont les flux de trésorerie sont libellés en dollars américains :

	2024	2023
	\$	\$
Liquidités	20 453	22 568
Valeurs mobilières	-	59
Prêts	5	24
Autres éléments d'actifs	-	2
Dépôts	(17 999)	(22 709)
Autres éléments de passif	(2 379)	(5)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Gestion du risque de change (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt sur le résultat net d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 0,01 \$ de la devise américaine sur le capital de la Caisse :

	2024	2023
	\$	\$
Augmentation de 0,01 \$ du dollar américain	17	-
Baisse de 0,01 \$ du dollar américain	(17)	-

Il n'y aurait aucune incidence d'une variation du taux de change sur les autres éléments du résultat global.

25. Gestion du risque d'assurance et de réassurance

Dans le cours normal de ses activités, la Caisse est exposée au risque d'assurance. Ce dernier se définit comme le risque que la tarification initiale soit inadéquate ou le devienne et résulte de la sélection des risques, du règlement des demandes de prestations et de la gestion des clauses contractuelles.

En général, les catégories de risque d'assurance auxquels fait face la Caisse sont :

Risque de mortalité

Risque de perte résultant du fait que le titulaire de police décède plus tôt que prévu.

Risque de morbidité

Risque de perte résultant du fait que la santé du titulaire de police diffère des prévisions.

Risque de longévité

Risque de perte résultant du fait que le rentier vive plus longtemps que prévu.

Risque de charges

Risque de perte résultant du fait que les frais soient plus élevés que prévu.

Risque de décision du titulaire de police

Risque de perte résultant du fait que les décisions du titulaire de police (déchéance et rachat) diffèrent des prévisions.

Dans le cas des contrats d'assurance vie où le risque assuré est le décès ou l'invalidité, les facteurs les plus importants susceptibles d'accroître le montant et la fréquence des demandes d'indemnisation sont les épidémies ou les changements généralisés dans le mode de vie, qui se traduisent par des demandes d'indemnisation plus précoces ou plus nombreuses que prévu.

Dans le cas des contrats de rentes où le principal risque assuré est la longévité, le facteur le plus important susceptible d'accroître le montant et la fréquence des demandes d'indemnisation consiste dans les progrès de la médecine.

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

25. Gestion du risque d'assurance et de réassurance (suite)

Dans le but de gérer adéquatement ces risques, la Caisse procède à des études d'expérience sur une base régulière afin d'être à jour le plus possible avec les données de l'industrie et les données internes de la Caisse.

La Caisse a également mis en place une directive de gestion de l'offre pour gérer avec prudence et contrôler les risques liés à la conception et à la tarification de ses produits. Cette directive permet aux tables de travail d'assurance d'assurer un encadrement uniforme dans l'établissement de la tarification des produits d'assurance.

La Caisse a également des ententes de réassurance qui visent deux objectifs principaux :

1. Le partage du risque financier avec un réassureur; et
2. Le bénéfice de l'expertise de ces réassureurs dans la conception des produits d'assurance.

La réassurance est effectuée majoritairement auprès d'un seul réassureur.

La Caisse tente de limiter le risque de pertes auquel elle s'expose à l'égard d'un seul assuré ou d'un événement catastrophique touchant plusieurs assurés, et de recouvrer une partie des prestations versées au moyen d'ententes de réassurance.

Dans l'éventualité où les réassureurs ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations contractuelles, la Caisse serait responsable des risques éventuels liés à la récession.

26. Gestion du capital

La gestion du risque de capital de la Caisse a comme objectif de s'assurer que le niveau et la structure de capital de la Caisse et de ses filiales sont adéquats par rapport aux risques pris par l'organisation, aux cibles de rentabilité, aux objectifs de croissance et aux exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition du capital et les mécanismes de circulation interne tout en soutenant la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs de la Caisse.

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

26. Gestion du capital (suite)

Le niveau minimal de capital que la Caisse doit maintenir est prescrit par les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF. La Caisse a respecté ces exigences réglementaires tout au long de l'exercice. Le résumé des ratios est présenté ci-dessous.

	2024	2023
	\$	\$
Fonds propres nets de déductions		
CET1	381 821	388 629
T2	16 519	18 571
Total	398 340	407 200
Actifs pondérés par le risque	2 686 091	2 874 082
Ratio de fonds propres		
CET1	14,2 %	13,5 %
Total	14,8 %	14,1 %
Actifs aux fins du calcul du ratio du levier	5 224 851	5 256 032
Ratio du levier	7,3 %	7,4 %

Acadie Vie

Le capital de la Société se compose de ses capitaux propres. La Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick, qui est l'autorité réglementaire pour Acadie Vie, exige que celle-ci se conforme à la ligne directrice du Bureau du Surintendant des institutions financières (BSIF) définissant le Test de Suffisance de capital des sociétés d'Assurance Vie (TSAV). Cette ligne directrice établit des normes, selon une méthode fondée sur le risque, qui servent à mesurer les risques propres à un assureur-vie et à agréger les résultats de la mesure des risques en vue de calculer le montant de capital réglementaire requis pour couvrir ces risques.

Les normes professionnelles de l'ICA requièrent également que l'actuaire désigné effectue annuellement un examen dynamique de la suffisance du capital. Cette étude a pour but de montrer à la direction l'évolution du surplus et les menaces à la solvabilité de la Société. C'est un processus par lequel l'actuaire analyse et projette, à l'aide de scénarios, les tendances de la situation financière de la Société en fonction des circonstances actuelles, de son passé récent et de son plan d'affaires.

Dans le cadre de ce processus, des formules réglementaires sont utilisées en tant que normes de suffisance du capital. Actuellement, le ratio minimal du TSAV est de 90 %.

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2024
(en milliers de dollars)

26. Gestion du capital (suite)

Acadie Vie (suite)

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la Société présente un TSAV qui satisfait aux exigences requises.

	2024	2023
	\$	\$
Capital de catégorie 1	17 141	28 084
Capital de catégorie 2	11 544	12 345
Total du capital disponible du TSAV	28 685	40 429
Provision d'excédant et dépôts admissibles	25 109	25 189
Coussin de solvabilité de base	33 885	38 765
Ratio total du TSAV	149,9 %	169,3 %
Ratio du noyau du TSAV	96,7 %	117,9 %

27. Événements postérieurs à la date de clôture

Les tarifs imposés par les États-Unis pourraient avoir des répercussions négatives sur les chaînes d'approvisionnement en augmentant les coûts, ce qui pourrait potentiellement affecter les marchés, accroître la volatilité financière et réduire la confiance des consommateurs et des investisseurs, ainsi que limiter les opportunités de croissance. Actuellement, il est difficile d'évaluer les impacts futurs de ces événements sur les résultats financiers de la Caisse en raison de l'incertitude entourant l'évolution de la situation. Cependant, la Caisse continue de surveiller les développements dans l'environnement macroéconomique.

28. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net de la Caisse.



